



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 17 décembre 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Roger REMILLY (à Michèle EYMARD)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent pour partie, sans donner pouvoir : Christiane CONSTANT

Membre absent, sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI

A l'ordre du jour aujourd'hui :

| | |
|---|----|
| • AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME | 4 |
| 1. DOMAINE PUBLIC – DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSION | 4 |
| • RESSOURCES HUMAINES..... | 8 |
| 2. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – RECENSEMENT DE LA POPULATION | 8 |
| 3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – SERVICE CADRE DE VIE | 9 |
| 4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – ENTRETIEN MÉNAGER | 9 |
| 5. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) | 10 |
| • FINANCES | 11 |
| 6. GARANTIE D'EMPRUNT..... | 11 |
| 7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... | 11 |
| 8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... | 12 |
| BUDGET PRIMITIF 2026 Vote suspendu après la présentation de toutes les subventions | 13 |
| 9. BUDGET PRIMITIF 2026..... | 17 |

| | |
|--|----|
| 10.BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026..... | 18 |
| 11.RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... | 18 |
| • SUBVENTIONS | 19 |
| 12.ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF..... | 19 |
| 13.CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS | 20 |
| 14.MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS | 21 |
| 15.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE | 25 |
| 16.ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)..... | 30 |
| 17.ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)..... | 33 |
| 18.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT | 37 |
| 19.ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS (ASB) FOOTBALL | 42 |
| 20.ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)..... | 44 |
| 21.ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB) | 45 |
| 22.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS..... | 46 |
| 23.CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT DU RHÔNE – VILLE DE BRIGNAIS – FONDATION AJD-MAURICE GOUNON | 50 |
| 24.AMELY – ACCÈS AU DROIT ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF | 57 |
| 25.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION..... | 61 |
| 26.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 64 |
| 27.BUDGET PRIMITIF 2026 VOTE | 68 |
| • INFORMATIONS | 68 |
| 1. État des indemnités des élus – Année 2025 | 68 |
| 2. Décisions du Maire..... | 69 |
| 3. Informations diverses..... | 70 |

M. Serge BÉRARD : Bonsoir à tous. Je vous propose de prendre place ; quand je vois la bonne humeur qui règne, je me dis que ça augure bien d'un Conseil municipal long et sympathique, même si on a des sujets nombreux à traiter ce soir. Merci de vous être mobilisés à 18h00, ce n'est jamais facile. Je propose que Jean-Philippe GILLET soit secrétaire de séance, s'il en est d'accord ?

M. Jean-Philippe GILLET : Volontiers.

M. Serge BÉRARD : Merci Jean-Philippe, je n'attendais pas moins de toi. Je vais lire les pouvoirs :

- Roger REMILLY à Michèle EYMARD ;
- Christophe GALLAY à Anne-Claire ROUANET ;
- Béatrice VERDIER à Jessica DIONISIO ;
- Christine MARCILLIERE à Jean-Philippe GILLET ;
- Catherine PEREZ à Florence RICHARD ;
- Isabelle WEULERSSE à Sylvie GUINET.

Il nous manque 4 élus je pense qui vont peut-être arriver. Je vérifie et donc nous devrions être 29. Il en manque 5. Il manque M. SANTONI, Mme CONSTANT, M. LE SAUX, M. BOISSERIN ; je n'ai pas le compte. 23 avec moi, 23 et 6 pouvoirs, 29 et 4, 33, c'est bon. Nous allons commencer, car je n'ai pas de pouvoir pour 4 élus, nous commencerons avec 29 votants représentés.

Tout le monde a reçu les documents pour ce Conseil municipal et notamment le procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre ? Est-ce qu'il y a des commentaires ou des remarques sur ces documents ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce procès-verbal. Qui s'abstient ?

M. Lionel CATRAIN : Comme j'étais absent, je vais m'abstenir.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité de 28 votants avec 1 abstention. Je vais vous lire l'ordre du jour. Est-ce qu'il y aura des questions orales ? Personne a priori n'a à s'exprimer particulièrement.

Il y aura une information à la fin ? Tu m'y feras penser alors.

Ce Conseil municipal est assez long. Nous aurons tout d'abord, rapportée par Valérie GRILLON, une délibération concernant une désaffection, un déclassement d'une parcelle. M. FRESSYNET aura quatre délibérations qui concernent les ressources humaines concernant le recensement de la population et des modifications du tableau des emplois permanents pour le service cadre de vie, entretien ménager et ensuite, les modalités de télétravail de la Ville et de la Régie culturelle. M. BOISSERIN nous rejoint donc nous sommes 30.

Ensuite, Agnès BÉRAL nous proposera une garantie d'emprunt pour Deux Fleuves Rhône Habitat et nous présentera le budget principal de la commune qui est le gros de ce dossier aujourd'hui des dossiers ; budget principal de la commune, d'abord pour une modification d'autorisation de programme et de crédits, ensuite le budget principal de la commune pour une délibération budgétaire modificative et ensuite, le budget principal pour 2026.

Ensuite, le budget primitif du budget annexe de la Régie culturelle qui sera présenté par Béatrice DHENNIN, le budget principal de la Ville 2026, subvention d'équilibre du Centre Communal par Agnès BÉRAL et Béatrice DHENNIN pour la subvention d'équilibre de la Régie culturelle.

Nous aurons ensuite la litanie des subventions des associations à caractère éducatif ; tout cela sera présenté par les différents élus en charge des différents domaines donc Sébastien FRANÇOIS pour les associations à caractère éducatif, le Centre social et socioculturel de Brignais, la Maison des Jeunes et de la Culture. Anne-Claire ROUANET nous proposera les associations dans le champ de la culture ainsi que l'Association Musicale de Brignais pour une convention d'objectifs et l'Association Musicale de Brignais pour la subvention 2026. Claude MARCOLET nous proposera les subventions concernant les associations dans le champ du sport, une convention d'objectifs avec l'ASB Football. Anne-Claire ROUANET et Claude MARCOLET nous proposeront des subventions concernant l'Amicale Laïque, même chose pour Espérance et Vaillantes.

Michèle EYMARD et Marie DECHESNE nous proposeront les subventions concernant les associations dans le champ de l'action sociale et solidaires.

Nous aurons ensuite une convention présentée par Michèle EYMARD, tripartite, Département, Ville de Brignais, Fondation AJD ; une convention avec AMELY présentée par Michèle EYMARD également. Ensuite, les associations dans le champ de l'animation proposées par Nicolas KELEN et Éric JACQUET et enfin, les associations dans le champ de l'administration générale portées par Agnès BÉRAL et Jean-Philippe GILLET. Voilà pour cet ordre du jour consistant et, sans perdre de temps, je vais donner la parole à Valérie GRILLON pour la première délibération.

• **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

1. DOMAINE PUBLIC – DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSION

26 BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE – PARCELLE BK64

Autorisation de signature

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. La première délibération concerne une désaffection et un déclassement ainsi qu'une cession d'un domaine public qui est situé au 26, Boulevard de Schweighouse et qui correspond à la parcelle BK64. Vous avez sur la projection, le bâtiment immeuble de logements de fonction baptisé sur la regraphie ; ce sera celui-ci qui est en vente.

Il est donc composé d'un local en rez-de-chaussée, de 12 caves et d'un local d'objets perdus ; au rez-de-chaussée, il y a des vestiaires et des sanitaires qui sont dédiés au fonctionnement de la restauration scolaire ainsi que trois logements et sur les deux autres étages en R+1 et R+2, quatre logements par étage. Au total, sur l'ensemble de l'immeuble, il y a 11 logements.

Ce bâtiment a fait l'objet, dans le schéma directeur immobilier, d'une expertise et il s'est avéré que c'était une passoire énergétique. Nous avons tracé un bilan pour sa rénovation et nous sommes arrivés à la somme de 350 000 €.

Nous avons donc décidé de le vendre, nous l'avons proposé à plusieurs bailleurs sociaux. Un seul a répondu, DFRH et propose de l'acquérir à la somme de 900 000 €, même si les Domaines l'ont estimé à 1 million d'euros. Je viens de vous dire qu'il y avait quand même 350 000 € de travaux donc même s'il est vendu en-deçà des prix des Domaines, il reste quand même une acquisition pour la commune intéressante. Il s'agira en fait de faire 100% de logements sociaux donc les 11 logements seront des logements sociaux bien sûr. Il sera entièrement rénové thermiquement, il sera accessible par deux ascenseurs en extérieur. Voilà, en termes de rénovation, je pense que c'est ce qui est prévu.

Il vous est donc proposé, je ne sais pas si nous avons une petite coupe ; voilà, sur la photo de droite, vous voyez le bâtiment avec ses différents niveaux. Vous avez un trait bleu qui limite en lot A et en lot B puisque nous sommes obligés de faire une division par volume puisque sur le rez-de-chaussée, nous allons garder la partie vestiaires et sanitaires pour le fonctionnement de la restauration scolaire et, en sous-sol, garder le local objets perdus qui est lié à la PM et qui sera ultérieurement vidé et rétrocédé après à DFRH. Nous divisions donc en volume un premier lot, un lot A et un lot B. Dans le lot A qui, sur la photo, est la partie gauche, va être redivisée en deux parties ; la partie rez-de-chaussée qui restera à la commune et la partie sur les étages plus les trois logements attenants au rez-de-chaussée seront cédés à DFRH. Est-ce clair ? Oui.

Il vous est donc proposé dans cette délibération, de faire dans l'ordre : une désaffection du volume n°2 qui est situé dans le lot A ; le volume n°2 correspondant aux vestiaires et sanitaires qui seront donc conservés par la commune, de le désaffecter et de décider son déclassement sur le deuxième volume du lot A pour le rétrocéder à DFRH.

Sur le lot 2, c'est plus simple puisque c'est l'entièreté du bâtiment qui va être désaffecté et déclassé pour être vendu à DFRH. J'ai oublié de vous préciser quand même que la superficie est d'environ 1 081 mètres carrés. S'il y a des questions, je peux répondre.

M. Claude MARCOLET : Bonsoir. Nous avions évoqué à moment donné le fait de relier ce bâtiment au chauffage bois. Est-ce qu'une convention est prévue ?

Mme Valérie GRILLON : C'est prévu, c'est échangé dans tous les cas avec les futurs acquéreurs et ils sont même très contents puisque ça va leur faire quand même un petit budget de moins dans les travaux donc oui, c'est prévu effectivement qu'il soit raccordé à la chaufferie. Peut-être aussi, ce qui peut être intéressant, actuellement l'indice de performance énergétique du bâtiment est de F et avec les travaux de rénovation qui sont projetés, il passera en B, ce qui reste quand même très intéressant.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. Il me semble qu'à une époque il y avait le local poterie pour le Centre social.

M. Serge BÉRARD : Oui, toujours.

Mme Valérie GRILLON : Oui, ça va être cédé également à DFRH. Au sous-sol, on garde uniquement temporairement le local d'objets perdus puisque la PM en a encore besoin et l'entièreté du sous-sol sera rétrocédé à DFRH.

M. Serge BÉRARD : Sachant que, comme vous le savez, dans le cadre du schéma directeur immobilier, il y a beaucoup d'actions à conduire sur cet espace de Jean Moulin, que ce soit sur le bâtiment dont on parle, qui sera du coup pris en charge par DFRH mais également sur le bâtiment A, sur le bâtiment du Centre social lui-même donc tout ce qui est en place aujourd'hui va faire l'objet ; enfin en fonction de l'équipe qui prendra la suite mais en tout cas, il y a déjà une trame qui a été posée pour répondre au besoin d'amélioration des dimensions énergétiques qui ne sont pas du tout au niveau sur tous ces bâtiments et les espaces qui sont comme celui-là, seront certainement à relocaliser et fera l'objet d'un gros travail dans les années à venir, en partenariat avec DFRH d'ailleurs.

Mme Valérie GRILLON : Une petite précision qui avait été apportée par Bruno qui avait mené le SDIE, la réfection énergétique du bâtiment comprendra également les locaux conservés par la commune ; ce sera fait en une seule fois.

M. Serge BÉRARD : C'est un projet qui avait été engagé dans le mandat précédent, qui avait abouti, qui était en instance puis les Ukrainiens sont arrivés, ça a été une aubaine. Ça nous a permis de les loger et donc dès qu'ils sont partis, on a relancé le projet. Il a fallu négocier pas mal car on le vend 900 000 € mais la proposition initiale était à 800 000 € quand même donc, ça a pris un peu de temps pour se mettre d'accord et on a réussi in extremis, avant la fin du mandat, à trouver un accord pour garantir ce financement en 2025, qui participera au financement de la commune d'ailleurs et qui aura un double ; d'abord avec logements vacants à cet endroit-là.

Ensuite, on aura des logements sociaux, puisque c'est l'objectif aussi de continuer à tendre vers les 25%. On aura un immeuble en très bonne condition avec 11 logements qui seront qualitatifs et en plus on le vend donc ça nous fait un peu de cash.

Mme Valérie GRILLON : En termes de timing, la promesse de vente va être fait sur le premier trimestre 2026 et la vente d'ici la fin d'année 2026.

M. Serge BÉRARD : Pour information aussi, dans le cadre des discussions avec DFRH, il est prévu mais là ça pourra évoluer, c'est un engagement qui est formel mais pas au-delà, de pouvoir nous, transférer nos hébergements d'urgence sur ce site. On pourrait avoir des logements en location ; il y a un accord de principe de DFRH pour avoir des logements d'urgence dans ce bâtiment.

Ça, ce sera à retravailler.

M. Guy BOISSERIN : Bonsoir. Par rapport à la division en volume, comment on accèdera aux étages supérieurs dans la partie qui reste à la commune ?

Mme Valérie GRILLON : Il ne reste pas d'étages supérieurs.

M. Serge BÉRARD : Non, plus que le rez-de-chaussée.

Mme Valérie GRILLON : C'est tout au rez-de-chaussée.

M. Serge BÉRARD : C'est la partie qui est liée au restaurant.

M. Guy BOISSERIN : On parle de logements qui sont au-dessus.

Mme Valérie GRILLON : Oui, ils sont cédés à DFRH.

M. Guy BOISSERIN : On ne garde que 86 mètres carrés en rez-de-chaussée ?

M. Serge BÉRARD : Oui c'est ça.

M. Guy BOISSERIN : Cela a un sens de garder ces 86 mètres carrés ?

Mme Valérie GRILLON : Oui pour le fonctionnement de la restauration scolaire.

M. Guy BOISSERIN : On aurait pu reconstruire ailleurs ou modifier quelque chose ; non, il faut garder parce que ça a été quand même compliqué à gérer en copropriété, ces 86 mètres carrés.

M. Serge BÉRARD : A priori, c'était la solution qui a été, pour les deux parties, la plus simple. En fait effectivement, on s'est posé des questions sur ce restaurant qui est un peu en retrait de l'école mais en même temps il est très proche de la cuisine centrale. Vous savez qu'à une époque, les questions s'étaient posées de refaire une nouvelle cuisine centrale dans le cadre de l'intercommunalité.

Ce sujet a été abandonné puisque nos collègues de Chaponost n'ont pas suivi, n'ont pas souhaité aller plus loin donc finalement, on a plutôt conforté le positionnement de notre cuisine centrale à cet endroit-là et du coup, ça conforte aussi l'intérêt d'avoir le restaurant pour des questions de logistique à côté de la cuisine centrale et donc c'est cette partie-là de vestiaire qui a tout son sens dans ce cadre-là mais même tout ça fera l'objet d'une rénovation.

M. Guy BOISSERIN : Ok et la rénovation justement que vous évoquiez tout à l'heure, isolation par l'extérieur, c'est un deal qui est passé avec l'acheteur. Il le fait à ses frais ou c'est quelque chose qui nous sera facturé ?

Mme Valérie GRILLON : Non, c'est fait aux frais de DFRH.

M. Serge BÉRARD : On vend et après il prend en charge sa rénovation.

M. Guy BOISSERIN : Mais notre partie ?

Mme Valérie GRILLON : Ce sera après. Pour l'instant, on n'est pas rentré dans le détail mais ce sera au prorata des surfaces isolées.

M. Guy BOISSERIN : Qu'est-ce qui justifie le rabais de 100 000 € alors ?

M. Serge BÉRARD : C'est le fait qu'il voulait l'acheter 800 000 €. Tout simplement, c'est une négociation.

M. Guy BOISSERIN : D'accord donc négociation à laquelle on a été ouverts alors qu'on n'a pas forcément été sur notre terrain qu'on vend l'année prochaine aussi.

M. Serge BÉRARD : Pardon, je n'ai pas suivi ?

M. Guy BOISSERIN : On vend notre terrain à 1,20 millions ou 1,30 millions je ne sais plus à la CCVG l'année prochaine, on n'a pas proposé un rabais dessus non plus.

M. Serge BÉRARD : Après c'est un tout, cela fait l'objet de négociations avec des partenaires qui ont leurs propres contraintes donc là, pour ce qui concerne DFRH, ils ont un conseil qui considérait que ce n'était pas raisonnable compte tenu des coûts d'aménagement de ce bâtiment ; Valérie indique que c'est un bâtiment qui est en F. Le passer en B, le moderniser au point d'en faire un bâtiment qualitatif, on part de loin donc ils ont fait leurs calculs, ils ont évalué et ils nous ont dit : nous, on ne sait pas mettre plus d'argent que ça sinon on n'équilibre pas. Voilà les raisons pour lesquelles, au bout de six mois de négociation, on s'est mis d'accord sur ce montant-là.

Mme Valérie GRILLON : Oui et là en l'état, le bâtiment d'autant plus est vide mais il nous coûte plus de 17 000 € par an pour quelque chose dont on n'a pas aucune utilité.

M. Guy BOISSERIN : 17 000 € par an à quel niveau alors ?

Mme Valérie GRILLON : Tout ce qui est taxes, assurances.

M. Guy BOISSERIN : On n'a pas de taxe foncière sur ces logements ?

Mme Valérie GRILLON : Oui.

M. Serge BÉRARD : Il y a les taxes logements vacants.

M. Guy BOISSERIN : Oui d'accord, on se taxe nous-mêmes en logements vacants, d'accord.

M. Serge BÉRARD : Mais ce n'est pas nous-même là en l'occurrence, l'argent ne nous revient pas. Cela fait longtemps qu'on essaie de le vendre.

On est très heureux ce soir, en fin de mandat, de se dire : au moins ça, ça a été réglé parce que ça traînait depuis longtemps ce bâtiment et ça n'a pas été si simple que ça avec, notamment le Covid, avec les Ukrainiens donc voilà une bonne chose de faite et dans des conditions qui me paraissent tout à fait équilibrées entre les deux acteurs. On n'oublie pas que DFRH va derrière ça, travailler avec nous aussi et la CCVG pour le peuplement de ce bâtiment donc ça reste une continuité quand même, presque de service public. On va passer au vote donc pour la cession et la délibération qui vous a été proposée, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. FRESSYNET, pour les ressources humaines.

- **RESSOURCES HUMAINES**

2. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – RECENSEMENT DE LA POPULATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il y a trois petites délibérations qui concernent des modifications un peu habituelles du tableau des effectifs. La première concerne la création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité. Il s'agit donc du recensement de la population. Comme chaque début d'année, on mobilise deux personnes sur janvier et février et donc le recensement se fait par tirage au sort d'un ensemble de foyers qui recevront un questionnaire papier ou dématérialisé. Cette mission consiste à mettre en œuvre les questionnaires, les trier, les classer, les numérotter et les comptabiliser avant l'envoi à l'INSEE puisque c'est l'INSEE qui consolide au niveau national.

Cette mission pour les deux personnes, elle est pilotée par un coordinateur communal qui est plutôt une coordinatrice puisqu'elle est désignée au niveau du pôle des assistantes de la DGS donc cette année, on ne crée qu'un seul poste. Habituellement, on crée deux postes d'agents recenseurs, là cette année, on en crée qu'un parce que le deuxième est affecté à une personne qui est actuellement reclassement donc qui travaillera sur cette mission pendant les deux premiers mois de l'année.

Pour répondre à la question qui a été posée en commission n°1, ces postes ne peuvent pas être conservés d'une année sur l'autre parce qu'ils sont par nature, non permanents donc on doit les supprimer quand ils ne sont pas affectés.

Il vous est donc demandé d'autoriser la création de ce poste d'agent recenseur à compter du 1^{er} janvier et c'est pour mémoire, un adjoint administratif en catégorie C.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Alors juste une petite remarque, on a reçu hier les résultats du recensement qu'on fait, c'est un recensement tournant en fait, chaque année donc l'INSEE a des statistiques, met une méthode statistique complexe sans doute et nous donne donc en faisant des recensements, il y a eu un recensement donc début 2025 et nous donne donc le nombre d'habitants du 1^{er} janvier 2023 aujourd'hui, qui est de 12 687 habitants ; rappelez-vous bien 12 687 habitants au 1^{er} janvier 2023 ; c'est la méthode.

On va passer au vote si vous le voulez bien puisqu'on va continuer le travail pour découvrir qu'on est peut-être 13 022 habitants l'année prochaine. S'il n'y a pas de questions, pas de remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – SERVICE CADRE DE VIE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le suivant concerne aussi le tableau des effectifs au niveau de la direction des services techniques, le service cadre de vie. On crée un emploi permanent. Là, il est à temps complet puisque le rapport vous propose de créer ce poste pour le responsable cadre de vie sachant que le précédent titulaire a quitté la collectivité et que son cadre d'emploi ne correspondait pas à celui du nouvel arrivant donc on ferme le poste de responsable cadre de vie qui était agent de maîtrise en catégorie B pour en rouvrir un nouveau, également agent mais en catégorie C. Il vous est demandé de délibérer, peut-être pas très longtemps pour autoriser la création de ce poste et pour être opérationnel le 1^{er} janvier 2026.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – ENTRETIEN MÉNAGER

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Modification de la durée hebdomadaire de service de deux emplois permanents

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le suivant sur le tableau des effectifs, c'est au niveau de la direction des services techniques.

M. Serge BÉRARD : Pardon, nous sommes toujours 31 voix représentées, il manque toujours 2 personnes et M. BOISSERIN est arrivé. Pardon, excusez-moi.

M. Pierre FRESSYNET : La DST, Direction des services techniques au niveau de l'unité entretien ménager, on va modifier la durée de travail de deux emplois permanents, qui est d'ailleurs dans la lignée des précédentes délibérations et ce rapport concerne la réduction de temps de travail de deux postes à l'unité d'entretien ménager donc un poste d'adjoint technique qui passe de temps plein à 50% et un poste qui était à 90% qui passe à 70%. Si on veut une équivalence en ETP comme il a été demandé en commission n°1, ça fait -0 ,7 ETP en tout.

Les personnes concernées sont bien entendu parties prenantes de cette mesure et leur charge de travail sera absorbée par une meilleure organisation des plannings et la recherche d'efficience issue des travaux du contrôle de gestion. Il vous est donc demandé d'autoriser cette modification de temps de travail de ces deux postes permanents d'adjoint technique qui sont en catégorie C et ce, à compter du 1^{er} janvier. S'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pas de questions, pas de remarques. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

5. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Mise à jour des modalités de télétravail

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : La suivante concerne le dispositif de télétravail. Alors ça concerne la Ville et la RCAVB et ça concernera le CCAS et la résidence des Arcades lorsqu'ils auront leur conseil d'administration.

Ce dispositif de télétravail a été mis en place lors de la période Covid en 2020 et donc ça a été délibéré le 18 novembre 2020. Aujourd'hui, après cinq années de pratique, il a été proposé aux représentants du personnel de revenir sur ces règles puisqu'il faut s'adapter à la situation réelle en collant mieux aux usages et en veillant à la bonne continuité des services.

En deux mots, je vais vous récapituler les changements : depuis 2020, il y avait plusieurs possibilités et les agents pouvaient opter pour un jour fixe par semaine et/ou une dotation de 24 jours flottants, à prendre dans l'année. Le nouveau système qui a été proposé et validé en comité social et territorial s'appuie sur un recensement des pratiques qui montre notamment le faible nombre moyen de jours de télétravail flottants pris en plus du jour fixe donc il y avait un jour fixe par semaine plus un quota de 24 jours flottants. Dans ce cas-là, il y avait en gros 5 ou 6 jours en moyenne qui étaient pris sur l'année.

Le nouveau système s'appuie aussi sur le fait qu'un nombre assez réduit d'agents utilisent le télétravail, une soixantaine sur 260 agents. Ce nouveau dispositif consiste maintenant à donner le choix entre un jour fixe par semaine plus dix jours flottants donc le choix entre un jour fixe par semaine et dix jours flottants ou alors 34 jours flottants dans l'année sans jours fixes.

Il y a quelques règles complémentaires qui sont notées dans la charte du télétravail qui est annexée au rapport que vous avez sûrement lu. C'est par exemple le fait d'avoir au moins trois jours de présence physique par semaine donc deux jours de télétravail maximum par semaine. On proratise le nombre de jours de télétravail en fonction de la quotité de temps de travail. Les temps partiels ont moins de jours, c'est proportionnel. Et le fait de disposer de plus de deux jours de télétravail par semaine en cas de situations exceptionnelles comme les personnes qui sont en maternité, l'état de santé en cas de handicap ou en cas de problème d'accès aux locaux.

Il vous est donc demandé, pour l'application de ce nouveau dispositif, d'entériner ces nouvelles règles qui sont bien détaillées dans le rapport que je viens de résumer et en rappelant qu'il y a eu un avis positif du CST, positif à l'unanimité lors de sa séance du 11 décembre et on vous demande de valider la nouvelle rédaction de la charte du télétravail, comme elle est présentée en annexe du rapport et qui sera donc, si vous votez positivement, applicable à compter du 1^{er} janvier.

M. Serge BÉRARD : Merci. Des questions, des remarques ? Je vous propose de voter Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Et bien la nouvelle charte télétravail est adoptée à l'unanimité. Merci M. FRESSYNET. Agnès BÉRAL pour la garantie d'emprunt.

- **FINANCES**

6. GARANTIE D'EMPRUNT

DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT

Acquisition en VEFA de 36 logements – SUNLODGE TR 2 – Rue Général de Gaulle

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Je vous présente une demande de garantie d'emprunt pour Deux Fleuves Rhône Habitat pour la dernière tranche de SUNLODGE donc la tranche numéro deux, rue du Général de Gaulle donc c'est la Gare. Juste à rappeler que la demande est faite à 25 % pour la commune, 25% pour la CCVG qui a été voté hier soir et 50% du Département donc le montant pour la Ville de Brignais est de 1 148 139 €. À rappeler simplement que la ville s'engage, en cas de défaillance, à rembourser cet emprunt.

Vous avez dans le tableau et dans le rapport toutes les offres de la Caisse des dépôts et des consignations donc il y en a huit et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 25% pour le remboursement du prêt total de 4 592 000 € mais ce n'est pas notre part, on n'est qu'à 25 %, donc préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et des consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à régler cette dette. Voilà donc on demande aussi à Monsieur le Maire de signer ce document.

M. Serge BÉRARD : Je crois que c'est la dernière tranche.

Mme Agnès BÉRAL : Dernière tranche de SUNLODGE de Deux Fleuves Rhône Habitat.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Je propose de voter. Sur cette garantie, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Alors je ne sais pas si on est 32 ou 31. On va rester sur 31.

7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Donc la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement donc je parlerai d'AP/CP puisque je viens de dire ce que c'était que l'AP/CP, c'est plus court. Il s'agit de modifier cette autorisation de programme pour les années suivantes. On en a déjà voté plusieurs, en décembre 2023, en 2024 et en 2025 donc en fait, comme on a rajouté une option, une tranche conditionnelle pour le remplacement des menuiseries et du ravalement de l'ensemble des façades, on modifie simplement le montant de l'autorisation de programme de 1 500 000 € à 1 850 000 € et donc ça répartit les crédits. On en a une partie en 2026 bien sûr, 1 505 000 € mais on aura un reste en 2027 pour 256 000 €.

Les subventions n'ont pas bougé, le Département non plus, enfin le Fonds vert, le Département et notre autofinancement, par contre, a un peu augmenté à 1 450 000 € ; à savoir que les frais d'études sont compris dans cet AP/CP. Il faut que vous adoptiez cet AP/CP.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 2 abstentions et 32 votants donc je pense que ça va sans doute se stabiliser à 32 voix représentées. Mme DHENNIN pour le budget principal.

8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 – Exercice 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir. Je vais vous présenter la deuxième modification budgétaire pour la ville pour l'exercice 2025. Alors celle-ci s'élève à 0 € en fonctionnement et 1 359 600 € en investissement. On va commencer par le fonctionnement parce que bien qu'il n'y ait que zéro, il y a des tables de modification à l'intérieur qui se complètent. On voit sur la colonne orange et on voit une somme de 330 000 € sur les charges de personnel donc les charges de personnel baissent de 330 000 € et vont arriver à 9 millions. On a supprimé un certain nombre de dépenses, entre autres le doublon des prévisions budgétaires pour les indemnités des élus, également les crédits pour le poste de référente scolaire car il y a eu la réorganisation de la direction Enfance jeunesse, sport et vie associative. On n'a pas remplacé les postes de chef de projet innovation digitale et chargé de communication culturelle. Les deux avaient quitté la collectivité. On a réorganisé le service entretien ménager parce qu'ainsi que vous l'avez vu, il y a eu un certain nombre d'agents qui ont demandé de baisser leur temps de travail, de passer à temps de travail partiel. On a également eu un arrêt de travail long d'une assistante maternelle dans la crèche familiale.

Sur les charges à caractère général juste à côté, nous avons prévu 15 000 € en ajoutant 23 000 € sur des prestations externalisées d'entretien ménager suite aux baisses en temps partiel des agents sur ce service. On a également ajouté une assurance pour la responsabilité des gestionnaires publics pour 6 000 €. Cette assurance couvre environ 60 personnes et on a ajusté à la baisse les prestations d'entretien des terrains qui sont externalisées pour -15 000 €.

Sur les autres charges de gestion courante, nous avons ajusté le montant de la subvention d'équilibre du CCAS. En début d'année, nous avions voté une subvention de 163 000 €. En fait, c'est un petit peu trop juste donc on a augmenté de 6 000 € pour la passer à 169 000 €. En résultat, donc on a pu faire un virement supérieur à la section d'investissement. On l'a augmenté de 309 000 €, ce qui fera un total de 1 721 000 € donc voici les principaux éléments.

Par contre, pour la section d'investissement, on a intégré des opérations comptables en dépenses et en recettes puisque nous avons fait, d'une part la bascule des frais d'études pour 400 000 €, la cession du SMAGGA qui nous a cédé les travaux qui avaient été réalisés le long du lit du Garon, à côté du centre sportif Minssieux, ceci pour un montant de 850 000 €. Également, le don d'un barnum par la Région pour un montant de 1 500 €, ce qui nous fait un global de 1 251 000 €.

Pour équilibrer la section d'investissement, on a supprimé l'investissement d'équilibre. On a retiré la somme de 203 886 € et on a ajusté les crédits du chapitre 21, c'est-à-dire immobilisations corporelles à la hauteur de 104 713 € et on nous demande d'adopter cette décision modificative budgétaire. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Ce sera donc la dernière. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 3 votes contre et donc 29 positifs. Merci. Mme BÉRAL ou Mme DHENNIN pour le budget principal de la ville.

BUDGET PRIMITIF 2026 Vote suspendu après la présentation de toutes les subventions

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Adoption

Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Le budget principal de la ville pour l'exercice 2026 reprend tous les éléments que l'on a vu lors du débat d'orientations budgétaires donc on se permettra d'être un petit peu plus rapide puisque vous avez déjà bien vu les chiffres. Je vous rappelle simplement que les comparaisons sont faites de budget primitif à budget primitif, c'est-à-dire du premier budget de 2025 par rapport au budget 2026.

Les produits des services baissent de 2,7% soit -22 000 €. Cela correspond à la mise à disposition du personnel de la ville au budget annexe, entre autres vis-à-vis de la RACVB où il y avait l'externalisation de la plaquette de saison culturelle, -7 000 €. On a ajusté au réalisé les recettes qu'on a faites en 2025, les recettes de restauration scolaire et du périscolaire, ce qui nous fait une baisse de 15 000 €. Les impôts et taxes ont augmenté de 1,44%, soit 202 000 €. Alors, il y avait d'une part la hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation puisqu'on a vu que les reprises de vente immobilière avaient bien redémarré sur la commune. Ça représente 100 000 €. On a une revalorisation des bases des taxes foncières en lien avec l'inflation et le nombre de nouveaux foyers fiscaux pour 80 000 € et la hausse des versements de l'intercommunalité pour l'attribution de compensation. Il y a la fin de refacturation du service d'administration du droit des sols mutualisé, pour lequel c'était le dernier remboursement et la dotation de solidarité communautaire, tout ceci pour 22 000 €.

Les dotations ont baissé de 6,5%, soit 100 000 € de moins. Alors, comme on en a bien parlé il y a quinze jours, il y a la suppression de la dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire -185 000 € par rapport à 2025. L'ajustement des versements de la CAF pour plus 26 000 €. La participation aux actions environnementales qui représentent 50 000 €. C'est essentiellement le nettoiement des déchets et de la gestion des mégots puisque vous avez vu qu'on avait mis tout un système en place.

On va voir maintenant les points importants du côté des dépenses. Alors les charges à caractère général ont baissé de 0,36%, soit 10 000 € de moins. Alors, ça correspond à plusieurs éléments. Il y a la hausse des coûts d'assurance plus 38 000 €, y compris là-dedans dans ce chiffre, les 9 000 € de dommages ouvrages pour l'école Lassagne.

Il y a l'achat de berceaux à compter de septembre 2026 dans une crèche privée, ce qui représente pour la fin de l'année 26 000 €, la baisse des coûts d'énergie avec les panneaux photovoltaïques de l'école Lassagne pour 16 000 € de moins, la rationalisation des coûts sur tout un ensemble de sphères pour 48 000 € en moins et cette année, pas de Biennale de la danse, qui fait donc un impact de -12 000 €. Je passe la parole à Mme BÉRAL pour les charges de personnel.

Mme Agnès BÉRAL : Donc les baisses, les charges de personnel sont en baisse de 3,30%, soit 310 000 €. Je rappelle qu'il y a eu la hausse des cotisations de la CNRACL donc le budget de la sécurité sociale a été voté donc de toute manière, on sait qu'on va devoir les payer. La hausse du versement transport donc on est à 1,5 pour l'instant, on arrivera à 1,8 l'année prochaine et il y a des élections en 2026 donc un coût de 21 000 €.

Comme l'a dit Mme DHENNIN, on avait un doublon des inscriptions budgétaires sur les indemnités des élus donc ça diminue le coût des charges de personnel. On n'a pas pour l'instant décidé, enfin non inscription de quatre postes donc à l'innovation digitale, à la communication, à la référente scolaire et on a un arrêt long sur la crèche familiale, ce qui représente 190 000 €. On a travaillé sur le temps de travail et la rationalisation sur plusieurs services, sur les temps partiels, entre autres une secrétaire à la DEJS, des saisonniers, des vacataires, à la médiathèque ; le tout représente 200 000 € mais c'est toujours, je rappelle, à la demande des agents, ce n'est pas nous qui les avons obligés à réduire leur temps. En plus, l'intégration d'un agent en période de préparation au reclassement donc un PPR et deux agents en surnombre et on rappelle la poursuite des mesures sur le CET qui représente 30 000 € et les heures supplémentaires et la fin de l'assurance des non titulaires pour 20 000 €. Béatrice, je te laisse la main.

Mme Béatrice DHENNIN : Les autres charges de gestion courante baissent de 5 000 €, soit 0,18%. Il y a une hausse de l'enveloppe des subventions aux associations par rapport au réalisé de 2025 mais ça représente 58 000 € par rapport au prévisionnel de 2025. Il n'y a pas de subventions cette année à la résidence autonomie des Arcades, ce qui fait une baisse de 80 000 € mais il y a une hausse de la participation versée aux syndicats de 9 000 €. Les charges financières baissent de 32%, soit 58 000 €. En effet, nous avons eu deux prêts qui se sont terminés en 2025 et en plus, il y a une baisse du taux du livret A et la plupart de nos prêts sont indexés sur ce taux.

Nous allons maintenant voir tout ce qui est dépenses d'investissement donc les dépenses d'investissement sont exactement les mêmes que celles qui vous ont été présentées dans le DOB. Il n'y a pas eu la moindre modification donc on est resté sur un montant global de 4 916 000 €. Par contre, sur la page suivante, on voit que la section de fonctionnement nous permet de dégager un autofinancement de 1 761 000 € une fois qu'on a intégré les dotations aux amortissements. À ceci, on rajoute les subventions pour 200 000 €, le FCTVA pour 590 000 €, les taxes d'aménagement pour 150 000 € et les cessions de terrain pour la déchetterie, l'immeuble Jean Moulin et un petit terrain côté Pérouses et les petites cessions d'immobilisation pour 24 000 €, tout ceci représentant la somme de 2 120 000 €. On peut rajouter également là, les 180 000 € espérés d'amendes de police, ce qui nous fera un total de 5,3 millions d'euros en recettes d'investissement.

La seule chose qu'il n'y avait pas il y a quinze jours, c'est l'emprunt d'équilibre qui s'élèverait à 906 000 € et je vais laisser la parole à Mme BÉRAL pour l'état de la dette.

Mme Agnès BÉRAL : L'état de la dette, pas de surprise par rapport à il y a quinze jours, c'est exactement la même et heureusement d'ailleurs. On est à 7 177 000 € au 1^{er} janvier, soit 574 € par habitant par rapport à 619 € de l'année dernière et on est en-dessous largement, par rapport aux communes de notre strate. On reste à quatre dettes en taux fixe et deux à taux variable.

Alors les ratios, à savoir quand même que la référence c'est les comptes de gestion de 2024 et nous on se projette en 2026 donc il y a quand même une différence. Simplement pour nous, à noter qu'on baisse nos dépenses réelles de fonctionnement par rapport à l'année dernière, on est à 1 154 €, je tiens à le redire, c'est que c'est grâce aux services qui, cette année, ont fait énormément d'efforts sur les budgets. Les impôts directs, on n'a pas augmenté nos impôts donc on est en légère hausse par rapport à l'année dernière mais c'est par rapport au nombre d'habitants. On a 12 498 habitants et Monsieur le Maire nous a dit qu'on est à 12 600, on a 200 de plus donc l'année prochaine, ça va baisser tout à fait.

M. Serge BÉRARD : Pour les communes qui sont en croissance démographique, c'est bénéfique.

Mme Agnès BÉRAL : C'est bénéfique.

M. Serge BÉRARD : Non, c'est dans l'autre sens.

Mme Agnès BÉRAL : Dans l'autre sens, oui, tout à fait.

M. Serge BÉRARD : Par rapport aux habitants, ça ferait baisser les taux.

Mme Agnès BÉRAL : Exactement mais on est déjà dans un bon taux. Ensuite, les recettes réelles de fonctionnement, notre taux de fiscalité n'est pas très élevé donc nos recettes sont un peu moins élevées et ne parlons pas de la DGF puisqu'elle est nulle ; enfin elle est prévue nulle l'année prochaine.

Ensuite, les dépenses d'équipement de brut, c'est ce qu'on investit sur la commune donc on est plutôt bien par rapport à la strate. Ensuite, l'encours de dette, on est plutôt bien aussi, on baisse par rapport à l'année dernière et on est moins que la strate. La DGF, zéro mais ça maintenant on le sait, il faut se faire une raison. Les dépenses de personnel, on a repris, je rappelle juste, on a repris quand même la compétence petite enfance et il y a dans beaucoup de communes où la petite enfance est soit à la ComCom et n'est pas nécessairement dans le giron de la commune donc ça nous fait un écart assez important.

Ensuite, les dépenses réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette de capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement donc on est à 95%. C'est notre capacité d'autofinancement. C'est clair qu'on espérerait avoir un peu mieux mais c'est les recettes qui sont toujours un peu en baisse. Les dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles, 31%, ça c'est plutôt moyen je dirais et l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, en baisse par rapport à l'année dernière, ce qui est plutôt mieux, c'est clair et également l'encours de dette par rapport à la capacité d'autofinancement brut donc cela veut dire que l'on a 5,4 années pour éventuellement rembourser notre emprunt.

La limite est fixée à 12 ans et donc on a baissé par rapport à l'année dernière, ce qui est plutôt pour nous, c'est clair. Je rappelle qu'on a quand même emprunté 8 millions sur ce mandat et on arrive à 5,4 années pour rembourser notre encours de dette. Voilà pour les ratios.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation très complète, même si ça vient compléter ce qu'on s'était dit lors du dernier Conseil ? Moi, j'insisterai sur le fait, enfin tu l'as dit Agnès, mais c'est vrai que les services ont fait d'énormes efforts à notre demande mais ils ont réussi à réduire nos coûts d'une manière globale et malheureusement, tous ces efforts sont en partie mangés par les contraintes que nous impose l'État. Vous voyez par exemple qu'on a un impact cette année, on a une augmentation de 3% de la cotisation de la caisse de retraite, on a eu déjà ça l'année dernière donc en année pleine, ça représente par rapport à il y a deux ans en gros, 300 000 € de charges supplémentaires qu'on supporte et malgré tout, on a réussi à tenir les budgets et notamment de frais de personnel ; ça montre l'effort qui a été fait, qui est considérable.

On a l'impression d'être Sisyphe par moment quand même. On monte le rocher en haut de la colline et puis l'État fait en sorte qu'il redescende en bas. On va peut-être s'épuiser à force. On comprend aussi que beaucoup de communes ont été obligés de passer par les augmentations d'impôts parce qu'à un moment donné, cette pression de l'État, on ne sait plus l'assumer si on veut garder les mêmes services. Alors on a grâce à ces efforts, pu faire face pour l'instant ; si l'État continue à nous pénaliser comme ça, il faut savoir qu'on aura encore 3% l'année prochaine, 3% dans deux ans sur ces caisses de retraite donc au total en année pleine, en quatre ans, on se prend 600 000 € de charges supplémentaires sur un budget de 17 millions. C'est quand même considérable donc comment les compenser par des économies si on veut garder les mêmes services ? À un moment, c'est un peu la quadrature du cercle quand même et les efforts sont faits mais ils vont nécessairement trouver des limites parce qu'il y a des domaines où on ne peut pas faire des efforts, y compris sur les frais de personnel. Quand on décide d'avoir une ATSEM par classe maternelle, le budget est là quoi qu'on fasse et ça, on ne va pas savoir réduire sauf à dire, finalement, il y aura une ATSEM pour deux classes, ce que font certaines communes mais ce qu'on ne fera pas. Il faut être conscient que tous les efforts faits, malheureusement sont mangés par les augmentations et la pression qu'exerce l'État sur nos finances.

Concernant les ratios, je crois qu'on montre quand même une vraie stabilité. Il y en a certains qu'il faut prendre avec des pinces quand on regarde dépenses de personnel par rapport à dépenses réelles de fonctionnement. Si par exemple demain on décidait que le périscolaire soit sous-traité à une association, d'un seul coup notre ratio deviendrait meilleur. Ce n'est pas pour autant que le service serait meilleur et que le coût on le retrouverait en coût de fonctionnement donc il faut regarder ces ratios nationaux avec beaucoup de prudence. Ils dépendent souvent de choix politiques internes et ne traduisent pas forcément l'efficience de la commune. Voilà pour ce qui concerne mes commentaires. Alors on ne va pas voter tout de suite le budget puisque comme vous le savez, on va passer en revue toutes les associations ; cette année je n'ai pas oublié, c'est la première fois, je commence à m'habituer donc on va passer en revue la suite des subventions tout à l'heure et donc on votera ce budget à la fin si vous le voulez bien. Nous allons passer maintenant au budget de la RCAVB.

9. BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous avions également vu ce budget lors du débat d'orientations budgétaires. Les mêmes règles que pour la ville s'appliquent ; la seule chose, c'est que c'est un budget qui est traité en hors taxes.

On va commencer par les recettes donc les produits des services restent quasiment stables puisqu'ils baissent seulement de 2 000 €. Les recettes de billetterie sont estimées à 99 000 €, soit 900 € de moins qu'en 2025. La mise à disposition du personnel entre la ville et la RCAVB est stable, seulement -1 000 €, et il y a un maintien des recettes de prestation du bar à 4 600 €. En ce qui concerne les dotations, subventions et participations, nous avons une baisse de 11 000 €, soit -2,89 %. Il y a premièrement une baisse de la subvention départementale de 17 500 €. Avant, nous avions 20 000 € jusqu'en 2025. La participation de la ville est en baisse puisque nous versons 348 500 € contre 354 000 € sur l'an dernier et il y a une suppression de la subvention de la Direction régionale des affaires culturelles de 3 000 €. Il y a un maintien de la subvention sur la sensibilisation culturelle et artistique de 4 000 €. C'est la politique de la ville qui permet de financer des places pour un certain public.

Les autres produits de gestion courante baissent de 50% mais la somme n'est pas très haute heureusement puisqu'on passe de 6 000 € prévus pour les mécénats à 3 000 € compte tenu de la morosité économique ambiante, on a préféré jouer la sécurité.

En ce qui concerne les dépenses, les charges à caractère général augmentent de 16%, soit plus presque 7% d'augmentation. Là, il y a une hausse des frais annexes des spectacles de 6 500 € mais les achats des spectacles sont en baisse de 4 000 €. Le gros impact, c'est l'externalisation de la plaquette de saison à plus 16 000 € et il y a un ajustement de l'enveloppe destinée aux animations culturelles, tout ce qui est médiation..., 2 000 €. Les charges de personnel ont baissé de 31 000 € à 8,5%. Alors on a d'une part, la réduction du temps de travail de la chargée de programmation scolaire et de médiation culturelle qui est passée à 80% en ETP ; la baisse de la mise à disposition de personnel de la ville à la RCAVB, c'est la chargée de communication qui a demandé une mise en disponibilité en impact de 13 500 €, une reconduction sur une année complète du poste d'agent de billetterie de 80%, c'est une personne qui était rentrée l'année précédente ; une optimisation de l'enveloppe annuelle des vacataires, comme sur la ville, une hausse des cotisations retraite et mobilité mais ce qui est atténué par une analyse plus précise de la masse salariale car les logiciels sont plus précis et permettent un meilleur détail.

Les autres charges de gestion courante baissent de 31% mais c'est des sommes très faibles puisqu'il s'agit essentiellement de la suppression de l'abonnement du logiciel graphique. En fait, cette licence a été prise par le budget de la ville et c'est une licence multi-utilisateur qui est également utilisée par la RCAVB et ça représente 110 € de moins.

Vous pouvez voir le budget 2025 et 2026, les différentes comparaisons, la section de fonctionnement avec les recettes sur le camembert. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 580 600 €.

Sur l'histogramme à droite, vous pouvez comparer BP 2025, prévisionnel réalisé pour 2025 et budget prévisionnel de 2026.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui s'élèveront à 576 600 €, nous avons la grosse part, presque 58%, c'est des charges de personnel et frais assimilés et sur la partie droite, on peut voir les mêmes comparaisons avec les différentes couleurs. La marge artistique, on compare 2025 à 2026, vous rectifieriez donc effectivement, on peut noter que la marge se détériore entre les deux années. Il faut savoir que c'est une marge artistique qui est faite, hors tout ce qui est salaires donc il y a deux éléments qui vont dans ce sens. Premièrement, il y a une baisse des subventions pour 9 440 € et également le fait qu'avant, la conception de la plaquette pour les spectacles n'était pas comprise dedans puisqu'elle était effectuée par le biais d'un salarié. Maintenant, comme elle est sous traitée, on la compte dans la marge artistique donc voilà les deux impacts les plus importants.

On passe ensuite à tout ce qui est immobilisations, investissements donc on dégage 4 000 € de résultat qui est investi en immobilisations corporelles puisque 2000 2021, les seules immobilisations que peut avoir la RCAVB, c'est tout ce qui est mobilier et matériel de bureau pour l'ensemble des salariés. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques sur ce budget de la Régie ? Pas de remarques, pas de questions. Alors pour le coup, là, on peut passer au vote, pas d'obstacle donc sur le budget de la Régie de la RCAVB, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 votes contre. Adopté à l'unanimité avec 2 votes contre et 32 votants. Merci. On continue.

10. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026

Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : On a déjà vu dans le budget principal de la ville les différentes subventions et donc on vous propose d'adopter pour le CCAS pour l'année 2026, une subvention de 197 000 € au lieu de 193 000 € en 2025. Je rappelle juste qu'en 2025, après le résultat, le CCAS a reversé une partie de sa subvention à la ville donc c'est toujours, comme on dit, c'est prévisionnel. Je rappelle juste que le CCAS est pour une référence, l'action sociale logement, la référence senior et la référence handicap. Demain soir, on présentera le budget du CCAS, on a déjà présenté le débat d'orientations budgétaires il y a quinze jours également donc on vous demande d'approuver le versement de cette subvention d'équilibre de 197 000 € pour le CCAS.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Pour le financement du CCAS, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 votes contre et donc 30 voix pour.

11. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Subvention d'équilibre 2026

Rapporteur(s) : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Ainsi que vous l'avez vu dans les différents projets...qu'on a traité, il est prévu de verser normalement une subvention de la ville à la RCAVB pour un montant de 348 500 € soit une baisse de 5 500 € par rapport à l'année 2025.

M. Serge BÉRARD : Sur la proposition qui est faite pour le financement de la Régie culturelle autonome, est-ce qu'il y a des votes contre ? 2 votes contre. Des abstentions ? Adopté avec 30 voix favorables. Merci. Nous avançons bien ce soir, je propose qu'on passe aux subventions des associations et c'est Sébastien FRANÇOIS qui va commencer le travail.

- **SUBVENTIONS**

12. ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Subventions 2026

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Je vais commencer par le volet éducation jeunesse avec comme chaque année, la présentation des associations. On va commencer par l'association pour une scolarité ambitieuse et joyeuse des enfants atypiques. C'est l'association qui gère l'école privée hors contrat à Saint-Philippe Neri donc on vous rappelle qu'ils ont trois salariés, 28 adhérents en 2025 dont 22 Brignairots, un budget global à presque 130 000 € avec 67 000 € de salaires, 12 000 € de charges et un résultat net négatif de -2 821 €. Comme chaque année, ils nous ont fait une demande à 1 000 € qui sert notamment à l'achat de matériel pour les enfants adapté à leur handicap donc la demande a été de 1 000 €. Ça a été présenté d'abord en conseil d'adjoints puis en commission n°2 et donc nous vous proposons 1 000 € pour cette association.

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir. Je voudrais savoir si on va voter association après association ou si c'est un vote global ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Non, par association.

M. Serge BÉRARD : On va le faire par association.

Mme Christiane CONSTANT : Il faut donc appeler à voter pour ou contre.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

M. Serge BÉRARD : Il se peut que sur l'ensemble proposé, il peut y avoir des points de vue divergents.

M. Sébastien FRANÇOIS : Vous avez un rapport qui réunit les trois associations qu'on va voir là mais après, tant que nous n'avons pas voté, la somme peut changer donc typiquement, on vote par association.

M. Serge BÉRARD : On va prendre le temps.

M. Sébastien FRANÇOIS : Donc du coup 1 000 € demandés pour ASAJEA.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 voix contre, 1 abstention.

Mme Michèle EYMARD : Je fais partie du Conseil d'administration.

M. Serge BÉRARD : Donc 1 non-participation au vote. 1 voix contre, 1 abstention donc il y a 31 votants et 29 pour.

M. Sébastien FRANÇOIS : Ensuite, on doit voir Lire et Faire Lire donc 20 bénévoles dont 16 Brignairots, un budget global de 1 300 000 €, ce n'est pas le budget de Brignais évidemment, c'est le budget de l'association au niveau national je crois. Fonds de roulement de 54 000 €, résultat négatif de 221 €. C'est une association qui intervient de plus en plus sur Brignais. D'ailleurs on voit, on a fait évoluer le montant des subventions depuis quelques années. Avant, ils n'intervenaient que dans les écoles puis maintenant ils interviennent à la médiathèque, dans les crèches, aux Arcades donc c'est des interventions très appréciées pour encourager et développer le goût de la lecture. Cela a été vu en conseil d'adjoints et en commission n°2 et nous vous proposons 500 €.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. Sébastien FRANÇOIS : Ensuite, nous avons les Scouts et guides de France, 20 bénévoles, 85 adhérents en 2025 dont 70 Brignairots. Vous voyez qu'ils ont augmenté un petit peu leurs adhérents, 5 de plus ; un budget global de 55 000 €, un résultat d'environ 600 € net et une demande à 1 000 €. Nous vous proposons 800 € comme les années précédentes donc ça a été vu aussi dans les commissions et en conseil d'adjoints. Je ne vais pas vous présenter plus les Scouts, ça parle à tout le monde.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou remarques ? Il n'y en a pas.

Mme Marie DECHESNE : Juste, je ne prends pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Une élue qui ne prend pas part au vote donc qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 30 voix pour.

Mme Christiane CONSTANT : Majorité, pas unanimité.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas de voix contre.

M. Sébastien FRANÇOIS : Non, il y a une abstention ; une non-participation au vote mais pas de contre.

M. Serge BÉRARD : J'ai l'habitude de dire, quand il n'y a pas de voix contre, qu'il y a des abstentions, c'est à l'unanimité de ceux qui participent au vote d'une certaine manière. En tout cas, on a dénombré, on est au clair ?

M. Sébastien FRANÇOIS : 30.

M. Serge BÉRARD : Il y a eu une abstention et une non-participation.

13. CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

Subvention 2026

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Ensuite, nous vous proposons le Centre social donc 83 bénévoles, 76 salariés, un équivalent de 23 équivalents temps plein donc 609 familles en 2025, 79% de Brignairots. Pour rappel, ils sont venus la semaine dernière en Commission générale où ils ont présenté aussi tous ces chiffres et toutes leurs actions. Ils nous font une demande cette année de 481 680 € qui représentait 2% d'augmentation.

En commission d'arbitrage, on a proposé 1% d'augmentation vu le contexte actuel donc ça fait une légère hausse par rapport à l'année dernière pour un montant total de 476 155 €. Vous avez le détail là, par section on va dire ; ça représente 190 000 € pour la section de fonctionnement. Les adultes-relais, c'est pris en charge sur les fonds propres du Centre social ; à savoir que leur adulte-relais est passé à temps complet. Il était à 80% jusqu'à l'année dernière.

Côté enfance/jeunesse, on est à 266 000 €. Le dispositif CLAS donc l'accompagnement à la scolarité, on est comme chaque année à 1 700 € et puis en compensation de La Câlinerie donc pour rappel, on a racheté les bâtiments de La Câlinerie en 2024, ce qui permet en fait que ce soit un local de la municipalité et ça permet au Centre social de ne plus avoir à gérer toutes les interventions de maintenance du bâtiment. Pendant quelques années, c'était la directrice qui devait gérer ça et c'était compliqué. C'est beaucoup plus simple que ce soit nous qui nous en occupions.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Sur cette subvention de 476 155 €, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité de 32 élus.

14. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS

Subvention 2026

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Ensuite, nous vous avons la MJC. Pareil, ils sont venus la semaine dernière présenter à tous leur travail donc 18 bénévoles et l'équivalent de 4,6 en temps plein, 565 adhérents en 2025 dont 444 Brignairots, un budget total de 435 000 € dont 284 000 € de salaires, un résultat net de 6 497 €. Ils ne nous ont pas demandé d'augmentation en sachant qu'ils augmentent, eux, leurs recettes donc les différentes charges qui sont en augmentation, ils les prennent sur leurs fonds propres et ils arrivent à de mieux en mieux à s'autofinancer. Là aussi, vous avez un découpage par utilisation de ces fonds, ça représente 80 000 €, un peu plus de 80 000 € en fonctionnement ; 139 500 € sur l'action enfance/jeunesse en sachant qu'on a un agent de la ville qui est mis à disposition de la MJC ; 8 000 € d'adultes-relais et donc une subvention totale proposée à 228 000 €.

Mme Christiane CONSTANT : Là, je vois qu'il y a une épargne de 57 108 € mais le Centre social n'a aucune épargne. Est-ce que cette épargne est fléchée ? Savez-vous ce qu'il va en faire ?

M. Sébastien FRANÇOIS : En fait, cette épargne leur permet d'avoir un fonds. Ils ont un fonds de roulement comme tout le temps et l'épargne leur permet d'assurer en fait le courant ; s'ils ont un accident, plutôt que d'avoir de l'argent qui dort.

Mme Christiane CONSTANT : Ils ont un fonds de roulement et ils ont une épargne.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : Le Centre social avait un fonds de roulement, ce qui est normal, mais pas d'épargne. L'association ne doit pas faire d'épargne sur les fonds publics.

M. Sébastien FRANÇOIS : Ce n'est pas vrai. Justement, ils se sont renseignés, le Centre social pourrait ;

Alors je ne suis pas sûr que le Centre social puisse faire la même chose parce qu'avec les conventions avec la CAF, ce n'est pas sûr mais sur la MJC, la question a été posée en assemblée générale l'année dernière, ou il y a deux ans d'ailleurs ; c'est au moment où ils ont mis en place cette épargne, c'est tout à fait légal et tout à fait autorisé pour ce type d'association. Cela leur permet de pouvoir assurer leur trésorerie en fait donc le fonds de roulement, c'est le fonds courant en fait.

En fait l'épargne, c'est comme une assurance en cas d'un problème qui n'est pas prévu ou des départs à la retraite, ce genre de choses. Ils bloquent une certaine somme en cas d'accident et cette somme, plutôt que de dormir sans rien faire, elle travaille.

Mme Christiane CONSTANT : Alors, comment ferait le Centre social en cas de départ à la retraite ?

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est une autre forme de gestion. Là, je ne peux pas vous répondre. Je sais que la question avait été posée sur le légal ou pas, d'ouvrir un compte épargne. C'est tout à fait légal et ça rentre dans les clous. Ça a d'ailleurs été validé par leur commissaire aux comptes ; l'assemblée générale a eu lieu le mois dernier.

M. Serge BÉRARD : Je pense que c'est une question de présentation.

Mme Christiane CONSTANT : Non, l'épargne c'est de l'épargne.

M. Serge BÉRARD : L'épargne oui mais alors je ne sais pas, quand on parle d'épargne, c'est des fonds propres. J'avoue que je n'ai pas regardé.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, c'est leurs fonds.

M. Serge BÉRARD : Oui mais c'est un placement dans un compte.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que l'épargne, les 57 000 € font partie des 197 000 € ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Non.

M. Serge BÉRARD : C'est en plus ? Cela m'étonnerait.

M. Sébastien FRANÇOIS : Non, alors ça fait partie du fonds de roulement parce qu'ils n'ont pas autant, c'est sûr, pour être allé en AG ; ils n'ont pas 240 000 € à gauche.

M. Serge BÉRARD : À mon avis, c'est une ventilation de la trésorerie, ça mais peut-être, c'est une bonne question.

M. Sébastien FRANÇOIS : J'irai à la pêche aux informations et je reviendrai avec les infos. Ce qui est certain, c'est qu'en assemblée générale, la question avait été posée puisque souvent on pense que les associations ne peuvent pas être bénéficiaires, ce qui est un tort. L'argent doit servir à faire vivre l'association donc ils ont le droit de mettre une partie de leur argent sur l'épargne.

M. Serge BÉRARD : Le fait est que la trésorerie, quand on la prend à un moment donné, elle n'est pas représentative de la réalité des fonds propres.

Il suffit que la commune ait avancé ses subventions par exemple et qu'en vue de dépenses qu'aura à faire l'association et on se retrouve avec une trésorerie qui paraît très excédentaire mais qui en réalité est très conjoncturelle. Pour voir clair sur ces fonds de roulement, il faudrait regarder la trésorerie au mois le mois et bien comprendre la réalité de leur épargne au sens fonds propres qui leur permet de fonctionner en cas de pépin parce que là, il doit avoir des dettes à ce moment-là...et ils ont encaissé.

Mme Christiane CONSTANT : Il faudrait seulement voir d'autres associations qui ne peuvent pas faire de l'épargne, de pallier justement le manque qu'ils auront parce qu'ils sont en déficit. Je pense à l'AMB qu'on va voir tout à l'heure.

M. Serge BÉRARD : Non et après, là les deux associations dont on parle, MJC et Centre social ont des résultats positifs donc les charges sont inférieures aux produits sur une année donnée mais on sait bien, c'est arrivé d'ailleurs à d'autres associations que d'une année sur l'autre, il peut y avoir des charges qui surviennent ou des projets qui font qu'on va consommer plus de cash donc il faut regarder ça dans la durée et les fonds propres ou fonds de roulement, épargne, la trésorerie résultante finalement, leur permet d'avoir une marge de manœuvre et de pas de se retrouver à sec si jamais il y avait un problème quelconque.

On peut avoir dans ce cadre-là, je pense que ça doit être le cas au Centre social, toutes les provisions qui sont faites pour notamment assurer les départs en retraite, c'est de l'argent qui est en attente d'être consommé et qui peut d'un seul coup, s'il y a deux ou trois départs en retraite dans l'année, peut conduire à une baisse drastique de la trésorerie ponctuellement. On voit que ce qui est intéressant, c'est de ramener ces montants là au budget annuel. Quand vous avez un budget à 1,2 millions d'euros puis que vous avez le ratio, si on considère qu'il y a trois mois de fonctionnement ou quatre mois, c'est un bon ratio. C'est ça en fait, ça sert à ça, cette réserve et ce fonds de roulement.

M. Sébastien FRANÇOIS : Je sais que quand avait été votée cette ouverture de l'épargne, ça avait surpris beaucoup de membres de l'AG. Par contre, le directeur de la MJC qui s'occupe des MJC depuis longtemps nous disait que c'était une pratique courante dans la gestion des MJC. C'est dans leur culture, ce qui n'est pas vraisemblable dans beaucoup d'associations et c'est quelque chose qu'on avait demandé au commissaire aux comptes qui nous avait été clairement dit comme tout à fait standard.

M. Serge BÉRARD : C'est légitime pour des associations de cette nature de prévoir, qui ont des salariés, de prévoir, d'avoir un fonds de roulement. Il y a des élections municipales dans trois mois, imaginez que la nouvelle équipe arrive et décide finalement de dire : nous la MJC, ça ne nous intéresse pas, on ne finance plus, on pourrait le faire. Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là avec les salariés de la MJC... ? Donc le fait d'avoir un fonds de roulement garantit une sécurité.

Par contre, il faut qu'on veille à ce que l'association ne vienne pas chercher des subventions pour accroître indéfiniment ce fonds de roulement et c'est là où il faut donner du sens à ce niveau de fonds de roulement ; je partage ce point de vue, bien sûr. Là, on est avec une association qui se construit et qui a besoin de construire sa réserve mais très vite, alors on discutera avec eux de cet équilibre nécessaire, de cette réserve qui leur garantit une certaine sécurité.

Il n'y a rien de pire que quand on est président d'une association, de se retrouver confronté à un manque de trésorerie. C'est ça qui empêche de dormir donc c'est normal que toutes les associations de cette nature disposent d'une trésorerie et d'un fonds de roulement qui leur garantit une certaine sécurité pour faire face aux retraites, pour faire face à des problématiques de subvention qui pourraient intervenir venant de tel ou tel partenaire.

Mme Christiane CONSTANT : Donc il faudra tenir la même position pour toutes les associations.

M. Serge BÉRARD : Oui, je pense mais après quel est le niveau...

Mme Christiane CONSTANT : S'il y a des associations qui n'ont pas d'épargne et qui ont des coups durs, il faut qu'on soit capable de les aider, mettons à hauteur de l'épargne que d'autres associations ont pu faire en cours de mandat.

M. Serge BÉRARD : Oui, comme on le dit toujours, toutes les associations qu'on accompagne...

Mme Christiane CONSTANT : Je vois que Sébastien FRANÇOIS ne comprend pas.

M. Sébastien FRANÇOIS : Non, c'est un choix de gestion de l'association.

Mme Christiane CONSTANT : Non, il y a le fonds de roulement et l'épargne dans la gestion d'une association. On va observer tous les fonds de roulement que les associations ont et celles qui ont des épargnes.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : Tu verras que c'est très rare qu'une association présente une épargne.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui mais c'est bien ce que je disais.

Mme Christiane CONSTANT : Donc l'histoire de ventilation, c'est une histoire peut-être de possibilité financière.

M. Sébastien FRANÇOIS : En fait à la MJC au départ donc comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est une jeune association. Dès qu'ils ont pu mettre de l'argent, c'est un choix de gestion de leur capital d'épargner pour pouvoir ; typiquement l'année dernière ils ont pu acheter un minibus et évidemment qu'il faut pouvoir, ça c'est certain.

Mme Christiane CONSTANT : Un fonds de roulement permet une gestion quotidienne ou mensuelle si tu veux pour pallier des manques alors qu'une épargne, c'est un petit coussin qu'on a et qui nous permet plus que le fonds de roulement.

M. Sébastien FRANÇOIS : Après ce n'est pas de l'épargne bloquée.

Mme Christiane CONSTANT : De l'épargne qui permet de pallier les coups durs, c'est le fonds de roulement qui permet de pallier les coups durs, logiquement.

M. Serge BÉRARD : Je pense que cette notion qui apparaît, d'épargne, elle n'est pas claire pour tout le monde.

On a décidé de la mettre dans ces documents mais je pense qu'il va falloir qu'on redonne des définitions parce qu'on peut parler un peu dans le vide. Parfois il suffit d'une écriture pour dire je prends du fonds de roulement, je le passe en épargne et le montant il se lit différemment donc je crois que ce qui importe, c'est de voir en réalité la marge de manœuvre. Après, il y a la façon car le fait de le mettre en épargne signifie au fond, c'est comme le capital d'une entreprise, ça veut dire que c'est un fonds structurel auquel on ne touche pas, qui constitue, qui participe au fonctionnement, au fonds de roulement réellement pérenne. Je crois là vraiment qu'on est dans les questions de présentation mais ça méritera, pour éviter toute confusion à l'avenir, qu'on redonne des définitions et qu'on précise pourquoi telle association le présente comme ça et telle association le présente autrement.

L'important à ce stade, c'est de regarder le niveau de fonds de roulement donc la marge de manœuvre de trésorerie dont on dispose au moment où on fait le budget, quelle est la marge de manœuvre de l'association au regard de son budget annuel et quel est donc, à travers ça, le niveau de risque qu'elle court de pérennité ? Est-ce qu'on a fait le tour de cette question de la MJC ? On peut passer au vote donc sur cette subvention de 228 000 €, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. On continue avec la culture.

15. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE

Subventions 2026

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. On va passer aux subventions des associations dans le champ culturel. C'est pareil, on a une délibération qui couvre quatre associations mais on va les voter une par une et on commence par le Festival international de la Bulle d'Or, que je ne représente plus puisque tout le monde le connaît. On a 60 bénévoles dont 28 Brignairots, mêmes chiffres qu'en 2024, 3 900 visiteurs sur le festival 2025, un tout petit peu moins qu'en 2024 mais on est stable. Un budget global de 79 500 €, un fonds de roulement de 4 437 €, pas d'épargne et un résultat à 450 €. Les années précédentes, on avait une subvention de 13 000 €. Leur demande pour 2026 est également de 13 000 € et je dirais qu'en accord avec le président du Festival de la Bulle d'Or, on a baissé cette subvention à 11 500 € donc c'est ce qui a été débattu en conseil d'adjoints et en commission n°4 parce qu'en examinant de leurs comptes de manière un petit peu plus analytique, on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de marge de manœuvre, à notre avis, où on pouvait gagner de l'argent sur les postes de communication et donc on va les aider à économiser sur ce poste-là en faisant des petits groupes de travail. Il y a déjà eu une première date qui est prise en janvier donc ils ont accepté d'avoir une subvention baissée de 1 500 € et d'ailleurs je les remercie. Je crois que c'est tout pour la Bulle d'Or, si vous avez des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Quand vous dites qu'on va les aider, ça va se passer comment ?

Mme Anne-Claire ROUANET : On va regarder quels prestataires ils prennent parce que vous vous souvenez, Mme GUINET, que dans les années précédentes, leur communication était internalisée. C'est pour ça qu'on voit encore qu'en 2021, il n'avait que 5 000 € de subventions et qu'ils ont eu 9 000 € de plus dédiés à la communication et en fait, c'est bien plus que 9 000 € qu'ils dépensent aujourd'hui en communication.

Ils sont aux alentours de 12 000 € donc on peut les aider pour que leur communication soit plus efficace et moins chère sur le choix de prestataires, le choix de faire des spots radio ou de ne pas faire de spots radio parce qu'en fait, on a quand même une habitude à la fois dans le service communication et à la fois au niveau de la direction des affaires culturelles. On sait ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas donc il y a peut-être des efforts financiers, enfin je veux dire de l'argent qui est mis quelque part où ce n'est pas forcément utile d'être mis.

M. Serge BÉRARD : En fait, on ne va pas se substituer pour gérer l'association.

Mme Anne-Claire ROUANET : Pas du tout, non.

M. Serge BÉRARD : C'est simplement un travail de partenariat à partir de l'expertise qu'on peut avoir pour être à leur écoute et les aider à optimiser. D'ailleurs, c'est ce qu'on demande à toutes les associations, on a vu dans le cadre du budget de la commune qu'on a fait des efforts qui sont payants et c'est intéressant de transposer ces échanges avec toutes nos associations. On n'est pas là pour les embêter mais on est là pour les aider à ce que finalement, pour l'intérêt général, ils rendent le même service au coût le moins élevé possible, c'est bien l'idée et tout ça doit se faire en bonne entente et dans la bonne humeur.

M. Alain GARDETTE : J'ai une question. Il s'agit d'une association qui fait un seul événement ou qui fait d'autres événements ?

Mme Anne-Claire ROUANET : C'est marqué en haut, il y a un seul gros événement et ils participent par exemple à « La nuit est belle ». Ils ont participé une année sur le festival Quais du départ parce qu'il y avait eu les 48h00 de la BD, quelque chose comme ça. On peut les voir aussi au village international, ils étaient présents, ils ont fait des activités avec les enfants, une fresque en particulier et puis ils interviennent dans les écoles, c'est-à-dire qu'en amont du festival de la Bulle d'or, il y a des activités qui sont prévues vers un public scolaire.

M. Serge BÉRARD : À savoir que cette association n'a que des bénévoles, il n'y a pas de salarié donc ça repose sur la bonne volonté et l'engagement de quelques personnes qui ne peuvent pas s'appuyer sur des professionnels. Est-ce qu'il y a d'autres questions remarquées ? Je propose de voter sur les 11 500 € pour la Bulle d'Or, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Anne-Claire ROUANET : Donc on passe à la compagnie de théâtre des 400 Coups, 25 adhérents en 2025 donc une petite baisse puisqu'il y avait 44 adhérents en 2024 ; on a 11 Brignairots. Alors comme vous le savez, c'est une compagnie de théâtre qui est quand même, je dirais, « plus plus » au niveau des amateurs puisqu'ils ont eu de nombreux prix dans des festivals de théâtre et puis ils se produisent à Brignais bien sûr, mais ils se produisent aussi dans la Région et quelquefois ils sortent aussi de la Région.

Ils ont un budget global de 27 336 €, un fonds de roulement de 16 400 €, pas d'épargne et un résultat de 4 503 €. Dans la saison 2025-2026, ils ont fait 19 représentations dans le Rhône, c'est ce que je vous disais, ce n'est pas forcément. 19 représentations à Brignais puisque le Brisque n'y suffirait pas et puis ils sont intervenus en Ardèche et dans la Loire. Ils donnent des cours et des ateliers et donc pour cette année, ils nous ont demandé 1 000 € et donc on a décidé d'accorder en commission et en conseil d'adjoints ces 1 000 € demandés.

M. Serge BÉRARD : Des questions ?

Mme Solange VENDITTELLI : Une précision sur les avantages en nature, 4 977 € c'est les locaux ?

M. Serge BÉRARD : Oui.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est quel local ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors ils ont des décors qui sont stockés dans les sous-sols du Brisque.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est juste du stockage alors ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Et puis ils utilisent des locaux, alors non, ils ne sont plus au Brisque, ils sont à la Giraudière pour répéter et puis bien sûr, ils ont accès au Brisque quand ils louent pour leurs spectacles.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai qu'ils ont réussi à monter une pièce de théâtre, Cyrano, qui a très bien marché sur Brignais mais également sur Lyon.

Mme Anne-Claire ROUANET : C'est ça.

M. Serge BÉRARD : Ils ont eu je crois, 500 ou 600 spectateurs donc ils portent aussi l'image de la commune. Pour le théâtre des 400 Coups, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ensuite, on a le festival Quais du départ qui est arrivé à Brignais en 2024, qui comporte lui, 2 salariés, 50 bénévoles. Sur l'édition 2025, il y a eu plus de 6 000 visiteurs et ils ont fait un énorme effort au niveau des enfants puisqu'il y a eu 1 200 scolaires qui ont pu bénéficier de projections sur le temps scolaire donc un budget global de 61 300 €. Vous avez le détail, 21 575 € de salaires et 39 725 € de charges, un fonds de roulement de 8 365 € et un résultat de 1 640 €.

Comme chaque année, ils nous demandent une somme importante parce qu'ils se disent on est un festival donc pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas qui était accordé au festival de la Bulle d'Or ? On ne peut pas vraiment comparer ces deux festivals. Néanmoins, on reconnaît vraiment le professionnalisme avec lequel ils travaillent et donc on a proposé une augmentation de 2 000 € pour amener la subvention de 4 000 € à 6 000 € pour cette année.

Vous avez en haut à gauche tout ce qui est proposé, sachant que leur événements phare, c'est bien le festival Quais du départ mais il y a aussi énormément d'actions qui sont faites en amont, vis-à-vis des scolaires mais pas que et donc en particulier, il y a une exposition qui est proposée à Guy de Chauliac, il y a un partenariat avec la médiathèque et ils font des escales dans les communes de la CCVG donc les escales, c'est une animation ou une projection ou des ateliers dans le milieu scolaire.

Mme Michèle EYMARD : Je rajouterais qu'ils se sont rapprochés du CCAS pour des actions qu'ils voudraient mener envers les seniors donc ça c'est nouveau et donc on doit les rencontrer prochainement.

M. Serge BÉRARD : Dans le cadre de la politique de la ville.

Mme Michèle EYMARD : Dans le cadre de la politique de la ville, voilà.

Mme Anne-Claire ROUANET : Parce que dans leurs comptes, ils ont effectivement une somme dans le cadre de la politique de la ville pour développer des actions.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, c'est un festival qui nous a rejoint il y a trois ans maintenant et qui apporte une vraie plus-value à la commune et donc je pense qu'on se doit de les encourager et de continuer à travailler avec eux. C'est vrai qu'ils bénéficient de cet équipement exceptionnel du Briscope, je crois qu'ils en sont conscients et qu'on valorise en avantages en nature, telle que sur la base de nos tarifs mais c'est tout bénéfice, pour la commune. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. Guy BOISSERIN : On ne nous dit pas combien il y a de Brignairots dans les bénévoles.

M. Serge BÉRARD : Alors, je pense qu'ils ont pas mal recruté là.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, déjà, autour de la table, on en a certains.

M. Serge BÉRARD : Ils arrivent même à recruter des élus paraît-il.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui. On répondra à votre question, M. BOISSERIN, il n'y a pas de souci. Je dois l'avoir dans le détail.

M. Serge BÉRARD : Pour les 6 000 € à Quais du départ, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Anne-Claire ROUANET : On a une dernière association, c'est une petite troupe de théâtre dont l'objectif est de faire des représentations et que les recettes de ces représentations puissent servir en actions caritatives, c'est-à-dire que tous les fonds sont versés, par exemple aux aides aux enfants en difficulté. Chaque année, ils ont un nouvel objectif d'associations caritatives donc là il y a une vingtaine de bénévoles qui viennent aider le jour J de la représentation. Par contre, comme vous voyez, c'est une plus petite troupe que la compagnie des 400 Coups, bien sûr, il y a 9 adhérents en 2025, un budget global de 200 €, un fonds de roulement de 500 € et un résultat de 0 € parce qu'en fait cette année, ils ont eu de gros soucis, ils n'ont pas pu faire de représentation et en commission n°4, il a été décidé de les soutenir avec cette petite subvention de 150 €.

M. Serge BÉRARD : C'est aussi parfois des subventions et des dimensions de reconnaissance pour leur travail.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement parce que là, ils sont en train de préparer la saison prochaine.

M. Guy BOISSERIN : Là non plus, on n'a pas le nombre de Brignairots concernés et ça serait intéressant parce qu'habituellement, on essaie quand même de donner cette indication. C'est une association qui existe depuis combien de temps ?

Mme Michèle EYMARD : Est-ce que je peux m'exprimer ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, Mme EYMARD, je vous laisse la parole.

Mme Michèle EYMARD : Donc la compagnie de l'Élan s'appelle maintenant ainsi mais c'était Les amis de Marthe avant et Les amis de Marthe n'était composée que de Brignairots.

M. Guy BOISSERIN : De Brignairots d'à côté quand même ; quelques-uns.

Mme Michèle EYMARD : De nombreux Brignairots ; une grande majorité.

M. Guy BOISSERIN : D'accord, déjà je vois qui c'est donc c'est un nouvel élan donc qu'on lui donne à cette compagnie.

Mme Anne-Claire ROUANET : Voilà, c'est le mot de la fin, M. BOISSERIN.

M. Guy BOISSERIN : Non, ce n'est pas le mot de la fin. Je ne comprends pas, moi j'aurais bien aimé savoir aussi combien ils reversaient chaque année parce que c'est quand même intéressant de savoir. S'ils font tout ça pour gagner 100 balles ou si c'est pour reverser 2 000 €, ce n'est pas la même chose.

Mme Anne-Claire ROUANET : Non, non, c'est plutôt pour reverser quelque chose entre 1 500 et 2 000 €.

M. Guy BOISSERIN : D'accord mais les avons-nous ces chiffres ? Parce que c'est quand même important puisqu'on dit qu'on est caritatif, c'est quand même la première chose qu'on doit mettre en avant.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, bien sûr. Alors on ne les a pas pour 2025 puisque comme je vous l'ai expliqué, ils n'ont pas eu de représentation mais on les a pour 2024 et l'intégralité des recettes est reversée. En fait, ils font deux ou trois représentations par week-end, deux je crois mais s'ils arrivent à en faire une troisième le vendredi soir au Brisque et ils font pratiquement salle comble à chaque fois.

M. Guy BOISSERIN : Oui, je les connais de plus ou moins près, ou de plus ou moins loin donc je sais qu'il y a une action. Par contre, je ne comprends pas l'histoire de la subvention puisqu'ils n'ont pas eu besoin de la subvention en 2025, on a qu'à sauter 2026. Il n'y a pas de raison de leur redonner 150 € puisqu'ils ont eu 150 € en 2025 qu'ils n'ont pas utilisé.

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors j'ai eu le Président au téléphone pour discuter de ça justement, et en fait les 150 € qu'on va leur accorder vont s'ajouter à leur fonds de roulement qui est de 500 €, comme vous pouvez le voir et ça leur permettra d'être un tout petit peu plus à l'aise dans les décors parce qu'en fait, cette somme sert essentiellement aux décors et aux costumes. C'est un soutien. Après, vous êtes libre de voter...

Mme Sylvie GUINET : Moi j'ai une question. En fait, les représentations elles ne sont pas publiques, on ne peut pas aller les voir. Ils font de la pub ?

Mme Michèle EYMARD : La dernière à laquelle j'ai assisté c'était l'Hôtel des deux mondes et la salle était comble, archi-comble.

M. Guy BOISSERIN : Ils font de la retape au marché à chaque fois donc si tu vas au marché, tu les verras.

Mme Michèle EYMARD : Oui, c'est public.

Mme Anne-Claire ROUANET : Et puis je rajouterai, Mme GUINET, qu'ils sont bien notifiés dans l'agenda culturel à chaque fois qu'il y a une représentation. Ils avaient joué Art aussi de Yasmina REDA, c'était très bien.

M. Serge BÉRARD : Ça nous permet de connaître un petit peu mieux l'association et son activité, ces débats sont extrêmement utiles. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 150 €. Adopté à l'unanimité pour la Compagnie de l'Élan.

16. ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 à 2028

Autorisation de signature

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Avant de parler de la subvention de l'Association Musicale de Brignais, on a une délibération sur la convention d'objectifs et de moyens qui est annexée au document que vous avez. Cette convention d'objectifs et de moyens, on l'a travaillée en commission n°4, elle a subi un petit remaniement.

On a donc un rapport qui présente cette convention et donc je vous dis juste très, très rapidement puisque c'est vrai qu'on a quand même un Conseil qui est important, cette convention d'objectifs et de moyens qui lie l'Association Musicale de Brignais et la ville a été un petit peu remaniée, en particulier dans les objectifs communs, on décrit des objectifs pédagogiques, des objectifs culturels et des objectifs sociaux. On parle de l'engagement de la ville et de l'engagement de l'association. Je vous rappelle qu'il y a sept sections, qu'il a certaines sections dont le Toudion et l'Harmonie qui sont présentes à chaque commémoration ; ça fait partie de leur engagement et donc le gros, je dirais, de la subvention va à l'école de musique de Brignais puisque jusqu'à présent la subvention était de 111 000 € et pour l'école de musique de Brignais, il y avait 103 000 €. Après c'est un petit peu difficile de présenter la convention sans avoir présenté les comptes, enfin pas les comptes mais disons qu'aujourd'hui, l'Association Musicale de Brignais est en difficulté donc ils nous ont demandé une subvention à hauteur de 145 000 € et il a été décidé de leur accorder 125 000 €, mais ces 125 000 € sont conditionnés en quelque sorte, a des exigences que nous avons vis-à-vis d'eux pour pouvoir redresser les comptes dans les trois années qui viennent. Cette contrainte est écrite noir sur blanc dans la convention, dans le paragraphe, dans la page 6 de la convention, plus spécifiquement pour l'EMB ; on leur demande de mettre en place un plan de redressement budgétaire qui comporte un diagnostic financier et avec un retour à l'équilibre d'ici les trois prochaines années avec des mesures correctrices comme la limitation du nombre d'élèves et une augmentation des tarifs. Sur cette convention, je vous demande de la voter. Vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : On est d'accord que cette convention, elle est comme toutes les années, on a une convention structurelle avec l'AMB et elle a été légèrement modifiée, elle a pris en compte cette année un passage difficile, que vit l'association et il a été souhaité par la ville de préciser ses intentions au regard des efforts qui seraient faits par l'AMB. On va d'abord voter cette convention de principe.

M. Guy BOISSERIN : Je ne comprends pas bien cette convention où, à la fois on leur demande de faire un audit donc pour comprendre ce qui se passe, si je comprends bien moi aussi et en même temps, on leur dit de limiter le nombre d'élèves ; c'est que donc on a déjà la solution au problème ? Pourquoi on donne des injonctions contradictoires ?

M. Serge BÉRARD : En fait, on sait depuis toujours que chaque élève de l'école de musique est subventionné, c'est-à-dire que la subvention sert à compléter, les parents payent mais ça ne suffit pas à payer complètement et l'effort de la commune consiste à participer à l'effort puisqu'un élève coûte beaucoup plus cher que le montant qui est défini dans la tarification donc chaque fois qu'il y a un élève de plus, il y a un coût supplémentaire. Ce qui est apparu, c'est effectivement, c'est un peu anticipé sur tous les éléments de diagnostic et c'est presque mécanique. Ils nous ont dit, je crois qu'ils avaient eu des difficultés parce qu'ils n'ont pas maîtrisé le nombre d'élèves, ce qui a contribué à augmenter le déficit.

Par voie de conséquence, en amont, on peut se dire faites attention au nombre d'élèves puisque c'est une des raisons pour lesquelles vous avez du déficit. Pour autant, ça n'empêche pas d'approfondir la question sur ce nombre d'élèves au regard des tarifs qui peuvent être acceptés par les parents donc là, à eux de gérer la relation avec les familles pour définir un niveau de tarification acceptable et d'en déduire le nombre d'élèves que l'école de musique, au regard des subventions qu'on peut accorder peut avoir actuellement.

M. Guy BOISSERIN : Je comprends bien le problème puisqu'il est un petit peu récurrent depuis de nombreuses années. Par contre, c'est tellement en contradiction avec le discours que vous avez tenu au dernier Conseil et dans cette salle même cette année.

M. Serge BÉRARD : Non, non.

M. Guy BOISSERIN : On m'a expliqué que la culture c'était universel, c'était pour tout le monde...Or là, on va dépenser plus pour moins d'élèves, ce n'est quand même pas très logique. Cela veut dire qu'on reste entre soi à l'école de musique et ceux qui auraient envie de faire la musique, allez voir ailleurs. Voilà, ça me gêne. Moi c'est quelque chose que je ne comprends pas.

Mme Solange VENDITELLI : Je suis venue à la Commission générale de l'AMB et j'ai posé des questions, notamment parce qu'il y avait cette contrainte de baisse des élèves. Ils ne refusent aucun élève Brignairot et la baisse de l'élève va se faire automatiquement sur les extérieurs. Ils n'ont pas de liste d'attente pour des enfants Brignairots, ils n'en refuseront pas. J'avais bien posé la question donc la subvention va bénéficier surtout, donc aux élèves Brignairots.

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci Mme VENDITELLI pour cette remarque tout à fait judicieuse. Effectivement M. BOISSERIN, vous aviez l'air étonné qu'on ait déjà une partie de la solution ; oui bien sûr parce qu'en fait on n'a pas découvert ce résultat à -55 000 €, On ne l'a pas découvert d'un seul coup. On avait déjà eu une petite alerte l'an dernier sauf que, comme je l'ai déjà dit dans d'autres conseils on va dire, j'ai expliqué qu'au moment où ils se sont rendu compte qu'ils allaient être en difficulté, les tarifs de la saison précédente avaient déjà été votés, imprimés.

En fait en avril de l'année 2024, ils ont déjà perçu qu'il y aurait un problème sauf que les tarifs de la saison 2024-2025 étaient déjà imprimés et il n'y avait pas d'augmentation de tarifs pratiquement. Ils auraient déjà dû augmenter les tarifs à ce moment-là. Donc ensuite, ils ont travaillé sur l'année 2024-2025 pour arriver en 2025 à ce résultat qui est quand même énorme et qui n'est pas dû qu'au niveau des tarifs en fait et donc sur la saison 2025-2026, il y a eu déjà une grosse augmentation de tarif et ce qui a été fait surtout, ce qui reprend un petit peu ce que Mme VENDITELLI nous disait, c'est qu'en fait il y a une plus grande différenciation dans les tarifs sur les extérieurs à Brignais et sur les Brignairots.

En clair, un adulte qui vient même de la CCVG, il va pratiquement payer le tarif direct non subventionné, donc il va payer 1 100 € son adhésion à l'école de musique de Brignais alors qu'auparavant c'était 850 €. Voilà, donc il y a un effort sur les tarifs qui va se poursuivre mais on va être aussi, je dirais, vigilant par rapport à ça parce qu'on ne veut pas non plus, nous en tant qu'équipe municipale, on ne veut pas non plus que les tarifs deviennent exorbitants. Comme vous le disiez, il faut que les enfants puissent continuer à aller prendre des cours de musique et c'est pour ça qu'en fait, il y a aussi la limitation du nombre d'adhérents qui est importante parce qu'en fait, c'est au moment du Covid, ils ont continué à bien marcher et après le Covid, ils ont eu un afflux et puis ils ont pris beaucoup de monde et ils se sont pas rendu compte que plus on prend du monde, plus il faut avoir d'heures de professeurs ; alors je parle des professeurs pour dire également que les professeurs de musique qui sont donc en contrat à durée indéterminée à l'école de musique, font partie d'une convention collective qui est contraignante.

On vient de débattre du budget de la ville, on a parlé de la hausse des cotisations pour la retraite...de l'augmentation de la valeur du point, c'est exactement pareil pour les 30 professeurs qui représentent un certain nombre, une douzaine d'équivalent temps plein. Il y a donc beaucoup de leviers qui font qu'on est quand même confiants pour pouvoir assurer la pérennité de l'école de musique.

Mme Sylvie GUINET : Je sais qu'à une époque effectivement, il y avait un questionnement sur les cours collectifs et sur les cours privés. Alors, est-ce que c'est toujours dans l'air du temps et est-ce qu'au niveau du privé, enfin des cours privés, ils augmentent leurs tarifs aussi ou pas ? Quel est leur politique par rapport à ça ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui bien sûr, vous avez raison. Le cours privé en tête à tête, le cours individuel est toujours plus onéreux que le cours collectif donc il y a beaucoup d'apprentissage par l'orchestre ; enfin des apprentissages de groupe et je dirais même que certains cours privés ne sont pas tout à fait privés parce qu'en fait ils sont à trois et le prof tourne sur trois élèves en fait mais il y a toujours cette forte intention d'aller vers du collectif. À un certain niveau, il faut peut-être encore un peu de d'individuel.

M. Serge BÉRARD : Moi ce que j'ai compris, je le disais d'ailleurs l'an dernier quand on parlait de cette subvention en m'étonnant que depuis près de 20 ans, l'association qui emploie des agents qui sont soumis aux règles publiques aient réussi à maintenir son niveau de subvention toujours au même niveau, c'est justement parce qu'elle a profité de cette politique qu'elle a mise en œuvre, l'école, il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années de cours collectifs qui a pris toute sa place.

Maintenant qu'elle a vraiment pris toute sa place, il n'y a plus ce bénéfice donc ils reprennent l'impact de toutes les augmentations à plein. Voilà les lectures qu'on fait et ils n'ont pas vu venir le coup peut-être. Après, on a à faire à des gens pleins de bonne volonté, qui gèrent au mieux mais qui ne sont pas parfaits non plus. En tout cas, j'ai le sentiment qu'il y a un échange extrêmement constructif avec l'école qui a permis de monter un projet tel qu'il est écrit dans la convention et qui se traduit par cette étape budgétaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques pour ce budget ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors là, ce n'est pas le budget, c'est la convention.

M. Serge BÉRARD : La convention, pardon. D'abord, la convention.

Mme Anne-Claire ROUANET : On va dire un mot du budget après. C'est la convention qui lie la ville et l'association.

M. Serge BÉRARD : Dans la convention, on ne parle pas d'argent. S'il n'y a pas de questions sur la convention, pour adopter cette convention entre l'AMB et l'École de musique, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Donc maintenant, parlons du budget.

17. ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)

Subvention 2026

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Il a été décidé de leur donner une subvention de 125 000 € sur les 145 000 € qui a été demandé et il est proposé de mettre une réserve, c'est-à-dire une subvention complémentaire conditionnelle dédiée à l'école de musique qui serait versée et qui ferait l'objet d'une nouvelle délibération en Conseil municipal à partir du mois de septembre et ils ne sont pas obligés bien sûr de l'utiliser ou ils peuvent n'en utiliser que la moitié ou que le quart pour le cas où ils auraient vraiment des difficultés de trésorerie.

C'est vrai que je n'ai pas décrit leur budget global donc le budget global de l'AMB est à 515 000 €, leur fonds de roulement 97 729 € et ils ont une épargne à 78 000 € et donc un résultat de -55 000 € qui est, pour la plupart dû à l'école de musique de Brignais. Je dois dire que dans les années précédentes, les 111 000 € se découpaient ; enfin c'est-à-dire que l'AMB, on les laissait se débrouiller pour attribuer la subvention à l'école de musique et aux deux autres associations, Tourdion et l'Harmonie. Là, à la dernière assemblée générale de l'Association Musicale de Brignais, il a été demandé par le Président que les autres sections soient solidaires et puissent, si nécessaire, puiser dans leurs réserves pour sauver en quelque sorte, parce qu'il n'y a pas d'autre mot, sauver l'école de musique et il y a eu un accord, bien évidemment, des sections.

M. Pierre FRESSYNET : Pour la précision du document, on ne peut pas écrire 15 bénévoles et 30 salariés en fait, puisqu'il y a sept sections et il y a un conseil d'administration par section, il y a au moins 50 bénévoles, je dirais, ou 60. Si on met 30 salariés, ça veut dire qu'il y a l'école de musique dedans, qu'il y a essentiellement des salariés, qui sont essentiellement à temps partiel d'ailleurs donc c'est soit on met 50 ou 60 bénévoles et 30 salariés ou alors si c'est juste l'association musicale qui a une douzaine de bénévoles avec un conseil d'administration, à ce moment-là, d'accord.

M. Serge BÉRARD : C'est bien de le préciser.

M. Pierre FRESSYNET : Deuxième remarque aussi, le montant d'épargne, je revois bien la situation. Pas possible d'avoir de l'épargne de 78 000 €, c'est-à-dire c'est le compte bancaire à la date du 31 décembre qui affiche 78 000 € parce qu'il y a eu le versement de la subvention, parce qu'en début d'année, il y a toutes les cotisations des adhérents qui tombent donc il y a plutôt de l'épargne en début d'année en fait et après ça s'étiole et jusqu'en juillet-août où il y a vraiment un creux de trésorerie.

Mme Anne-Claire ROUANET : D'accord. Alors pour répondre à cette question en ce qui concerne l'épargne donc il m'a été expliqué que sauf en 2025 où vraiment ils ont été dans le rouge et ils l'ont vu venir, chaque année il y a deux douzièmes des cotisations des adhérents qui sont versés, enfin qui sont mis de côté sur ce compte épargne pour pouvoir financer les futures mises en retraite et là, il va y en avoir peut-être plus de deux.

Mme Christiane CONSTANT : Par ailleurs, on a un budget global affiché de 515 000 € dont 419 000 € pour les salaires, c'est-à-dire qu'on n'a pas de recettes là, le budget global est absorbé par les salaires et les charges. Ce n'est pas possible, ça.

M. Serge BÉRARD : Les recettes c'est 515 000 € moins 55 000 €. C'est l'ensemble des charges moins le résultat. Normalement, un résultat c'est les ventes moins les charges. Quand le résultat est négatif, c'est une somme algébrique.

Mme Christiane CONSTANT : On a un budget de 515 000 € dont 419 000 € de salaires et 96 000 € de charges, c'est-à-dire égal zéro.

M. Serge BÉRARD : Non mais 419 000 € plus 96 000 €, ça fait 515 000 € et comme on a une perte de 55 000 €, ça veut dire qu'on a une recette qui est de 460 000 €, quelque chose comme ça. Mais effectivement, ce n'est peut-être pas très lisible comme ça.

Mme Anne-Claire ROUANET : Mais d'ailleurs on ne met pas les recettes.

M. Serge BÉRARD : On pourrait mais il faut toujours réfléchir à la façon de rendre au plus lisible ces notions. On en a parlé tout à l'heure de l'épargne, peut-être que c'est juste une volonté de donner un éclairage un peu plus large au moment du vote en affichant un certain nombre de chiffres. Si on doit faire un petit groupe de travail pour définir comment on présente ça, moi je suis partant pour que ce soit plus clair, pour que tout le monde s'y retrouve. On peut piloter ça, je pense.

Mme Clémentine HOCHART : *Je me permets juste : pour tous ces éléments, je veux bien qu'on fasse un petit groupe de travail avec grand plaisir. Tous ces éléments ont été rajoutés à votre demande lors du dernier Conseil, donc on est preneur après pour venir compléter le document et l'amender mais c'est vrai qu'il nous avait été demandé que puisse être présenté le budget global avec les charges de personnel et les charges complémentaires.*

M. Serge BÉRARD : Comme c'est peut-être la première fois qu'on le présente de façon explicite, ça pose forcément des questions, ce qui est très sain donc ça a donné du sens à la question mais ça impose peut-être quelques précisions complémentaires ou un petit lexique qui explique qu'est-ce qu'on met derrière ces chiffres.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je voulais juste rassurer Mme CONSTANT, en fait il y a un nouveau trésorier là depuis 18 mois à peu près et il va mettre en place des indicateurs. Il y a une comptabilité analytique avec un contrôle de gestion.

M. Serge BÉRARD : Et ils ont un expert-comptable en plus.

Mme Christiane CONSTANT : J'étais à la Commission générale et je suis très bien l'AMB depuis toujours et en plus, Jean-Pierre va partir à la retraite ; ça va faire mal dans les finances.

M. Guy BOISSERIN : J'ai une question complémentaire. C'est vrai qu'a ce qu'a dit Pierre FRESSYNET tout à l'heure a rajouté un doute. J'ai donc un exercice où j'ai 515 000 € de dépenses pour 460 000 € de recettes donc il y a un déficit de 10% environ. Il y a deux solutions, ou je dépose le bilan ou je puise dans des réserves éventuelles donc je suppose que c'est ce qu'ils ont fait puisqu'à ma connaissance, ils n'ont pas déposé le bilan donc je pose la question claire au 31 décembre 2025, auront-ils encore 78 000 € d'épargne ou auront-ils moins parce qu'ils auront puisé dedans jusqu'à hauteur de 55 000 € ? Parce que ce n'est pas clair là, comme c'est présenté.

M. Serge BÉRARD : Ce qu'on peut dire, c'est que ce qui est mis en place a priori, enfin peut-être Anne-Claire va le confirmer mais ce qui est mis en place là leur permet de passer parce que comme tu l'évoques, 10% en gros, c'est un mois. Toutes les associations ont en général deux, trois mois, c'était leur cas de fonds de roulement donc ils sont en train de réduire leur capacité de fonds de roulement, ça ne veut pas dire qu'ils sont en dépôt de bilan parce qu'ils ont fait une perte très forte. Bien entendu, si ça continuait un ou deux ans comme ça, ils n'auraient plus de réserve du tout et là ils disparaîtraient.

A priori, ce qui a été imaginé et ça a été débattu avec, je pense, l'école de musique ; enfin avec l'association musicale, ce que ce que tu proposes là, a pour but de permettre de passer ce cap difficile qui leur permettra de remonter les tarifs...d'où cette clause de revoyure aussi au mois de septembre, pour regarder où ils en sont et si les objectifs qu'ils visaient ont été atteints mais il n'est pas question de laisser déperir et disparaître cette association ; d'autant qu'elle fait vraiment des efforts.

M. Guy BOISSERIN : Ce n'est quand même pas très clair sur ce montant d'épargne. Est-ce que c'est aujourd'hui ? Est-ce que c'est après ? Moi j'aimerais bien voir la situation du bilan parce que si on fait un exercice, je suppose qu'il est sur les années scolaires, il n'est pas sur les années civiles leur exercice, je suppose. Ce n'est pas très clair, là parce que si à la fin, après avoir perdu 55 000 €, j'ai encore 78 000 € d'épargne, je n'ai pas besoin d'appeler au secours à la mairie, je suis désolé.

Mme Anne-Claire ROUANET : Si.

M. Guy BOISSERIN : Ce n'est pas 10 000 € de plus ou de moins, c'est trop facile. Ils ont quand même encore de l'argent. À quoi cela sert d'avoir de l'épargne ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Au mois de juillet, ils vont avoir 80 000 € à payer pour un départ en retraite ou plusieurs départs en retraite.

M. Guy BOISSERIN : Alors il faut bien prendre sa retraite là-bas parce que 80 000 €...Je me rappelle du débat quand ils ont changé les statuts dans cette salle, il faudrait remonter aux archives mais j'ai certainement voté contre parce que je sentais le piège mais le piège se referme.

M. Serge BÉRARD : Le piège de quoi ?

M. Guy BOISSERIN : Quand ils ont changé leur statut des professeurs parce qu'on aurait mis des freelances en auto-entrepreneur, ça nous coûterait moins cher.

M. Serge BÉRARD : Mais on n'a pas le choix a priori dans une école de musique.

M. Guy BOISSERIN : On a toujours le choix.

M. Serge BÉRARD : Non mais il faut savoir que cette association, il faut le dire aussi, est fortement soutenue par le Département, qu'une des difficultés actuelles, c'est que le Département baisse sa subvention du fait du contexte dans lequel il est et que ça vient accroître les difficultés mais le Département, à ma connaissance, finance des associations dès l'instant où elles respectent un certain nombre de critères, notamment en termes d'emploi des professionnels.

Alors, je n'irai pas beaucoup plus loin sur ce terrain-là mais pour résumer les choses, je pense que le travail qui a été fait par l'équipe, par Anne-Claire avec le Président et toute l'équipe de l'AMB ait fait de façon très sérieuse. Il y a un accord qui a été trouvé sur ce principe et une prise de conscience des uns et des autres qu'on ne peut pas rester dans cette situation et que les efforts qui sont demandés au Conseil municipal pour aider l'association doivent se traduire aussi par des efforts de l'association dans le temps en termes de tarifs, en termes de gestion des effectifs...et en tout cas, ce qui est voté là, leur permet de passer le cap difficile et qu'il y aura donc une clause de revoyure au mois de septembre et que bien entendu, il y aura un travail permanent entre Anne-Claire et l'association pour s'assurer que la pérennité de l'association est assurée à un moment où, comme Christiane CONSTANT le disait, elle va être aussi fragilisée, sans doute par le départ de son directeur qui a joué un rôle clé, notamment pour atteindre ses objectifs, parce que 110 000 € pendant 20 ans de subventions, c'est une sacrée prouesse.

Il y a des éléments de fragilité mais en même temps, on sait qu'il y a un conseil d'administration extrêmement consistant, très engagé, qui maîtrise la situation et donc je ne suis pas plus inquiet que ça et on va continuer à travailler avec proximité avec eux. Je m'étais dit que je n'interviendrais pas parce que je suis membre d'une des sections mais je n'ai pas pu m'empêcher de m'exprimer et je ne prendrai pas part au vote par contre car je suis membre d'une section qui n'est pas l'école de musique, qui ne reçoit pas non plus de subventions mais pour autant, je ne participerai pas au vote. On arrive à ce moment du vote. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup, merci Anne-Claire, ce n'est pas un sujet facile.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je poursuis juste quelques minutes pour répondre à M. BOISSERIN sur le nombre de Brignairots dans les bénévoles de Quais du départ puisqu'on a eu la réponse entre temps, il y a 50% des bénévoles qui sont de Brignais et ça continue d'augmenter chaque année puisque le festival commence à être de plus en plus connu parmi nos citoyens.

M. Serge BÉRARD : Claude MARCOLET, pour le sport.

M. Claude MARCOLET : Bonsoir. Je me demandais s'il ne fallait pas qu'on passe la convention avec l'ASB Foot avant.

M. Serge BÉRARD : Si tu veux, on peut.

M. Claude MARCOLET : Cela donnerait du sens à la suite. Pour vous expliquer, depuis quelques années, on met en application les fameux critères du sport donc globalement, nous avons évoqué un budget de 53 000 € au global pour les activités sportives, donc en conseil d'adjoints et en commission n°4 auxquelles effectivement on retire l'objet de la convention donc l'ASB, l'école de foot, 4 000 € et le club 1 950 €. Ensuite, on retire les participations aux Sports en série de l'année dernière, 1 500 €, ce qui fait un global d'un peu plus de 45 000 € qu'on répartit sur les critères donc c'est pour ça que je pense qu'on peut passer à la convention avec le club de football qui valide effectivement la subvention spécifique du club et de l'école de foot.

M. Serge BÉRARD : On vous écoute, M. MARCOLET, sur la convention.

18. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT

Subventions 2026

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Donc on a retiré les 53 000 € de la subvention globale au sport, ces éléments-là et les Sports en série et on applique les critères donc le détail pour le Sud Lyonnais Basket, il y a 7 salariés qui ne sont pas tous à temps plein, je n'ai pas les ETP, 548 adhérents en 2025, 155 Brignairots. Il faut savoir que le club est assis sur quatre communes (Charly, Vourles, Brignais et Millery) donc budget global de 256 000 € dont 77 000 € de salaires et 22 000 € de charges donc une épargne, on ne va pas revenir sur le débat mais donc de 62 500 €. C'est vrai que les clubs ont des façons en comptabilité de libeller ça ; il faudrait qu'on uniformise de notre côté.

Le résultat donc de 1 000 € et puis les autres communes donc justement Charly, Vourles et Millery, ça représentait l'année dernière des subventions à hauteur de 13 550 €. Nous étions nous, à 4 400 € donc globalement sensiblement égal ou presque aux autres communes, sachant qu'on apporte également donc 28 986 € d'avantages en nature qui consistent à la mise à disposition des gymnases. Voilà la demande était de 5 000 €. Les critères en fait, ont amené à un total de 4 000 € que nous avons validé en commission n°4.

M. Alain GARDETTE : Est-ce que vous pouvez juste préciser les critères ? J'ai oublié depuis l'année dernière.

M. Claude MARCOLET : Alors les critères, il y a le nombre d'adhérents, il y a le nombre d'adhérents Brignairots. Matthieu, un petit coup de main ? Je dois l'avoir là mais il faut que je la retrouve. Il y a le niveau, il y a la qualité des dossiers. Je les ai donnés à Anne-Claire l'autre jour pour qu'elle s'en inspire. Alors Matthieu DAMBLIN pour une interruption de séance.

M. Matthieu DAMBLIN : De tête également, en effet on prend en compte le nombre d'adhérents Brignairots, on prend le fait qu'il y ait des jeunes ou pas dans le club, on prend en compte le niveau dans lequel évolue le club départemental, régional ou national. En effet, on a quelques points sur la qualité du dossier. Vous avez vu que c'était un gros enjeu d'avoir des dossiers complets qui permettent d'avoir une lecture fine de ce qui se fait dans l'association et l'ensemble de ces critères sont moulinés et sur l'enveloppe globale qu'a annoncée tout à l'heure Claude MARCOLET, on divise en nombre de points.

En fait, on répartit, on réaffecte en fonction de ce nombre de points ; à la fois sportif et à la fois en fait, le public qui est accueilli dans ces clubs.

M. Serge BÉRARD : On notera que cette année, ce club a reçu une distinction nationale puisque le Président de la Fédération nationale de basket était présent à Brignais pour la remise de cette distinction, pour leur école.

M. Claude MARCOLET : C'est pour le label, l'école baby basket.

M. Serge BÉRARD : Et mini basket et on a vu à quel point ce club est important sur toute la Région et au point que le Président national est venu les rencontrer, est venu les encourager et leur remettre le prix lui-même.

M. Claude MARCOLET : Nous les avons nous-mêmes récompensés lors de la journée vendredi, l'association sportive où ils ont été mis à l'honneur lors de la réunion comme deux autres, un arbitre de judo et donc Alix JOSEPH, le champion du monde.

Mme Sylvie GUINET : Alors avec toutes vos explications, qu'est-ce qui justifie les 450 € en moins ?

M. Claude MARCOLET : Alors c'est difficile de rentrer dans tous ces critères mais c'est les critères.

M. Serge BÉRARD : C'est un tableur.

Mme Sylvie GUINET : Il y a plus d'adhérents ?

M. Claude MARCOLET : Oui mais on en a parlé en commission, on a une enveloppe globale. Il y a des associations qui vont baisser, d'autres qui vont monter. On peut très bien monter mais finalement une autre va monter un peu plus et la répartition en fonction de ces critères fait qu'il n'y a pas une reconduction automatique d'une subvention supérieure même si à un moment donné l'effectif peut évoluer.

Mme Sylvie GUINET : Et ça, les associations le comprennent ?

M. Claude MARCOLET : Oui.

Mme Sylvie GUINET : Tant mieux.

M. Claude MARCOLET : Ça c'est des choses qu'on a longuement expliqué, on en a reparlé encore lors des réunions qu'on a, on les a tous rencontrés donc oui.

M. Serge BÉRARD : Ce qu'on pourrait discuter, c'est l'enveloppe globale. C'est vrai qu'on essaie de maintenir, comme dans tous les domaines de la commune, de maîtriser les budgets et donc comme on essaie globalement de maîtriser le budget qui est alloué aux associations, ça a ce type de conséquences.

M. Claude MARCOLET : On a laissé la même enveloppe que l'année dernière globalement et il y a des associations, par exemple, qui ont remonté, comme l'Amicale laïque, l'EVB sur les effectifs et automatiquement, on a un petit plus ici qui se répartit en moins chez les autres, mais pas tous. Globalement, on est quasiment à quelques centaines d'euros pour certains au même niveau.

Mme Sylvie GUINET : Oui, que pour le sport parce que globalement, il y a 50 000 € d'augmentation sur les subventions.

M. Claude MARCOLET : Ah non non non.

Mme Sylvie GUINET : Oui, c'est écrit quelque part.

M. Claude MARCOLET : Non, je parle que du sport. 53 000 €, c'est l'enveloppe de l'année dernière. On est resté sur la même enveloppe.

Mme Béatrice DHENNIN : Pour ma part, je n'ai pas tout à fait compris le budget. On a 77 000 € de salaires et 22 000 € de charges. Pour moi, ça fait 99 000 €. Qu'est-ce qui permet d'arriver à 256 000 € ?

M. Serge BÉRARD : Est-ce que là-dedans il n'y a pas les licences ? Parce que les licences sont parfois collectées et rendues ; ça dépend comment tout cela est comptabilisé.

M. Claude MARCOLET : Non mais attention, il n'y a pas que ça. Le club fait énormément de déplacements, par exemple en régional... donc il y a des dépenses de fonctionnement du club autres que les salaires et charges qui sont énormes.

Mme Béatrice DHENNIN : C'est des charges.

M. Claude MARCOLET : Non, c'est des charges sur les salaires.

M. Serge BÉRARD : Ah d'accord.

Mme Béatrice DHENNIN : Charges sociales uniquement, d'accord, je n'avais pas compris.

M. Serge BÉRARD : Quand je vous dis qu'on a besoin d'un lexique. Non mais c'est très bien d'avoir ces informations complémentaires mais fatalement, plus on en met plus ça pose des questions et plus ça demande des précisions donc on va continuer à faire ça parce que c'est très bien mais on va peut-être ; enfin pour autant ceux qui veulent bien l'année prochaine le faire.

M. Claude MARCOLET : Heureusement que j'ai bon pied bon œil.

M. Serge BÉRARD : Merci Claude pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant le Sud Lyonnais Basket ? S'il n'y en a pas, je propose qu'on vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité donc les 4 000 € pour l'année prochaine. On continue.

M. Claude MARCOLET : Delta Sport donc un salarié simplement. Par contre, 300 adhérents en 2025, 217 Brignairots. Alors il y a une petite baisse d'adhérents mais qui est, on va dire structurelle. C'est des classes d'âge qui font que les gamins ne peuvent plus continuer leurs activités.

Budget global donc de 80 800 € dont les salaires et charges, leur épargne est de 15 500 € et leur résultat sur l'exercice de 860 €. Globalement là aussi, c'est les critères qui ont amené à ce montant de 4 000, € pour Delta. Delta donc qui s'est fait bien remarquer également donc par la personne de Xavier PLASSARD qui a obtenu un classement d'arbitre international, c'est-à-dire que l'on va retrouver Xavier sur des compétitions au niveau européen dès l'année prochaine. Il va œuvrer dans trois compétitions internationales donc c'est vraiment une belle chose pour la Ville de Brignais également puisque ça met en valeur le sport.

On a effectivement fêté, enfin en tout cas, on l'a mis en valeur vendredi dernier également. Il faut savoir qu'il y a 61 ans que ça n'est pas arrivé, c'est-à-dire d'avoir un arbitre international sur le district du Rhône.

M. Serge BÉRARD : Ils sont 18 en France. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant Delta Sport ?

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne veux pas enfoncer le clou mais là 8 000 € de salaires et 7 000 € de charge donc il y a vraiment un problème sur les explications qui sont fournies.

M. Serge BÉRARD : On est bien d'accord, je crois qu'on va faire un lexique.

Mme Solange VENDITTELLI : On ne va peut-être pas en tenir compte ce soir.

M. Claude MARCOLET : Il y a peut-être une erreur.

Mme Solange VENDITTELLI : On ne peut que s'améliorer l'année prochaine.

M. Serge BÉRARD : C'est ça. Ceux qui seront là l'année prochaine verront qu'il y a un tableau qui est encore plus affiné. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant le Delta Sport, Delta Sport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, c'est 4 000 € pour Delta Sport en 2026 et on continue.

M. Claude MARCOLET : Le Raids Eurosportifs, alors les bénévoles, il y en a beaucoup plus que ça lorsque en tout cas, il y a l'organisation du trail donc 89 adhérents, 50 Brignairots et un budget de 28 282 € qui représente beaucoup l'organisation en fait de la course de trail des Tards Venus donc avec un résultat positif cette année donc c'est les résultats de l'organisation de la course notamment. La demande était de 1 500 € donc les critères ont amené à 1 100 €, qui est supérieur à ce qu'on avait fait en 2025.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Voilà un club qui marche toujours aussi bien et qui a encore fait une très belle course des Tards Venus cette année.

M. Claude MARCOLET : Tout à fait et on doit se rencontrer début janvier pour peut-être redéfinir un peu la relation avec la commune, comment est-ce qu'on peut mettre encore un peu plus ce raid en valeur ?

M. Serge BÉRARD : Donc s'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

M. Claude MARCOLET : Le Vélo Club donc 80 bénévoles, 174 adhérents, le budget global est de 65 000 €. Une épargne donc de 25 800 € et un résultat à l'équilibre de 696 €. Il y a les courses qui sont organisées. La plus connue, c'est la Henri Anglade effectivement mais il y a également la Ronde de Brignais et d'autres ; le petit trophée départemental des jeunes vététistes Henri Anglade qui se faisait sur Moninsable cette année. La demande était de 2 000 €, les critères ont amené à 2 000 €, enfin je crois même un peu en-dessous, soit un peu au-dessus mais on a arrondi à 2 000 € le montant de cette subvention.

M. Serge BÉRARD : Pas de questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

M. Claude MARCOLET : Alors Volley Garon donc 14 bénévoles, 3 salariés, 155 adhérents en 2025 dont 89 Brignairots.

Il y a eu une baisse, il y a eu un choix et aussi une contrainte. On avait des gros problèmes de créneaux pour le volley qui a subi une forte augmentation liée aux résultats de Français dans les différentes compétitions et on avait un créneau qui était au gymnase du Cépage qui est sur la commune de Saint-Genis et cette année en fait, Saint-Genis Laval, le club de handball a bénéficié de ces créneaux. Ils l'ont perdu, on l'a perdu donc globalement, ça a entraîné l'arrêt de certaines activités de loisirs donc c'est dommage. Effectivement, on est en train de regarder quelles seraient les solutions pour que le club puisse continuer à se développer.

Le budget global est de 38 000 €, l'épargne 16 600 €, un résultat positif somme toute de 2 186 €. Les critères ont amené à 2 600 € qui est équivalent à l'année dernière.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté l'unanimité.

M. Claude MARCOLET : Le GAC, le Garon Aquatic Club donc 3 bénévoles, 6 salariés, 300 adhérents, 150 Brignairots donc ça exactement 50%, budget global de 151 000 €, c'est un gros budget. Il faut savoir qu'ils ont également une quote-part à payer pour la location des lignes d'eau donc les salaires et charges ; l'épargne, il y a 33 666 € et un résultat négatif cette année. Justement, il y a eu des choses sur les lignes d'eau. Il a fallu qu'ils prennent plus de lignes d'eau et ça n'a pas été, enfin c'est des choses qui vont se régler dans les prochains exercices. On a une demande à 5 000 € et les critères ont amené à 3 400 € au même niveau que 2025.

M. Serge BÉRARD : Pas de questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

M. Claude MARCOLET : L'association Boxing Club de Brignais, 10 bénévoles, 85 adhérents en 2025 dont 50 Brignairots, budget global de 26 000 €, une épargne à zéro et un résultat cette année de 3 400 €. La boxe demande depuis le début 20 000 €. On est resté sur les critères donc à 1 400 € validés en commission n°4, sensiblement identique à l'année dernière.

Mme Solange VENDITTELLI : Il y avait une demande particulière pour demander 20 000 € ?

M. Claude MARCOLET : Ils le mettent systématiquement. Je crois que dans le formulaire de demande de subvention, ils ont dû oublier que cette case, il fallait la changer éventuellement.

Mme Solange VENDITTELLI : Mais il y a peut-être quelque chose d'exceptionnel ; un combat international ?

M. Claude MARCOLET : On a cette demande d'une façon invariable depuis cinq ans.

M. Serge BÉRARD : C'est constant, nous aussi mais ça se passe bien. C'est un club aussi avec une équipe d'encadrement extrêmement sympathique et très engagée également.

C'est un club qui se développe bien et qui a une très belle image et des profs qui sont vraiment des sacrés pédagogues.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques pour le Boxing Club. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

19. ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS (ASB) FOOTBALL

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ÉCOLE DE FOOTBALL ET SUBVENTION 2026

Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET – Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir l'activité football sur son territoire, souhaite allouer une subvention de fonctionnement plafonnée à 5 950 € à l'association sportive de Brignais football, en particulier pour le fonctionnement de son école de foot. Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention qui est jointe en annexe permettant de formaliser les moyens alloués à l'association en fonction d'objectifs précis et d'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association. Celle-ci comprend la subvention de fonctionnement pour l'ensemble du club à hauteur de 1 950 € et d'une subvention pour l'école de football de 4 000 € dont le versement est prévu en deux temps.

Je vous rappelle qu'on avait mis en place ce financement en fait, pour démarrer la pompe, pour permettre le recrutement d'éducateurs. On a démarré à 10 000 € et aujourd'hui, on a baissé. Pourquoi ? Parce que le club a grossi, les effectifs grossissent, les adhésions rentrent et le club finance en partie ses éducateurs donc on est maintenant rendu à 4 000 €, donc 2 000 € suite au vote du budget 2026, 2 000 € qui eux par contre sont reconditionnés. On suit vraiment le club et notamment l'école de football donc les 2 000 € seront conditionnés à la production de documents stipulés dans la convention annexée et versés le cas échéant pour tout ou partie en fin septembre 2026.

Après, il y a effectivement une gestion d'un peu de trésorerie du club qui est à faire. Cette subvention donnera la capacité au club de s'engager auprès des éducateurs sportifs et de garantir l'accompagnement des équipes de jeunes pour les entraînements et les matchs. Cet accompagnement vise la qualité de l'encadrement des équipes afin d'attirer les jeunes joueurs et joueuses et favoriser la qualité des apprentissages. Ce soutien suppose l'engagement actif des membres dirigeants de l'association en faveur de cette école de football et une collaboration régulière avec la ville, afin que le club de Brignais soit dynamique, apprécié et accueillant.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle » a vu le dossier le 10 décembre 2025 donc il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider les termes de la convention d'objectifs que vous avez en annexe ; voter la subvention plafonnée à 5 950 €, détaillée comme ci-dessous donc 3 950 € versés en début d'année 2026 et 2 000 €, qui seront conditionnés à la production de documents sur la gestion de l'école de football ; autoriser Monsieur le Maire ou à défaut, l'adjoint délégué au sport à signer cette convention et éventuelles annexes. Voilà et puis je vous fais grâce des crédits.

M. Serge BÉRARD : Alors donc on passe au vote. S'il y a des peut-être des questions concernant cette convention d'objectifs ?

M. Guy BOISSERIN : Quand je dis la convention, est-ce à dire qu'avant ils n'étaient pas obligés de nous fournir des explications ?

M. Claude MARCOLET : Oui, oui.

M. Guy BOISSERIN : Alors j'aurais bien aimé voir le bilan parce que depuis les efforts qu'on a fait depuis trois, j'aurais bien aimé revoir le bilan financier en termes financiers et surtout en termes d'adhésions d'équipes féminines, masculines, le nombre, ...

M. Claude MARCOLET : Alors on va le revoir dans le tableau qui est là.

M. Guy BOISSERIN : Là, ça ne me dit pas grand-chose. On dit qu'il y a 180 adhérents dont 98 Brignairots donc il y en a moins en 2025 qu'en 2024, contrairement à ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure.

M. Serge BÉRARD : Je n'ai pas dit cela.

M. Guy BOISSERIN : Je ne sais pas combien il y a d'équipes ; tu es d'accord ? Tout à l'heure tu as dit que ça avait augmenté.

M. Serge BÉRARD : Non, c'est Claude. Je pense que ce qu'il a voulu dire c'est que depuis, alors je rappelle qu'en 2020....

M. Guy BOISSERIN : Je sais très bien la situation mais c'est pour ça que j'aimerais bien avoir un bilan.

M. Serge BÉRARD : Il y avait 40 ou 50 adhérents et aujourd'hui, alors effectivement, il y a eu un coup de coup de mou, là.

M. Claude MARCOLET : Il y a eu une baisse. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu le retrait d'une équipe « loisir » et malheureusement, l'équipe des U17 qui a gagné son championnat cette année, l'équipe est montée d'une division, les jeunes. Pour information, c'étaient des jeunes qui ont démarré en U15 quand on a créé cette école de football donc c'était des jeunes, beaucoup de la Compassion qui ont monté. En deux ans, ils ont vraiment très, très bien progressé et malheureusement ils sont passés maintenant dans une catégorie plus 17 mais au-dessus et ils n'ont pas assez d'effectif pour maintenir une équipe U17 cette année, ce qui a fait que les U17 ont été, alors il y a un accord avec Chaponost, il y a des jeunes qui sont partis, qui reviendront peut-être dans l'effectif quand on pourra créer une équipe mais c'est vrai que c'est les aléas quand un club monte, ça ne se fait pas toujours, ce n'est pas que de l'arithmétique.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais les enfants prennent un an chaque année, j'ai remarqué aussi. Cela ne me dit pas combien il y a d'équipes. Est-ce qu'il y a une équipe féminine ? Je parle pour les jeunes ; les adultes, ça ne m'intéresse pas.

M. Claude MARCOLET : Effectivement, on a les éléments chiffrés. Alors, je ne les ai pas là pour là pour une projection mais on a effectivement le détail par équipe...et notamment le fait que cette année, l'équipe U17 n'a pas pu être maintenue.

M. Guy BOISSERIN : Ok, merci.

M. Serge BÉRARD : Oui, il y a une équipe première qui a chaque année monté d'un cran donc qui est censée tirer tout le club mais ce n'est pas linéaire on va dire. Alors déjà pour la convention, on doit voter la convention d'objectifs.

M. Claude MARCOLET : Qui des facto valides...

M. Serge BÉRARD : Pas les montants. Ce montant est dans la convention ? D'accord, je n'ai pas lu dans le détail donc on valide, on va quand même voter déjà le principe de la convention.

Mme Clémentine HOCHART : Monsieur le Maire, si je peux me permettre, à la différence de l'AMB, on est sur une convention annuelle, donc on vote les deux en même temps la convention qui précise le montant pour 2026 de la subvention.

M. Serge BÉRARD : Parfait donc on a le descriptif qui explique le montant de la subvention mais on a la convention et la subvention en même temps donc sur cette convention d'objectifs et de moyens incluant cette subvention de 5 950 €, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. On peut continuer.

20. ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)

Subvention 2026

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET - Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Donc 40 bénévoles, 7 salariés, ça c'est au global, je crois. C'est pour le global à la fois sport et culture. Les chiffres, on les a là, 619 adhérents en 2025 dont 331 Brignairots dans la partie sportive.

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour la partie culturelle, on a 550 adhérents dont 328 Brignairots et on a donc une augmentation du nombre d'adhérents par rapport aux chiffres de 2024. Je vous rappelle que les sections culturelles de l'Amicale laïque, c'est la danse bien sûr mais également les arts créatifs, les arts plastiques et on a mis également les cours d'anglais.

M. Claude MARCOLET : Voilà donc ce qui donne pour le sport au niveau des critères donc une subvention de 10 050 € qui est en légère augmentation, qui est en augmentation même assez substantielle par rapport à l'année dernière qui était de 9 350 €.

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour la partie culture, on a une augmentation, on passe de 5 100 € à 5 400 € dû principalement à l'augmentation du nombre d'adhérents.

M. Claude MARCOLET : Donc un total de 15 450 € ; là-dedans, il y a également, on l'a dit, il y a les Sports en série qui comptent et l'Amicale laïque l'année dernière effectivement, avait participé à pas mal d'activités. Les Sports en série en fait, en fonction du programme, il y a des associations qui, une année touchent quelque chose et puis l'année suivante ne participent pas parce que leur discipline n'est pas présente mais c'est un peu le jeu de l'alternance qui est là.

M. Serge BÉRARD : On se rappelle que l'Amicale laïque a ses propres locaux aussi, qui font qu'ils utilisent un petit peu moins les locaux communaux même si ça reste une occupation significative. D'autres questions concernant l'Amicale laïque ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

21. ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)

Subvention 2026

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET - Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Alors l'EVB, Espérance et Vaillantes de Brignais donc 16 salariés, budget global de 407 000 € donc un gros budget dont 246 000 € de salaires et charges, j'imagine donc l'épargne, 73 000 € et un résultat cette année de 7 382 € donc 1 214 adhérents dans les sections sportives dont 679 Brignairots ; 56% donc de Brignairots.

Mme Anne-Claire ROUANET : Donc cette fois, on a dans les sections culturelles, on a juste la section danse et on a 122 adhérents en 2025 donc une légère augmentation par rapport à 2024 et on a décidé de laisser la subvention telle que à 1 800 €.

M. Claude MARCOLET : La demande de l'EVB globalisée était de 22 000 € pour les entités sport et danse donc on est sur les critères sportifs à 18 500 €, en augmentation par rapport à l'année dernière de 700 €, ce qui donne un total de 20 300 € proposés.

M. Serge BÉRARD : L'association est capable aussi d'organiser des événements avec un public incroyable et on mesure là, malheureusement, pour des associations comme ça, on est un peu limité avec nos équipements qui sont des beaux équipements mais quand il s'agit d'accueillir 1 500 spectateurs, on est court.

M. Claude MARCOLET : Là, il y avait le gala de gym samedi dernier, c'était plutôt 600 personnes, c'était la jauge vraiment max sur le gymnase Bri'Sport, oui.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions concernant l'EVB ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité ; adjugé à 20 300 €

M. Claude MARCOLET : Alors celle-ci est refusée. C'est vrai que ce coup de tampon mis paraît un petit peu abrupt. Alix JOSEPH donc a fait cette demande pour l'association. Pourquoi ? C'est pour un projet d'organisation d'une grosse compétition de Wing Chun mais également de Kung Fu donc ça sera l'année prochaine et donc on a pris le parti de plutôt effectivement mettre à disposition vraiment des moyens. Il va y avoir des locaux, du matériel, des tables, enfin il y a vraiment un engagement de la ville qui va être fait donc on va plutôt l'aider en nature plutôt que sur un budget de fonctionnement, enfin une subvention directe.

M. Serge BÉRARD : C'est notre champion du monde, c'est ça ?

M. Claude MARCOLET : Voilà, il a ramené cinq médailles dont trois d'or. On ne l'acte pas.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas de subvention en fait ; il n'y a rien à voter.

Très bien, merci M. MARCOLET, merci d'être présent d'ailleurs avec cette situation et ce handicap très ponctuel certes, mais réel donc ça démontre tout votre engagement pour le sport à Brignais ; si on en doutait. Mme EYMARD, pour le volet solidarité.

22. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

Subventions 2026

Rapporteur(s) : Michèle EYMARD – Marie DECHESNE

Mme Michèle EYMARD : Je vais vous présenter différentes associations qui ont fait ces demandes de subventions donc l'ADMR que je ne présente plus, si vous voulez bien. Il y a 21 bénévoles avec 32 salariés, 21 adhérents dont 11 Brignairots. Effectivement là aussi, il y a une baisse d'adhérents. Vous avez le montant du budget global avec le montant des salaires et les charges, tout ce qui est fonds de roulement épargne et leur résultat. Pour information, l'ADMR va, en janvier 2026, fusionner avec le SIAD qui est le service des infirmiers à domicile. Vous avez le montant des locaux qui sont mis à disposition donc de 6 611 € et on a souhaité leur verser une subvention de 11 000 € comme chaque année.

M. Serge BÉRARD : Une activité pérenne et avec là aussi des bénévoles très engagés qu'on soutient à travers cette subvention. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques concernant l'ADMR ? Auquel cas, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Michèle EYMARD : L'association des secouristes français, la Croix-Blanche que tout le monde connaît également avec 23 bénévoles, 23 adhérents en 2025 dont 16 en 2024. Vous avez le montant des budgets, du fonds de roulement, de l'épargne ainsi leur résultat. Pour avoir assisté à leur assemblée générale, c'est vraiment toujours une assemblée générale extrêmement vivante et avec des jeunes qui s'engagent dans leur bureau et j'ai trouvé ça vraiment très beau. Cette année, ils demandent une plus grande subvention parce qu'ils ont un projet pour fêter leurs 50 ans donc c'est pour ça qu'ils nous demandent cette année 2 500 € et qu'on a souhaité les soutenir et accepté de leur verser 2 500 €.

M. Serge BÉRARD : On les croise dans toutes nos manifestations, et pas seulement à Brignais d'ailleurs.

Mme Sylvie GUINET : Il y a une différence avec les avantages en nature ; il n'y en avait pas l'année dernière et là il y a 1 727 €. Comment s'explique la différence ?

M. Serge BÉRARD : Simplement parce qu'on chiffre de plus en plus, je pense.

Mme Sylvie GUINET : Non mais il n'y en avait pas en 2023, en 2024.

M. Serge BÉRARD : Parce que peut-être que ce n'était mesuré.

Mme Sylvie GUINET : Ce n'était pas encore compté ?

M. Serge BÉRARD : De fait, alors je ne sais pas si c'est le cas-là mais je demande aux services systématiquement, même quand il n'y a pas de convention, qu'on puisse donner l'information des moyens qui sont attribués par la ville à chacune et on s'aperçoit que bien souvent, les moyens en nature sont supérieurs.

Mme Sylvie GUINET : Non, je l'entends mais l'année dernière, c'était néant. C'est pour ça que je me dis c'est quoi cette année qui explique ces 1 727 € ?

M. Serge BÉRARD : Est-ce que la raison que je donne est la bonne ? C'est-à-dire qu'on ne chiffrait pas ; ce n'est peut-être pas la bonne mais on sait répondre ? Alors on va on va vous répondre, Mme GUINET. À mon sens, c'est qu'on ne devait pas faire le chiffrage.

Mme Clémentine HOCHART : On est sur une récurrence parce qu'effectivement ce sont les avantages en nature qui concernent un local de stockage qui n'est pas nouveau, on ne l'a pas mis en place à partir de 2023-2024 et c'était plutôt sur la méthodologie 2022-2023, puisqu'on le revérifiera mais c'est aux Arcades et ce n'était pas forcément intégré dans le calcul.

M. Serge BÉRARD : D'accord donc c'est une question de calcul parce qu'on a toujours mis à disposition un minimum de moyens, de stockage depuis longtemps. Pour ce coup de pouce pour la fête des 50 ans qui nous amène à 2 500 €, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Michèle EYMARD : L'UNAFAM donc l'Union Nationale des Amis et Familles des personnes malades handicapées psychiques avec 40 bénévoles donc 16 familles qui sont Brignairotes, qui sont accompagnées dont 5 qui sont adhérentes. Vous avez également le montant du budget, le fonds de roulement et l'épargne. Je dois dire que cette UNAFAM s'associe volontiers à des événements que nous organisons avec le CCAS et ils interviennent chaque fois que nous leur demandons donc le montant de leur subvention est depuis plusieurs années de 500 € et on a souhaité leur accorder ce montant-là.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Michèle EYMARD : Merci. Alors, Pour l'avenir des femmes et de leurs enfants, c'est une association, qui a quelques années maintenant et qui est en lien directement avec le Sénégal. Nous avons 10 bénévoles en France et 15 au Sénégal puisqu'il y a une association au Sénégal. C'est une association qui s'occupe d'aider et de soutenir surtout des femmes qui sont seules et qui élèvent leurs enfants et qui propose des parrainages sur notre commune. Vous avez tous les éléments du budget, de l'épargne, du fonds de roulement et des résultats et donc c'est une association également qui est très présente dans le Comité de vie international et qui se manifeste très volontiers sur notre commune. Le montant qui est alloué, que nous souhaitons allouer est de 500 €.

Mme Solange VENDITELLI : C'est une association Brignairote, c'est ça ?

Mme Michèle EYMARD : L'association oui, telle que je vous présente est Brignairote mais elle est en lien avec une association au Sénégal.

Mme Solange VENDITELLI : Et donc c'est des mamans qui ont été accompagnées cette année ?

Mme Michèle EYMARD : Non, non. Ce sont des personnes, des mamans sénégalaises qui sont là-bas. Je me suis mal exprimée peut-être.

Mme Solange VENDITELLI : Non c'est moi, je ne connais pas cette association, je suis désolée.

M. Serge BÉRARD : On est heureux d'accompagner, de suivre cette association. C'est la seule association finalement qu'on connaisse à Brignais, qui est une action humanitaire nationale vis-à-vis de l'Afrique, qu'on a rencontré un peu par hasard et qui participe à de nombreuses manifestations au sein de la ville et qui ouvrira peut-être des possibilités d'aller plus loin un jour dans le lien entre la commune et cette commune qui est proche de Dakar je crois.

Mme Michèle EYMARD : Les services se sont bien assurés de savoir si les sommes sont bien envoyées à l'association qui est sur place donc on a la réponse.

Mme Sylvie GUINET : Est-ce qu'il y a d'autres communes qui participent ? Parce que je suis en train de regarder le budget de l'année dernière, il était à 2 750 € et cette année, il est à 30 000 €.

Mme Michèle EYMARD : Oui.

Mme Sylvie GUINET : Donc est-ce qu'ils sont aidés par...

Mme Michèle EYMARD : Je ne peux pas répondre à la question, là. On pourra poser la question à la Présidente.

M. Serge BÉRARD : Cela paraît beaucoup 30 000 € mais il y a peut-être eu un évènement particulier.

Mme Michèle EYMARD : On donnera la réponse ultérieurement, pas de problème.

M. Serge BÉRARD : Il est possible qu'ils aient des sponsors aussi. Enfin, ça mérite d'être creusé.

Mme Michèle EYMARD : Effectivement.

M. Serge BÉRARD : Donc pour les 500 € pour cette association, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté. Merci.

Mme Michèle EYMARD : Merci. Je passe la parole à Marie DECHESNE.

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir. L'association Passerelle pour l'emploi donc pareil, qu'on ne présente plus, une association qui est présente depuis de nombreuses années sur notre territoire dont sur la commune de Brignais. Ils interviennent deux demi-journées par semaine à la Plateforme pour l'emploi, pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche donc 35 bénévoles dont 5 sur Brignais. Au total, à presque fin 2025, ils étaient à 400 demandeurs d'emploi suivis sur l'ensemble de leurs antennes et 86 Brignairots. Un budget global de 21 000 €, un fonds de roulement à 643 € et une épargne à 22 000 €, en sachant que donc ça, c'était l'année 2024, un résultat à -2 140 € mais l'association s'est réorganisée depuis deux ou trois ans et donc ils avaient pris la décision de se séparer de leur unique salarié en 2024 pour rééquilibrer aussi justement leur budget et donc on n'aura plus ces déficits-là sur l'année 2025 du fait de la disparition des charges de salaires et charges sociales.

M. Serge BÉRARD : L'association s'est recentrée sur l'activité d'accompagnement des demandeurs.

Mme Marie DECHESNE : Voilà, avec uniquement des bénévoles. Ils sont très dynamiques, ils se parlent une fois par semaine pour se tenir au courant des différents événements. Il y a de la formation qui est faite pour les bénévoles, pour qu'ils soient le plus possible dans l'accompagnement, en termes d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Ils sont présents chaque année au Forum pour l'emploi à Brignais et ils organisent aussi un Forum jeunes à Chaponost au printemps notamment et donc pour une subvention à 5 700 €.

M. Serge BÉRARD : Calculée sur le nombre d'habitants. Est-ce qu'il y a des questions sur l'activité de Passerelle ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Marie DECHESNE : Merci. Alors la Mission locale intercommunale du Sud-Ouest lyonnais pareil, donc une association qui intervient dans le champ non seulement de l'emploi mais aussi plus largement ; ça peut être le logement, la formation, la santé et là leur public, c'est vraiment les jeunes, 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire.

L'association accompagne les jeunes qui vraiment n'ont plus de contact avec la partie scolaire ou formation, qui sont hors champ un petit peu et donc les remet un petit peu en selle sur une démarche ou une autre mais voilà, ce qui est un premier pas et puis elle les accompagne sur la suite aussi. Ils sont donc 22 salariés, c'est une grosse association, il y a 212 jeunes Brignairots, alors c'est écrit suivis, en fait c'est 212 jeunes en contact sur l'année 2025 donc jusqu'à aujourd'hui à peu près et en moyenne, ils sont sur 130 jeunes accompagnés. En contact, c'est on a eu un échange téléphonique, un échange mail mais il n'y a pas forcément de suite pour tout le monde et en tout cas, on a un volume d'environ 130-120 Brignairots accompagnés régulièrement chaque année.

Un gros budget aussi donc 1 million presque 1,6 millions avec forcément des charges salariales et des charges sociales importantes aussi. Là, on est sur un budget, alors c'est plutôt une provision de 17 000 € parce que vous savez, je reviens chaque année vers vous quand on a les résultats de l'année civile donc souvent au printemps parce que la subvention est calculée sur un nombre, sur un montant par habitant et ensuite on rajoute un montant par jeune Brignairot suivi. Le montant par habitant, c'est un peu moins d'un euro et le montant par jeune suivi, c'est une cinquantaine d'euros. Voilà, donc une provision de 17 000 €.

Alors il y a le FAJ aussi, vous voyez une deuxième ligne. Le FAJ, c'est le Fonds d'Aide aux Jeunes où là on est sur un montant maximum de 500 €, en sachant que le fonds d'aide aux jeunes, ce sont les aides de dernier recours donc quand le jeune a déjà fait toutes les autres démarches possibles et qu'il y a vraiment une urgence à débloquer, quelques dizaines ou centaines d'euros pour un projet très spécifique ponctuellement et ce fonds d'aide aux jeunes peut intervenir en direct et donc le jeune peut avoir soit des tickets de bus, soit une aide alimentaire ponctuelle. Voilà, c'est vraiment des petits montants et c'est une fois que le jeune a épousé toutes les autres aides possibles.

Mme Agnès BÉRAL : Ils ont quand même un résultat important, 171 000 € et pourquoi ce résultat ? Est-ce qu'on leur verse trop d'argent ?

Mme Marie DECHESNE : Alors non, on ne leur verse pas trop d'argent. Je ne saurais pas vous dire la nature du résultat exactement mais en fait c'est une association qui fonctionne bien et qui doit continuer à bien fonctionner pour préserver en fait l'accompagnement de nos jeunes qui sont vraiment sortis du système scolaire.

Mme Yolande COL : *Si je peux me permettre d'intervenir, la Mission locale a des financements de l'État pour la garantie jeunes avec des objectifs donc elle a une somme d'argent et si elle ne réalise pas tous ses objectifs, elle la maintient, ce qui explique que peut-être il y a un résultat important. Peut-être qu'elle n'a pas fait rentrer autant de jeunes qu'elle le souhaitait dans la garantie jeunes d'où un résultat positif mais avec des objectifs à reconduire pour l'année d'après.*

M. Serge BÉRARD : Alors pour être tout à fait transparent, on a eu reçu récemment, ces jours, une demande du Président de l'association qui nous indiquait que l'association est très inquiète au niveau national du fait du budget qui se prépare puisqu'il était question de les priver je crois, de l'ordre de 20 % de leurs ressources.

Alors je ne sais pas si c'est lié au fait qu'ils ont trop de résultats. En tout cas, l'association nous a demandé, a demandé à tous les maires qui sont bénéficiaires, enfin qui travaillent avec la Mission locale de passer une délibération pour alerter de la situation donc là, on n'avait pas le temps de le faire parce qu'on a reçu le courrier il y a deux jours mais il est probable que je me permettrais d'écrire en tant que Maire au Président pour lui faire part de l'attention qu'on porte à l'association, de l'intérêt qu'elle représente pour notre commune et notre volonté de pérenniser cet accompagnement pour nos jeunes.

Mme Sylvie GUINET : Je voulais revenir par rapport à cette somme mais ce n'est pas nous qui la gérons cette somme ? Parce que nous, si je ne dis pas de bêtise, la bourse coup de pouce jeune a été supprimée donc on n'aide plus ces jeunes.

Mme Marie DECHESNE : C'est ça mais ce n'était pas les mêmes publics, la bourse coup de pouce jeune.

Mme Sylvie GUINET : Non mais ce que je veux dire, c'est que nous, ça, cette somme-là, ce n'est pas nous qui la gérons.

Mme Marie DECHESNE : Non, c'est une subvention qu'on leur verse.

Mme Sylvie GUINET : Nous, on ne peut plus intervenir si on veut aider les jeunes comme on le faisait par la bourse.

Mme Marie DECHESNE : On peut les orienter vers la Mission locale qui prendra le relais mais on n'est pas du tout dans les mêmes cadres d'attribution parce que la bourse coup de pouce, on était sur des projets individuels ou collectifs.

M. Sébastien FRANÇOIS : Et si je peux me permettre, juste par rapport aux jeunes, avec la suppression du coup de pouce, là je le dis parce qu'on a orienté une famille, le CCAS peut répondre aussi aux demandes qui pouvaient être faites avant par le coup de pouce, notamment pour le BAFA.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, là il s'agit de se prononcer sur une subvention qui est la même que celle qu'on passe toutes les années sur le même principe avec un calcul, une provision en fait, qu'on détermine et qui ensuite est validée et on passe une délibération lorsqu'on connaît le nombre précis de jeunes qui ont été accompagnés pour arrêter le chiffre définitif. Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant la Mission locale ? S'il n'y en a pas, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Michèle EYMARD pour la Fondation AJD. Là pour le coup, on va passer par une convention qui traite aussi du montant de subvention qui est proposé ici.

23. CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT DU RHÔNE – VILLE DE BRIGNAIS – FONDATION

AJD-MAURICE GOUNON

Autorisation de signature

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Tout à fait. Cette fondation AJD Maurice Gounon, vous la connaissez tous maintenant. Elle a donc sur l'ensemble, 33 salariés dont 2 éducateurs qui sont sur Brignais, 2 ETP et 1 cheffe de service qui vient d'être nommée, une nouvelle cheffe de service pour Brignais, Grigny et Givors.

130 jeunes Brignairots ont été accompagnés, suivis au 30 novembre 2025 et 128 ont été accompagnés en 2024. Ce que je peux dire, c'est que par rapport aux jeunes Brignairots, autant jusqu'à il y a quelques années, c'était vraiment des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, des QPV et maintenant, d'après les deux éducateurs se sont aussi des familles de la Côte et un peu du centre et de tous les quartiers. En fait, il n'y a pas que le quartier politique de la ville qui est concerné avec ces jeunes qui sont en décrochage.

On a donc un rapport concernant la convention. Ce qui est nouveau dans cette convention, on en a déjà parlé, Monsieur le Maire a déjà abordé la question, c'est que c'est une convention tripartite entre le Département, les AJD et nous-même. Le Département cette année, a souhaité que les villes qui bénéficiaient de cette prévention spécialisée participent à hauteur de 25% du budget annuel de cette prévention donc c'est pour ça que nous avons à voter, avec votre accord, le montant qui est alloué aux AJD.

M. Serge BÉRARD : Je pense que tout le monde a pris connaissance de la délibération. Le fait est que, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, vous savez qu'on s'est pas mal battu, on va dire engagé pour faire en sorte que la Ville de Brignais reste dans le cadre de la politique de la ville et grâce à la Sous-préfète il y a un an, qui était en place sur ces questions-là au niveau de la Préfecture, on a pu obtenir de rester dans la politique de la ville avec non plus le quartier des Pérouses mais un nouveau quartier, Pérouses-Compassion qui pouvait rentrer compte tenu de ses caractéristiques ou rester dans la politique de la ville au moment où, au niveau national, il y a eu une mise en cause pour un changement des critères pour définir quelle commune pouvait être en politique de la ville.

On avait insisté pour rentrer dans ce cadre-là parce qu'on savait que, lié à politique de la ville, il y avait aussi l'appui du Département qui, à travers sa mission de protection, de prévention de la délinquance, nous a alloué des ressources à travers la Fondation AJD en l'occurrence, qui sur notre territoire met à disposition 2 salariés plus tout l'encadrement et le savoir-faire de la Fondation. Pour nous, c'était en termes financiers transparents. On était dans le cadre de la politique de la ville et automatiquement le Département nous mettait à disposition ces 2 agents.

Le Département, comme vous le savez, rencontrait comme tous les départements, de grandes difficultés financières, a revu ses politiques d'une manière générale et a considéré qu'il n'était plus en capacité de financer en intégralité ce budget qui n'est pas loin de 200 000 €, ce qu'on ignorait d'ailleurs. On a découvert les coûts de ce service à ce moment-là et suite à une délibération, ils ont décidé de couper une partie de leur budget, ils nous ont demandé de participer à hauteur de 25%. Ils ont vraiment délibéré là-dessus donc on n'avait plus trop le choix, soit on acceptait, soit on n'avait plus cette aide du Département. Après débats, discussions, ça a duré pas mal de temps, on a accepté de rentrer dans ce moule-là. On considère en effet que même si on n'a pas toujours la mesure exacte du travail fait par les agents mais on sait qu'ils sont très présents auprès de jeunes en difficulté et on considère que c'est un service très utile.

Aujourd'hui, cette convention nous permet de préserver ce service du Département.

Dans le même temps, il se trouve que l'association a aussi rencontré quelques difficultés puisque 2 agents qui étaient sur notre territoire sont partis à la retraite donc il a fallu qu'ils recrutent donc on sort d'une période très difficile et avec une forme de fragilité qui existe puisque si aujourd'hui on a un accord sur les deux ans qui viennent, on va dire avec cette convention avec le Département, rien n'indique que tout cela sera pérennisé donc c'est certainement un dossier qui reviendra à l'ordre du jour à un moment ou un autre.

En tout cas aujourd'hui, les conditions sont réunies pour qu'en 2026, pour autant que nous votions ce budget de 45 000 €, on sache continuer à travailler avec les AJD et disposer de cette action de proximité, action de confiance qui est créée entre les professionnels des AJD et nos jeunes qui peuvent être en difficulté. Voilà la situation.

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais quelques précisions. Vous dites que dans la convention le Département met 25%.

M. Serge BÉRARD : 75%. C'est 25, un quart, trois quarts, en fait ; un quart pour nous.

Mme Christiane CONSTANT : Donc ces 45 000 € ?

M. Serge BÉRARD : C'est 25% du coût.

Mme Christiane CONSTANT : Donc l'augmentation est considérable.

M. Serge BÉRARD : Il y avait zéro avant. C'est tellement considérable qu'avant on ne payait rien. Avant on ne payait rien, on avait le service gratuit, c'est ça la différence. C'est pour ça qu'on fait une convention. Il faut préciser quelque chose, oui, vous avez raison parce que jusqu'à présent on ne payait rien. Par contre, on mettait en œuvre des moyens particuliers, on finançait des actions ponctuelles que portaient les AJD qui permettaient de rémunérer notamment les jeunes dans des actions qui étaient des actions communes.

Mme Christiane CONSTANT : Et il me semble qu'ils avaient un local, non ?

M. Serge BÉRARD : Ils l'ont toujours.

Mme Christiane CONSTANT : Parce que je vois avantage en nature, zéro.

M. Serge BÉRARD : Mais ce n'est pas nous qui payons. Ce local en fait, ils le louent et ils le louent toujours. D'ailleurs, c'était un des sujets qu'on a débattus parce que pour réduire les coûts, leurs coûts de fonctionnement, le Département leur demande de réduire leurs coûts de fonctionnement aussi. On était prêts à leur mettre à disposition un local mais ils ont considéré que, compte tenu de la nature de leur activité, de leur volonté d'avoir un local spécifique et en ville en particulier puisque vous savez que ce local est en centre-ville et pour bien mener leurs actions, ils ne pouvaient pas se défaire de ce local donc ils continuent à le payer sur leurs fonds propres. Ça fait partie du coût global des 200 000 €, il y a les agents, il y a l'encadrement il y a les formations, il y a les locaux. On n'a pas le détail du budget qui correspond, alors pas tout à fait de 200 000 €, c'est 180 000 € de coûts qui a été annoncé par le Département et qui était financé auprès des AJD.

Mme Christiane CONSTANT : Et là, avec ces 45 000 €, ça tourne.

M. Serge BÉRARD : Avec ces 45 000 €, théoriquement on a le même service qu'avant. On a 2 agents sur le terrain qui font le job comme ils le faisaient dans le passé et effectivement, il y a eu 2 agents nouveaux qui sont arrivés, il y a eu aussi le chef de service qui est parti donc à un moment donné, les 2 agents qui étaient sur notre territoire et leur chef de service ont quitté les AJD donc il a fallu qu'ils se retournent, qu'ils recrutent et depuis le début de l'année, non pas le début de l'année parce que la cheffe de service vient d'arriver, depuis septembre on va dire, ils sont à nouveau dans la configuration qu'ils avaient dans le passé.

M. Guy BOISSERIN : Justement, s'il n'y avait pas les effectifs complets en 2025, ils ont dû faire des sacrées économies. Pour autant, on ne les voit pas. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des périodes où il manque du monde. On ne le sait pas vraiment en fait.

M. Serge BÉRARD : Ils avaient un agent jusqu'à la fin. Sur un des agents en moins, il y a eu une permanence.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais sur les deux, ça fait 50% d'économies sur la masse salariale au mois le mois.

Mme Clémentine HOCHART : *En précision, en 2025 ils étaient bien complets, ils avaient bien les 2 agents. Il y a eu un changement de chef de service mais il y a bien quelqu'un qui a été mandaté jusqu'au mois de septembre et la nouvelle cheffe de service est arrivée au mois d'octobre. C'est au moment du départ à la retraite de l'ancien éducateur, c'était à cheval sur 2023-2024 où là il y avait eu une baisse dans les effectifs et le budget nous sera bien transmis maintenant qu'on est en partenariat avec le Département et les AJD.*

M. Serge BÉRARD : C'est un point important ça.

M. Guy BOISSERIN : Justement, ça complète ce que j'allais dire mais vu les sommes en jeu, exponentielles, j'espère qu'on a un budget plus que précis, ligne par ligne, dépense par dépense pour comprendre pourquoi ça coûte si cher que ça. 130 jeunes suivis ok mais suivis quoi ? 1 h 00 par mois ? 1 h 00 par an ? On n'en sait rien et puis surtout, je m'inquiète parce que je connais les finances du Département et la façon dont il est géré jusqu'à ce jour. L'année prochaine, ça sera 50% à notre charge donc ça veut dire qu'il faudra encore sortir 45 000 € de plus.

M. Serge BÉRARD : Peut-être 100%, vous parlez sans savoir.

M. Guy BOISSERIN : Peut-être 100% mais à un moment, jusqu'où on ira ? C'est important parce que là, on nous demande de voter 45 000 € aujourd'hui mais c'est peut-être la porte ouverte à beaucoup plus l'année prochaine, ça me gêne un peu.

M. Serge BÉRARD : Peut-être mais peut-être que le ciel va nous tomber sur la tête l'année prochaine donc à un moment donné, on décide par rapport aux éléments qu'on connaît, on peut toujours faire des projections. Peut-être que le Département va aller mieux puis qu'on va renégocier avec eux qu'ils prendront 85% donc on ne va pas spéculer sur des hypothèses sur lesquelles on a aucun élément.

Aujourd'hui ce qui est concret, c'est l'accord qu'on a trouvé avec le Département, enfin ou qu'on subit, clairement et je peux vous dire qu'on n'en est pas très contents mais on essaie de positiver avec ça et cette convention est d'ailleurs un élément de ce côté positif parce que il n'en reste pas moins que pour l'instant, ce n'est pas nous qui négocions le budget avec eux, c'est-à-dire que nous, on n'a pas accès finalement au détail des comptes puisque c'est le Département qui nous a demandé de participer.

Ce qu'on attend à travers cette convention, on a eu des réunions récemment avec eux mais Michèle, tu pourrais peut-être en parler plus mais c'est que justement on est plus axé parce que ce qui me gênait un peu pour tout dire dans cette relation, c'est qu'ils étaient sur le territoire, ils travaillaient sûrement bien mais nous, on était spectateurs donc à travers la convention désormais, on a commencé à discuter avec eux, on va travailler sur les objectifs, sur les retours ; alors ils nous en faisaient mais nécessairement, on est désormais dans la maîtrise d'ouvrage partiellement et on sera en capacité, d'ailleurs avec le Département, d'être plus prégnant sur la compréhension de leurs actions, sur l'efficacité de cette action qu'on avait un peu de mal à mesurer jusqu'à présent. C'est le côté positif de cette convention.

M. Guy BOISSERIN : C'est le côté positif mais on ne peut pas à longueur d'année se plaindre que l'État ne se réforme pas et qu'on n'arrive pas à faire des économies sur le budget de l'État et qu'à chaque fois que quelque chose n'est plus financé au départ par l'État, ça retombe sur le Département et je ne mets pas le Département en cause là-dessus. C'est nous qui suppléons et en même temps, on nous retire de l'argent en permanence. Il y a un moment, c'est où on fait des économies sur la gestion de la France ou alors on continue à voler en disant : on y va, on dépense, on dépense parce que de toute façon tout est utile. Si on regarde point par point, tout est utile, personne ne veut faire un effort. Là, je veux bien convenir que c'est utile, je n'ai jamais rien dit contre cette association d'ailleurs mais il y a un moment, si on ne peut plus, on peut plus. Quand on n'a plus les moyens, on n'a plus les moyens. Quand on ne peut plus, on ne peut plus et là, moi je m'inquiète de ces dérives parce que ça c'est un petit poste, 45 000 € sur nos 16 ou 17 millions mais quand on remet ça à l'échelle de la France, ça fait peur quand même.

M. Serge BÉRARD : Je partage complètement cette analyse, je suis tout à fait d'accord avec ça.

M. Sébastien FRANÇOIS : Juste pour précision, de mon point de vue la fondation AJD fait de la prévention. La prévention, c'est une forme d'investissement, ça coûte cher tout de suite, ça coûte moins cher après.

M. Guy BOISSERIN : Mais je n'ai pas vu la baisse de la délinquance au niveau national pour autant.

M. Sébastien FRANÇOIS : Peut-être pas au niveau national mais au niveau nous de la commune, on arrive vraiment à suivre et notamment grâce au CSLPD, on a un vrai suivi de tous les jeunes qui pourraient être problématiques et il y a un vrai suivi des agents de la Fondation AJD. Franchement, ils sont plus qu'utiles et nous, ça nous permet de suivre et d'anticiper beaucoup de choses. Je pense que les 45 000 € aujourd'hui, c'est vrai que c'est une somme mais c'est beaucoup moins cher que si on avait d'autres problèmes.

M. Serge BÉRARD : J'ai eu l'occasion et vous avez eu l'occasion, d'ailleurs il y aura une rencontre avec les jeunes et les AJD prochainement, comme on fait chaque année, de rencontrer les jeunes et c'est là, quand on discute et qu'on rencontre, qu'on prend la mesure de la pertinence de ce type d'action. La question c'est, si demain on ne le fait plus, qu'est-ce qui se passe ? Je suis d'accord qu'il va falloir travailler sur des économies d'échelle. Je pense que l'association elle-même, AJD, peut s'interroger sur ses pratiques, on a échangé avec eux aussi là-dessus.

En tout cas, à ce stade, on a fait ce choix et on vous propose donc de voter cette délibération avec ce financement supplémentaire parce qu'on pense que ce ne serait pas raisonnable de ne pas continuer et on est conscients de la fragilité dans laquelle on se trouve sur ces questions-là.

Mme Christiane CONSTANT : Juste rappeler quand même que ce n'est pas la prévention, c'est la protection de l'enfance et qu'on est sur une fondation.

M. Serge BÉRARD : Là, on est sur la prévention.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais ça appartient au volet de la protection de l'enfance.

M. Serge BÉRARD : Oui, tout à fait.

Mme Christiane CONSTANT : Qui relève du Département.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait.

Mme Christiane CONSTANT : Donc avec cette histoire de déficit en cascade, le Département a moins d'argent, ça revient toujours.

M. Serge BÉRARD : Ça retombe sur la commune.

Mme Christiane CONSTANT : Et il n'y a pas que là, ça c'est ma première intervention. Ma deuxième intervention, je voudrais savoir, on a dit que le budget global des subventions aux associations, hormis le Centre social et la MJC, on était sur une enveloppe de 53 000 €.

M. Serge BÉRARD : C'était le sport.

Mme Christiane CONSTANT : Que le sport ? ok donc ces 45 000 € ?

M. Serge BÉRARD : C'est en plus.

Mme Christiane CONSTANT : Sur l'ensemble des subventions, on en est à combien ?

M. Serge BÉRARD : Tout dépend du périmètre qu'on prend parce que si on rajoute que le sport et la culture par exemple, on est sur des subventions qui doivent être à 80 000 € ou 90 000 €, je n'ai pas le montant.

Mme Christiane CONSTANT : Mais en global.

M. Serge BÉRARD : En global, après ça dépend de quel périmètre on prend. Par exemple, si on prend l'école de musique, si on prend le Centre social, on a des grosses associations ; alors je dirais qu'il faut faire la différence entre les associations qui ont un caractère de délégation de service public et si on les met à côté, le reste des subventions qu'on octroie et en dehors des AJD, on doit être inférieur à moins de 100 000 € je pense, ça doit être moins de 100 000 €.

Par contre, là on se retrouve avec une mission au fond qui était effectivement une mission du Département qui nous est partiellement déléguée, qui a un vrai problème de fond, je partage. C'est un débat, on en parlait aussi avec notre conseillère départementale, on le subit. La question c'est qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on prend le risque de faire disparaître ?

Mme Christiane CONSTANT : Non mais je ne discute pas car c'était peut-être un puits sans fond parce que le Département peut se retirer complètement et on peut prendre aussi la protection de l'enfance.

M. Serge BÉRARD : Pour tout vous dire, on avait proposé au Département de nous faire une subvention, peut-être moindre et qu'il nous délègue la mission et on aurait à ce moment-là construit une offre différente, on aurait travaillé nous-même sur le dimensionnement. Aujourd'hui, on est dans une situation où le dimensionnement est défini par le Département mais qui nous demande de participer donc on subit réellement et le choix qu'on fait, je répète, il est contraint parce qu'on ne veut pas arrêter ce service mais il est aussi dans une perspective assez fragile et je suis convaincu que ceux qui seront autour de la table dans les mois qui viennent auront à repartir, à retravailler sur ce dossier-là, parce que la situation n'est pas totalement pérenne. On est d'accord, je peux rejoindre les craintes de Guy BOISSERIN mais à un moment donné, on doit délibérer, il faut faire les choses.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce dossier délicat ? Alors on vote ; dans la délibération, il y a la subvention donc on a une seule chose à voter, c'est la délibération qui prend en compte la convention et le montant des 45 000 € de 2025. Je me trompe en disant ça ?

Mme Clémentine HOCHART : *Pas du tout. On voulait juste apporter les éléments pour donner le budget total de ce qui est proposé en vote aux associations donc je laisse Alice compléter.*

Mme Alice NAVARRO : *Alors c'est même un peu plus large que ça, ce que je vais vous donner parce que c'est ce que l'on a intégré au niveau du budget pour les versements aux associations donc dedans, vous allez avoir les grosses subventions école de musique, Centre social, MJC, l'OGEC aussi et on en est sur 1 403 000 € au lieu de 1 345 000 €, d'où les 58 000 € d'augmentation de subvention qu'on vous a présenté au moment du budget.*

M. Serge BÉRARD : Dont les 45 000 € qui sont là.

Mme Alice NAVARRO : *Exactement.*

M. Serge BÉRARD : Et le fait est que moi, j'ai tendance à dissocier les subventions qu'on accorde à des associations à qui on confie une délégation. Quand on parle de l'école de musique, si on n'a pas l'école de musique, il faudrait qu'on ait une école de musique municipale. S'il n'y avait pas d'ALSH ou Centre social ou la MJC, il faudrait qu'on le fasse nous-même donc là on va dire que c'est de la délégation. Après il y a tout le monde des associations sportives, les 53 000 €, culturelles qui sont des associations de bénévoles et là on est sur des montants qui sont relativement faibles. On voit que dès qu'on commence à rentrer sur des sujets comme celui-ci, qui est un sujet ; là en l'occurrence, on est une forme de délégation de service public du Département qui nous a refilé une partie et on rentre dans des budgets qui n'ont rien à voir. Je ne sais pas si ça a répondu à vos questions.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, oui, ça va. On avait fait le compte, là.

M. Serge BÉRARD : Pour revenir donc à la délibération.

Mme Michèle EYMARD : Oui, il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver ce projet de convention pour les années 2026-2027 et d'accepter cette participation financière de la ville pour l'année 2026, qui se monte à 45 000 €.

M. Serge BÉRARD : C'est très clair. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci de cet effort qui me paraît tout à fait raisonnable, tout à fait sensé.

24. AMELY – ACCÈS AU DROIT ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION – ANNÉE 2026

Autorisation de signature

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : C'est le dernier rapport que je présente donc AMELY, qui est une association qui assure des permanences sur notre collectivité. Vous avez là le nombre de bénévoles et de salariés de l'association, le nombre de personnes qui ont été reçues pour l'accès au droit parce qu'ils ont deux permanences différentes. Ce sont des permanences d'accès au droit et des permanences d'accompagnement administratif et numérique.

Vous avez les 512 personnes qui ont été reçues pour le Sud-Ouest lyonnais dont 96 Brignairots et vous avez le budget global également, l'épargne, le fonds de roulement et le résultat. Le demande pour 2026 est de 5 400 €. Pour l'accès au droit, ce sont surtout des demandes, du soutien dans les démarches administratives et juridiques et pour l'accompagnement administratif et numérique, vous permettre un accompagnement adapté aux procédures administratives et dématérialisées.

Il vous est demandé de d'approuver les termes de la convention de partenariat et d'occupation des locaux avec l'association AMELY et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut, l'élu délégué à signer ladite convention et le financement pour la commune de Brignais s'élève à 5 400 € pour l'année 2026, qui sont répartis comme suit 3 200 € pour l'accès au droit et 2 200 € pour l'accompagnement administratif et numérique.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Agnès BÉRAL : Où sont-ils situés ? Ils ont une permanence à Brignais ?

Mme Michèle EYMARD : Oui, en mairie.

Mme Agnès BÉRAL : En mairie, d'accord donc il n'y a pas d'avantage en nature.

Mme Michèle EYMARD : Non.

M. Serge BÉRARD : Cela n'a pas été chiffré.

Mme Michèle EYMARD : Non, ça n'a pas été chiffré comme toutes les autres permanences.

Mme Clémentine HOCHART : Exactement donc ils sont situés au niveau du bureau des permanences qui n'est pas valorisé, qui n'a pas été intégré dans la méthodologie.

M. Alain GARDETTE : Juste par curiosité, d'où viennent les recettes pour 541 000 € ?

M. Serge BÉRARD : Les subventions, ils ont je ne sais pas combien de communes avec qui ils sont en contrat. C'est des subventions, toutes les communes, il n'y a pas que nous. Ils sont sur tout le Sud- Ouest lyonnais, ils sont aussi présents dans les écoles, ils remplissent une mission extrêmement intéressante, je pense à AMELY auprès de l'école Jacques Cartier où ils apprennent aux enfants à faire de la médiation.

Mme Yolande COL : *Du coup, sur tout ce qui est accès au droit notamment, ils ont une reconnaissance et ils interviennent dans les maisons de justice donc ils ont une convention avec l'État aussi donc ce qui explique effectivement, les montants importants parce que là encore, ils ont des financements étatiques pour les maisons de justice.*

M. Serge BÉRARD : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Michèle EYMARD : Nous présentons les deux associations qui ont été refusées, alors avec un tampon un peu abrupt comme dit Claude. Il y a la Maison médicale et puis après il y a une autre association.

Mme Sylvie GUINET : J'aurais voulu savoir pourquoi c'est refusé alors que si on remonte en arrière, il y a une subvention qui a été versée depuis très, très longtemps. Quelle est la raison ?

Mme Michèle EYMARD : Alors dire déjà que la santé, c'est une compétence de l'État et puis qu'ils ont un financement ARS, en tout cas pour l'année 2023, qui est de 140 000 €.

Voilà, donc ça c'est important de le savoir aussi et qu'il n'y a pas forcément de projet ou d'action fléchée avec cette demande de 2 500 €.

M. Serge BÉRARD : Et que l'année dernière elle n'avait pas demandé de subvention.

Mme Sylvie GUINET : Oui, alors l'année dernière, vous nous aviez dit qu'il y avait un retard administratif.

Mme Michèle EYMARD : On vous l'a dit parce que c'était vrai.

Mme Sylvie GUINET : Mais je n'ai jamais dit le contraire. C'est parce que vous aviez dit qu'ils n'avaient pas répondu dans le temps.

Mme Michèle EYMARD : Oui.

Mme Sylvie GUINET : Après est-ce que c'était une position politique...

M. Serge BÉRARD : Non, c'était ça.

Mme Sylvie GUINET : Ce que je voudrais savoir moi, je ne vais pas refaire le débat sur la Maison médicale parce qu'il y a plusieurs épisodes mais moi ce qui me choque beaucoup, c'est que j'ai relevé quand même votre parole, Monsieur le Maire en 2020, et vous disiez que ça fait partie des communes qui continueraient à supporter la subvention de fonctionnement de l'association. On est en 2025, il n'y a plus rien donc c'est très dommage parce que c'est quand même un service vis-à-vis de la population.

Vous avez quand même fait une réunion publique avec effectivement tout le monde médical pour essayer d'harmoniser, de comprendre, de se présenter parce qu'ils ne connaissaient peut-être pas forcément le CCAS...et cette Maison médicale est rayée d'un coup de balai comme ça et on ne l'aide plus ; je trouve ça dommage. Vous avez souligné aussi que c'était important qu'on ait des médecins qui, le week-end, étaient présents. On entend partout qu'il faut désengorger les urgences et c'est balayé, je vous dis, depuis un certain nombre d'années ; on a toujours versé une subvention. Alors je ne sais pas vos propos par rapport à 2020 et qu'on puisse changer en 2025 comme ça, je trouve que c'est un peu raide.

M. Serge BÉRARD : Je vais vous éclairer, Mme GUINET. On est en train de travailler, vous l'avez compris, si les performances qui ont été démontrées sur le budget sont telles qu'elles sont, c'est parce qu'il y a eu des efforts qui ont été faits dans tous les domaines et que la question qu'on se pose, c'est quand on dépense de l'argent, on fait des subventions, quand on dépense de l'argent, quand on paye des agents, pourquoi on le fait ? Quel est le sens ? Donc on s'est interrogé et par rapport à l'association en l'occurrence, on est très heureux qu'elle soit à Brignais mais c'est une association en fait de professionnels qui sont rémunérés dans leur action pour remplir cette mission d'urgence.

Dès le début du mandat, on a été confronté à un problème, rappelez-vous, puisque l'équipe précédente voulait absolument les imposer, de les installer place Hirschberg sur un bâtiment où il y a 200 mètres carrés. On s'est battu contre cette idée-là et aujourd'hui d'ailleurs au passage, au lieu d'avoir deux médecins chaque soir pendant 2 h 00, on a une vingtaine d'agents qui sont installés là-bas et qui nous ont permis de faire des économies aussi significatives.

Cette association, on l'a accompagnée au moment où elle voulait changer. Valérie GRILLON a passé pendant près de deux ans, on a cherché des locaux pour eux. On en a trouvé et lorsqu'on en a trouvé, ils nous ont dit finalement, alors à leur décharge, il y a des raisons. Le Covid était passé par là, ils ont dit finalement on est assez, les locaux qu'on a nous suffisent et donc on en est resté dans cette relation-là donc on a continué parce qu'ils nous demandaient effectivement de contribuer.

Il y avait un historique mais ce n'est pas parce qu'on a fait des choses à un moment donné qu'on doit les faire toute sa vie si elles n'ont pas de sens et dans la pratique, on fait partie des seules communes qui participent au financement. Les autres communes des 50 communes du territoire ne le font pas.

S'ils viennent avec un projet en nous disant : écoutez oui, on veut faire telle ou telle chose et notamment par rapport à l'intérêt des Brignairots et on a besoin de 5 000 € cette année parce que voilà ce qu'on va vous proposer pour améliorer notre performance ou l'intérêt ou l'usage de ; enfin de la santé à Brignais, on sera attentif à ça. Cette somme-là, on ne sait pas pourquoi en fait, on l'a donnée et au regard de leurs besoins, on n'a pas compris et donc on est en capacité de temps en temps de s'interroger et Guy BOISSERIN en parlait tout à l'heure, si l'ensemble du pays aujourd'hui se posait la question de savoir pourquoi on dépense de l'argent, je peux vous dire qu'on ferait un paquet d'économies et qu'on ne serait pas dans la situation épouvantable dans laquelle on est.

En tout cas, à Brignais c'est comme ça qu'on gère la commune et en gardant les meilleures relations du monde avec des professionnels très engagés et j'espère qu'ils comprendront notre position mais je le répète, s'ils viennent avec des projets, s'ils donnent du sens à la demande de cette subvention pour l'intérêt des Brignairots, c'est sûr qu'ils auront notre oreille.

Mme Sylvie GUINET : Alors moi je voudrais reprendre un peu vos propos, quand vous dites on a imposé, on n'a rien imposé du tout à l'époque puisque c'est effectivement une demande de leur part puisque les locaux ne correspondaient plus...et moi pour y être allée, ce n'est pas des locaux franchement qui donnent très envie.

M. Serge BÉRARD : C'est pour ça qu'on a cherché quelque chose.

Mme Sylvie GUINET : Ce pour quoi effectivement la ville à l'époque a racheté le bâtiment puisque la maison du Rhône est aussi partie à Chaponost.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait.

Mme Sylvie GUINET : C'est un bâtiment qu'on a payé 500 000 € pour mettre du service ; c'est un peu du luxe pour moi si vous voulez.

M. Serge BÉRARD : Ah bon ?

Mme Sylvie GUINET : Oui, je trouve.

M. Serge BÉRARD : Vous expliquerez cela aux agents.

Mme Sylvie GUINET : Non, ce n'est pas contre les agents mais je trouve que payer un bâtiment 500 000 € pour mettre du personnel alors que les autres bâtiments, vous payez quoi ?

M. Serge BÉRARD : On va mettre 1,8 millions là, pour refaire la mairie. Un bâtiment, ça coûte. Vous voulez les loger dans un bungalow, nos agents ?

Mme Sylvie GUINET : Non mais ne me tenez pas des propos que je n'ai pas dit. Je dis qu'acheter un bâtiment 500 000 € à l'époque et on était parti pour ça.

M. Serge BÉRARD : Et vous pensez que c'était mieux d'utiliser ces 500 000 € pour mettre deux médecins le soir ?

Mme Sylvie GUINET : Ah si vous considérez que ce n'est pas assez.

M. Serge BÉRARD : Oui.

Mme Sylvie GUINET : Je suis vraiment déçue que vous balayez ça comme je le dis.

M. Serge BÉRARD : Vous avez compris dans quel esprit on fonctionne.

Mme Sylvie GUINET : Il est certain que je ne le partage pas.

M. Serge BÉRARD : On a compris.

M. Guy BOISSERIN : Je m'étonne qu'on donne quand même 57,69 € d'avantages en nature et je voudrais bien savoir à quoi ça correspond ; surtout les 69.

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est bien de détendre l'atmosphère.

Mme Clémentine HOCHART : *Il faut que je réponde. A priori c'est la location d'une salle, alors on verra, on pourra vous donner la salle en question.*

M. Serge BÉRARD : Les médecins de la Maison médicale sont toujours les bienvenus à Brignais et on est à leur écoute donc on n'a pas à voter puisqu'il y a zéro. En fait, on ne la présente pas au vote.

Mme Sylvie GUINET : On peut voter qu'on est contre le refus.

M. Serge BÉRARD : Elle n'est pas proposée au vote, c'est une information. On n'était pas tenu non plus de la présenter mais on le fait par transparence.

Mme Michèle EYMARD : Deuxième association, je rappelle que cette association, c'est une association de défense des droits des enfants placés et de leur famille. Nous avons reçu la Présidente plusieurs fois avec Monsieur le Maire, Sébastien FRANÇOIS également et donc c'est une association qui conteste en fait les placements, vous l'aurez compris, des enfants, qui conteste donc le Département dans ses actions et on ne souhaite pas cautionner ce genre de démarche donc c'est pour ça que ça a été refusé.

M. Serge BÉRARD : On va dire, d'une manière générale, la commune ne finance pas le militantisme, même si cette démarche est tout à fait respectable et on ne doute pas de la bonne volonté et de la qualité du travail fait par les membres de cette association là mais il se trouve qu'elle est à Brignais, elle pourrait être n'importe où dans le Département et elle a une démarche militante, je répète, tout à fait respectable mais qui ne rentre pas dans le champ des subventions de notre point de vue, qu'on doit accorder. Est-ce qu'il y a d'autres informations ? Bien, on avance sur le volet animation, Comité des fêtes.

25. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION

Subventions 2026

Rapporteur(s) : Nicolas KELEN - Éric JACQUET

M. Nicolas KELEN : Pour parler animation, on a du coup cette année trois associations qui rentrent dans le périmètre de l'animation, qui nous ont fait une demande avec une situation un peu particulière puisque du coup, on a une fusion qui a été actée entre le Comité des fêtes et les Interclasses. Alors, c'est un travail de longue haleine et je vais saluer le travail de la Présidente du Comité des fêtes et aussi des Présidents des classes puisque, du coup, c'est vrai qu'on a différentes associations qui avaient chacun leurs bénévoles, chacun leur gestion, leurs comptes et du coup le but était de pouvoir tout rassembler, de mutualiser finalement des ressources et des gens pour arriver à animer la ville.

Sur cet objectif commun, ça a été acté donc le 2 décembre et le 9 décembre dernier pour les deux AG, ce qui nous permet d'avoir un Comité des fêtes élargi donc on va avoir, par rapport à l'année dernière, finalement une seule subvention que l'on propose au vote pour le Comité des fêtes et les interclasses, pour laquelle le montant reste le même que l'année dernière, c'est-à-dire 5 000 €. C'est ce qu'on avait rappelé lors de l'édition de la convention, il y a deux Conseils municipaux et 1 800 € pour les interclasses, soit 6 800 € en tout qui sont proposés pour les deux associations réunies. Des questions ?

M. Guy BOISSERIN : Comme me fait remarquer aimablement ma voisine, quel est donc ce 6,91 d'interclasses, d'avantage en nature ?

M. Nicolas KELEN : Alors effectivement, c'est très précis, je n'ai pas l'information pour ça. C'est vrai que sur ce point-là, je rejoins un petit peu ce qui a été dit tout à l'heure, il y a un travail de fond pour évaluer aussi le vrai coût humain, alors au-delà des 6,91 € ou des 57,69 € pour savoir exactement le coût que ça a sur nos agents, sur le temps réel qu'on va avoir sur un événement, en sachant que c'est dans ces cas-là parfois un peu dur à mesurer parce que si je donne un exemple du 13 juillet, on a de toute façon des coûts de barriérage, de sécurité...et finalement, la participation du Comité des fêtes, on ne peut pas vraiment l'isoler dans les coûts donc on va essayer quand même d'avoir quelque chose qui s'en rapproche pour pouvoir vous donner une idée un petit peu plus fine à terme.

M. Serge BÉRARD : À l'inverse, si on devait mesurer, valoriser le temps passé par tous ces bénévoles pour rendre service à la commune, on s'apercevrait qu'on serait grandement bénéficiaire.

M. Nicolas KELEN : Totalement.

M. Serge BÉRARD : Je tiens à dire que s'il y a des points sur lesquels on se réjouit aujourd'hui, on est particulièrement satisfait, c'est notamment la création de ce Comité des fêtes qui n'existe pas et qui a montré pendant ces quatre années, depuis son existence, à quel point il contribue à l'animation de la ville avec des gens fortement engagés, heureux de faire plaisir aux autres et c'est un bonheur de les voir agir et de les voir travailler avec nous sur toutes ces fêtes qui ont été organisées. On ne peut que se réjouir de la création de ce Comité et remercier tous ces bénévoles qui donnent beaucoup de temps pour que les autres puissent s'amuser. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à cette proposition ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Mme Clémentine HOCHART : Avant de passer à la subvention suivante, grâce à Alice, il s'agit de la salle au niveau de la villa de la Giraudière pour une location de 2 h 00.

M. Éric JACQUET : Bonsoir à tous. Je prends la main pour Brignais Commerce & Vous donc nous avons 5 bénévoles, 42 adhérents en janvier, à savoir qu'à aujourd'hui ils sont 56 donc le budget global est de 9 000 €, les disponibilités sont de 18 680 €, le résultat est de -7 160 €. L'année dernière, ils se sont réorganisés donc il y a eu un changement de présidence. C'est pour ça qu'ils ne nous avaient pas demandé de subvention. Cette année, ils nous ont demandé une subvention de 5 000 €. Nous avons décidé de leur accorder 2 500 € pour l'année 2026.

M. Nicolas KELEN : Alors pour ajouter, ils ont quand même mené des projets effectivement, malgré le fait qu'ils n'aient pas demandé de subvention, ils ont notamment lancé la bière donc la « Brignairotte » qui leur a quand même coûté plus de 5 400 € d'investissement entre la communication et l'achat donc en fait ils se sont vraiment recentrés sur des projets de fond.

L'objectif c'est de faire de la cohésion donc tu disais 56 mais aujourd'hui on est à 59 du coup, ça y est, au niveau des adhésions.

Ils ne sont jamais montés aussi haut donc c'est vrai qu'on voit qu'il y a un travail qui a été fait sur la cohésion, sur aussi de l'harmonisation de la communication, sur des interviews maintenant qui ont commencé à être fait sur les réseaux sociaux donc il y a vraiment un travail qui est important. Là, ils nous demandent effectivement donc une somme pour les aider à continuer à se développer. Alors, ils aimeraient pouvoir porter un événement l'année prochaine. Je sais qu'ils avaient proposé un mâchon qui, malheureusement, n'a pas pu être fait pour des raisons finalement de nombre d'inscrits. Ils n'ont pas atteint le seuil et malheureusement la date est tombée finalement sur un week-end qui était assez chargé en mâchons donc ça n'a pas joué pour eux. En tout cas, on a une équipe de commerçants qui sont très motivés et qui demandent qu'on les soutienne et c'est pour ça qu'on souhaiterait pouvoir leur accorder 2 500 €.

Mme Sylvie GUINET : Effectivement, on voit en ce moment les vidéos qui passent sur le site Facebook, elles sont de qualité. Alors moi je voulais une petite précision, la Régalade, elle n'existera plus ?

M. Serge BÉRARD : Non.

M. Nicolas KELEN : C'est vrai que c'est un choix stratégique qui était aussi porté par l'ancien Président et ça a demandé un travail énorme et qui finalement sortait un petit peu du périmètre des commerçants et c'était l'objectif aussi de pouvoir se recentrer sur des événements peut-être plus proches de ce qu'ils font. Ils ont évoqué par exemple, le projet d'une guinguette. Alors je n'en dis pas forcément plus pour l'instant, on verra ce qu'ils vont pouvoir nous proposer mais voilà, se ramener vers des projets finalement un petit peu plus en phase avec l'activité.

Mme Christiane CONSTANT : Alors comment avez-vous décidé de 5 000 € à 2 500 € ? Quels sont les objectifs, quelles sont les affectations de ces 2 500 € ?

M. Serge BÉRARD : Après discussion avec eux. L'an dernier, ils n'ont pas eu de subvention, ils ont perdu 7 000 € donc ça fait partie des paramètres de discussion, je pense que Nicolas a conduit avec Éric. Comme vous l'avez compris, on fait des efforts, ils font des efforts.

Moi je dois dire que ce qui m'a frappé quand on a reçu les nouveaux Brignairots, on a accueilli les nouveaux Brignairots il n'y a pas très longtemps et quand on parle avec les nouveaux Brignairots, ils nous disent : mais c'est formidable à Brignais, le nombre de commerces que vous avez pour une ville, par rapport même à des villes plus grosses qui sont autour. C'est un atout considérable qu'on a et le fait est que savoir que nos commerçants sont prêts à travailler avec nous pour conforter ce commerce à Brignais, participer à l'animation de la ville, c'est une grande chance et on a à faire à des gens pleins de bonne volonté effectivement, ils étaient encore très présents pour le 8 décembre. Je crois qu'on doit continuer à travailler main dans la main pour défendre le commerce qui est bien mal en point dans ce pays, qui est bien attaqué pour plein de bonnes mauvaises raisons mais enfin en tout cas, c'est ça donc nous, on est à leurs côtés et on les accompagne, on fait en sorte qu'ils se fédèrent parce que pour nous, parler avec des représentants des commerçants, c'est tellement plus facile que de parler avec une centaine de commerçants ou 150 qu'on peut avoir à Brignais.

Donc c'est un atout à la fois pour améliorer l'animation de la ville et puis aussi pour bien communiquer, bien comprendre leurs enjeux et leurs difficultés. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette proposition ? S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

26. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subventions 2026

Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET

Mme Agnès BÉRAL : On va avoir deux subventions pour l'Amicale du personnel et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers donc l'Amicale du personnel, vous avez l'habitude donc la municipalité soutient cette Amicale. Ils ont 178 adhérents en 2025 dont 77 Brignairots, 138 actifs et 40 retraités donc un budget global de 54 170 €, un fonds de roulement de 1 271 €, ne parlons pas de l'épargne et le résultat tout juste positif.

La demande 2026 est identique à 2021, 2022, 2024. En 2025, je rappelle qu'ils ont fêté leurs 50 ans ; d'ailleurs une très belle journée au Lion Rouge ; c'était un très beau spectacle en tout cas. Il y avait du monde, il y avait 110 personnes quand même qui étaient là et donc on leur avait attribué une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour cet événement-là. Ils nous demandent 24 000 €, en regardant leur compte, on estime que c'est justifié. Il ne faut pas oublier qu'ils aident leurs amicalistes, ils aident les enfants donc il y a beaucoup de choses quand même qui sont faites par l'Amicale, même pour les retraités, pour les bons d'achat, pour les chèques vacances donc on vous propose tout simplement d'accorder de nouveau cette somme de 24 000 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, on peut voter.

M. Serge BÉRARD : On peut voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Mme Agnès BÉRAL : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brignais-Vourles donc ça, c'est une nouvelle demande, ils n'ont jamais fait de demande. Ils demandent 500 € cette année. En fait, ils souhaitent intervenir dans les écoles parce qu'il y a des parents qui sont de Brignais et qui veulent faire tout simplement découvrir aux scolaires, aux jeunes, le travail des sapeurs-pompiers pour éventuellement recruter des jeunes sapeurs-pompiers volontaires. Ils nous demandent une petite aide pour pouvoir venir dans les écoles et a priori, on a décidé d'attribuer 200 € et ils nous donneront l'année prochaine ce qu'ils ont pu faire dans les écoles ; ce n'est pas beaucoup mais, voilà.

M. Sébastien FRANÇOIS : Si je peux compléter, il est prévu qu'ils interviennent à Jacques Cartier.

Mme Agnès BÉRAL : Voilà, donc on vous demande d'accepter cette petite subvention de 200 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

M. Serge BÉRARD : C'est une forme de reconnaissance.

Mme Laurence BEUGRAS : C'est moi qui ai dit que ça ne fait pas beaucoup mais au-delà de ça, que ça ne fasse pas beaucoup, je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : D'accord. Est-ce que cette idée que ce n'est pas beaucoup, c'est partagé par tout le monde ? Oui. Est-ce qu'exceptionnellement, je sais qu'on va perturber le budget mais si on leur accordait 500 €, est-ce que ce serait grave ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Moi je suis pour.

M. Serge BÉRARD : Je me permets d'élargir le débat.

Mme Solange VENDITTELLI : J'ai une remarque. Ils passent à la maison pour apporter les calendriers. Chacun peut apporter, c'est l'Amicale là aussi. Chacun peut apporter sa contribution aussi, en plus mais c'est pour dire : ouvrez bien vos portes, ils passent en ce moment.

M. Serge BÉRARD : Mais c'est vrai, bien sûr.

Mme Agnès BÉRAL : C'est tous les pompiers qui passent parce que nous, on a ceux de Lyon qui passent ; ce n'est pas nécessairement ceux de Brignais.

M. Serge BÉRARD : Peut-être mais l'argent ne va pas au même endroit, je pense. Cela ne va pas qu'aux Brignairots, c'est pour les sapeurs-pompiers. Là, on parle de l'Amicale des sapeurs-pompiers, de la caserne de Brignais-Vourles, ce n'est pas pareil.

Mme Solange VENDITTELLI : Ceux qui sont passés sont ceux de Brignais-Vourles.

M. Serge BÉRARD : Non mais peut-être mais ce n'est pas parce que c'est les pompiers de Brignais-Vourles qui distribuent ou qui proposent les calendriers mais l'argent ne va pas forcément dans l'Amicale, ce n'est pas la même chose, c'est pour ça.

M. Claude MARCOLET : C'est une compétence départementale, c'est vrai mais si c'est pour des actions dans les écoles Brignairotes pour effectivement sensibiliser les jeunes au métier de pompier...moi je suis pour qu'on aille effectivement plutôt sur le haut parce que c'est pour Brignais, c'est pour les écoles et pour engager les enfants.

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas si j'ai bien fait de lancer ce débat.

Mme Béatrice DHENNIN : A priori, après revue des comptes, 500 € c'est trop. On peut augmenter de 200 € avec les arrondis, pas plus.

M. Serge BÉRARD : 400 € alors.

Mme Clémentine HOCHART : *En complément donc effectivement, on a un ajustement possible de 200 €, sinon ça veut dire qu'on va chercher sur d'autres fonds de réserve et c'est notamment la provision pour l'EMB. Pour autant, sur le calendrier, on ne l'a peut-être pas précisé mais dans le vote du budget pour 2026, on a intégré une prestation supplémentaire puisque la collectivité participera à hauteur de, on est en train de le vérifier mais 600 €, ce qui n'était pas le cas les années précédentes pour le calendrier donc ça vient en plus des 200 €.*

M. Serge BÉRARD : On ne nous dit pas tout.

Mme Clémentine HOCHART : *On l'avait évoqué mais pas effectivement dans le détail du budget.*

M. Serge BÉRARD : Alors on dit 400 €, pour ne pas perturber Béatrice ? Je propose qu'on change le budget, qu'on passe à 400 €. Sur cette proposition à 400 €, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Ensuite, le Jardin partagé.

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter la demande de subvention de l'Association des Jardins partagés du Garon, qui était connue jusqu'à présent sous la dénomination Brignais Demain. C'est une association qui compte un petit peu moins de 30 adhérents en 2025 et c'est exclusivement des Brignairots donc le budget global est de 2 235 €, le fonds de roulement et l'épargne sont mentionnés et les résultats sont de 362 € donc c'est des petits budgets.

Cette association a changé de présidence et de bureau récemment donc ils n'ont pas forcément demandé de subvention régulièrement tous les ans. On voit qu'ici il y avait eu en 2022, une subvention qui avait été accordée de 500 €. 2023, pas de demande ; 2024, une subvention accordée de 300 € et rien de demandé en 2025 et cette année donc, il y avait une demande qui changeait vraiment du tout au tout par rapport à l'historique. Du coup, ça nous a semblé assez disproportionné parce qu'il y avait une somme de 3 000 € pour un projet et 1 900 € pour du fonctionnement.

Par rapport au budget de l'association, on a pris contact avec la Présidente pour se faire expliquer un peu mieux ce qu'il en était. Sur la partie projet, donc ce qui concernait les 3 000 €, cela visait à mettre en place des ateliers de 1 h 30 à destination de jeunes scolarisés pour une tranche d'âge de 8 à 11 ans, pour les initier à l'environnement et à la production alimentaire, par ces temps un peu où on parle beaucoup de ces problématiques donc c'est sûr que le projet est louable mais l'essentiel de la demande donc de cette somme, visait à défrayer l'intervenante et du coup, on n'avait pas assez de billes pour savoir ce qui était présenté.

Nous avons donc été assez réservés là-dessus et de plus, les actions avec les écoles, c'est quelque chose qui doit faire l'objet de convention et qui doit être travaillé un peu à l'avance, sachant que les écoles perçoivent déjà une somme, que la commune leur verse pour choisir. Libre à eux de choisir des actions. Cette partie projet pour moi, enfin pour nous n'était pas mûre et du coup ça n'a pas été retenu parce que ça demande un travail quand même entre les écoles et ça revenait à financer par les deux côtés.

Maintenant, cela a donc été abandonné et sur la partie fonctionnement, 1 900 €, là aussi, ça nous semblait assez élevé du fait que c'était essentiellement ciblé sur de l'achat de matériel. Les subventions votées précédemment aussi, c'était pour du matériel donc ça nous paraissait trop élevé et en commission, on a pas mal discuté, on est revenu pour retenir une somme de 500 € mais on demande à ce que ça soit fléché sur un point bien particulier qui concerne un système d'arrosage goutte à goutte pour économiser l'eau et non pas pour acheter plus de matériel, sachant que ces jardins partagés sont connectés sur le réseau et je pense, ils peuvent pomper quelques fois dans le Garon mais comme on a des périodes de sécheresse et d'interdiction de pompage, c'est assez vertueux d'essayer d'économiser l'eau. C'est pour ça qu'il a été demandé 500 € mais fléchés vraiment sur le système d'arrosage en goutte à goutte. Voilà, si vous avez des questions ?

M. Guy BOISSERIN : Je suppose que les 40,44 € correspondent à quelque chose mais il manque à minima la mise à disposition du terrain qu'on n'a peut-être pas.

M. Jean-Philippe GILLET : Je pense que c'est ça. 40,44 €, c'est la mise à disposition du terrain.

M. Guy BOISSERIN : Cela ne fait pas cher le terrain à Brignais quand même.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est du terrain agricole en zone inondable.

M. Serge BÉRARD : C'est encore peut-être assez cher.

M. Guy BOISSERIN : Oui, c'est sûr que si on est sur le code rural, effectivement mais là je ne pense pas que ça soit les agriculteurs qui exploitent. Bref, ma question n'est pas là-dessus. Je suis content de voir que le nom est changé parce que l'ancien nom m'évoquait des mauvais souvenirs. Est-ce que les statuts ont changé ? Est-ce qu'on les a vu ? Et je voudrais les voir s'il vous plaît ; moi je ne voterai pas de subvention tant que je ne connaîtrai pas les nouveaux statuts, s'ils ont été toilettés ou pas puisqu'il y avait une particularité dans ces statuts qui me déplaçait fortement et je voudrais savoir si ça a été changé ou pas, si on a vraiment tourné la page.

M. Serge BÉRARD : Il faudrait savoir à quoi on fait référence.

M. Guy BOISSERIN : Je fais référence à une ancienne adjointe de Brignais qui était fondatrice ou membre à vie de l'association. Cela ne me plaît pas, j'ai le droit.

M. Serge BÉRARD : On n'est pas capable de répondre à cette question donc on l'évoquera.

M. Guy BOISSERIN : Cela n'a pas urgence, je ne voterai pas ce soir mais ce n'est pas grave, ça ne changera pas le vote, je pense. Par contre, ça serait bien qu'on ait la réponse quand même, leur demander les statuts.

M. Serge BÉRARD : On les a nécessairement.

M. Guy BOISSERIN : Non mais ça ne presse pas à la minute.

M. Serge BÉRARD : On a bien compris qu'on a une question à laquelle il faudra répondre, Mme HOCHART mais ce soir, on va se contenter de voter.

M. Jean-Philippe GILLET : L'association quand même, au gré des discussions, il y a quelque chose qui n'était pas mentionné dans le dossier de demande de subvention, c'est qu'il y a des actions qui semblent avoir été menées avec la MJC pour des groupes de jeunes.

M. Serge BÉRARD : Une dimension pédagogique.

M. Jean-Philippe GILLET : Une dimension pédagogique donc c'est aussi quelque chose qui a été en faveur de l'accord, d'accorder une subvention.

M. Serge BÉRARD : Cette demande a permis de poser un certain nombre de questions de la part de nos élus qui ont compris que ce que souhaitait faire l'association, je pense qu'il y aura certainement l'an prochain, des échanges avec ce nouveau conseil d'administration pour voir dans quelle mesure ils peuvent participer à des objectifs qu'on vise, nous-mêmes mais là, c'était une démarche qui était plus volontaire de leur part donc on a trouvé un compromis.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste une précision, c'est un problème d'affichage, ça n'a pas été vu en commission n°4, Clémentine, ça a été vu dans une autre commission.

M. Jean-Philippe GILLET : La commission n°3.

M. Serge BÉRARD : Très bien donc pour cette année, on propose d'allouer une subvention de 500 € aux jardins partagés du Garon. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? M. BOISSERIN, je me permets de vous demander quelle est votre position puisque vous avez mentionné une intention. 1 abstention, donc à l'unanimité, avec une abstention.

Sommes-nous arrivés au bout de toutes ces subventions ? Auquel cas on est en capacité de voter le budget puisqu'on n'a pas trop touché aux subventions et les 200 € qu'on a rajouté ne devrait pas nous empêcher de voter le budget. Il ne faudrait pas que ça nous empêche de voter le budget quand même donc vous me confirmez qu'on peut proposer, avec cette modification de 200 €, de voter le budget puisque toutes les autres subventions étaient intégrées pleinement dans le budget qui vous a été proposé tout à l'heure. Alors le moment est venu de voter ce budget.

Mme Sylvie GUINET : J'ai une question : pourquoi voter ce soir alors que tout est déjà dans la presse ?

M. Serge BÉRARD : Alors ça malheureusement, on n'est pas journalistes.

Mme Sylvie GUINET : Le mardi on lit qu'on a voté ; pourquoi est-on venu ce soir ? Pour discuter mais...

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas, si on peut interroger quelqu'un à ce sujet. On a le plus grand respect pour nos journalistes et peut-être que c'est une interprétation. C'est vrai qu'on a des mécanismes qui peuvent parfois être compliqués. En revanche, je l'ai lu cet article et je tiens à dire qu'il est remarquablement précis, très complet. Effectivement, il y a peut-être un point sur le budget, le rapport budgétaire mais en revanche, il donne une vision extrêmement exhaustive et complète de tous les éléments importants de notre budget. Après pour le reste, je vous propose d'écrire au journal concerné. Je suis incapable de répondre à cette question. Une fois qu'on a dit ça, on peut passer au vote du budget.

27. BUDGET PRIMITIF 2026

VOTE

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Adoption

Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL - Béatrice DHENNIN

M. Serge BÉRARD : Par rapport à ce budget qui vous a été proposé, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 3 votes contre, adopté donc on est 32, donc avec 29 voix favorables. Je vous remercie. Avant de passer aux décisions de la période, je me dois de présenter un rapport qui est l'état annuel des indemnités élus. Je suis dans le timing là, Mme HOCHART ? C'est bon, merci beaucoup.

• INFORMATIONS

1. État des indemnités des élus – Année 2025

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Comme chaque année, on rappelle que les élus perçoivent des indemnités et le statut de l'élu prévoit que ces indemnités font l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante chaque année, en rappelant qu'on énonce donc les indemnités au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local, en tant qu'élu en leur sein, au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

Il s'agit de mentionner effectivement, les sommes perçues sur l'année donc vous avez en annexe, les distingués par nature. Vous avez donc en annexe la liste, vous en avez pris connaissance, je ne vais pas la lire, des indemnités.

Vous savez que dans cette commune les élus, sauf s'ils ne le souhaitent pas, perçoivent à minima une indemnité qui était de 50 € au départ et puis ensuite vous avez les conseillers délégués qui perçoivent 306,65 € en brut, les adjoint au Maire, 815,12 € en brut, le Maire, 1 691,48 € en brut, que par ailleurs, nous avons des élus qui nous représentent au sein de différentes entités. Les deux élus sont Vice-Présidents à la Communauté de Communes, en l'occurrence, M. BOISSERIN et moi-même qui percevons, alors c'est a priori net là, 945,42 €.

Je pense que c'est brut mais peut-être à vérifier, je ne sais pas pourquoi on l'a indiqué net là mais je n'ai pas tout en tête.

Ensuite nous avons, moi-même également qui perçoit en tant que Président du SMAGGA, une indemnité de 607 € brut par mois ; au SIDESOL, M. REMILLY et au SYSEG, M. REMILLY avec Monsieur Rémy qui perçoit en tant que Vice-président, 388,36 € et 233,78 € ; Madame la Conseillère départementale qui reçoit 2 260,79 € et on a fait le tour de toutes les indemnités.

Est-ce qu'il y a par rapport à ce sujet, des questions ou des remarques que vous souhaiteriez enregistrer dans ce Conseil municipal ou pour notre procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer aux décisions. On a terminé avec les délibérations et les obligations d'information.

2. Décisions du Maire

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Je vais être rapide. Première décision qui concerne une subdélégation du droit de préemption de la commune pour un montant maximum à 650 000 € proposée à la CCVG, j'en profite, je vous montre donc la parcelle concernée. Il s'agit du 13, route d'Irigny et c'est une maison à usage d'habitation avec le terrain attenant.

Sur le reste de nos décisions, nous avons validé l'achat d'un véhicule de type GOUPIL pour les besoins des services techniques donc c'est un remplacement d'un véhicule déjà existant avec le montant indiqué. Nous avons ensuite un marché qu'on passe régulièrement puisque ça concerne nos prestations d'élagage et d'abattage des arbres, que ce soit pour la ville ou pour le CCAS et vous avez le montant maximum pour la ville à 45 000 € et celui pour le CCAS à 5 000 €, ça concerne le terrain des Arcades.

Sur les suites de nos décisions, avec l'entreprise INFRACITY, le marché pour l'extension et la maintenance de la vidéoprotection pour la ville avec un montant maximum de 120 000 €. On a ensuite un avenant à un marché qu'on vous a déjà présenté et qu'on avait vu également en Commission générale avec l'entreprise mandataire qui est l'Atelier d'Architecture ROUBAUD et il s'agit de la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des façades vitrées et la réorganisation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. C'est en lien avec l'AP/CP qu'Agnès BÉRAL vous a présenté. L'avenant est de 10 962 € et le montant total sera de 97 962 € et j'en ai terminé.

M. Serge BÉRARD : Nous en avons terminé. Alors avant de vous proposer de venir prendre un pot et de manger un morceau parce que tout le monde l'a bien mérité, qui est en bas, je tiens à remercier quand même Agnès BÉRAL et Béatrice DHENNIN qui ont fait un travail remarquable, qui nous permet de constater que malgré un contexte politique national très dégradé, notre commune tient la route et sort des résultats. On aura l'occasion d'en reparler puisqu'on a en même temps travaillé sur les résultats de 2025 et je dois vous dire qu'ils sont largement redressés par rapport à l'épouvantable année de 2024 donc merci à vous. Merci aux services, alors je cite quand même Clémentine HOCHART, Yolande COL qui sont là, Matthieu DAMBLIN et Alice NAVARRO et puis ils sont tous là, c'est formidable, Ksenia CAUVIN, Jean-Luc CHAMBÉRY et David JUSSELME aussi. C'est formidable que vous soyez là en ce dernier budget de ce mandat, Marianne ROETS aussi, Sandrine VAN CUYCK, je n'oublie personne ; Inès VERRISSIMO aussi qui travaille à la communication.

Je dois vous dire, je l'ai déjà dit mais je le redis en cette fin d'année et de ce budget qui a largement été voté, j'en suis très heureux, qu'on a des services exceptionnels qui font un travail remarquable. C'est un plaisir de travailler avec eux et vous voyez, ils sont là ce soir. Merci à eux. On va boire un verre ensemble. Nous avons une information de M. GILLET qui veut absolument avoir le dernier mot.

3. Informations diverses

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Je vais être assez bref pour ne pas vous retarder avant les festivités mais je tenais à partager avec vous une préoccupation que j'ai déjà évoquée devant vous il y a plus d'un an. Il s'agit de la problématique, pas des PFAS mais du protoxyde d'azote ou gaz hilarant.

M. Serge BÉRARD : Oui et tu ne vas pas nous présenter la formule non plus.

M. Jean-Philippe GILLET : Non, donc depuis quelques temps, les médias nationaux se font l'écho de nombreux accidents pouvant conduire jusqu'à la mort, on l'a vu encore de trois jeunes consommateurs. Malheureusement, notre commune n'est pas épargnée et nous constatons une recrudescence des dépôts sauvages de bonbonnes sur notre territoire. Il y a plus d'un an, nous avons pris un arrêté dans le cadre des pouvoirs du Maire interdisant la détention, la vente et la consommation du protoxyde d'azote sur le territoire de la commune mais l'efficacité est moindre puisqu'on s'aperçoit qu'on a une recrudescence des dépôts donc ça veut dire de la consommation et tout cela est dû à la faute d'une loi nationale qui interdirait les mêmes choses et aussi qui assimilerait ce produit à une drogue, compte tenu des conséquences dramatiques pour la santé.

Je vous rappelle, ce gaz est généralement utilisé en milieu médical et comme gaz vecteur dans les bonbonnes de mousse chantilly mais là, c'est un usage détourné qui consiste à remplir des ballons et qui sont ensuite inhalés donc l'effet recherché est surtout d'avoir un effet euphorisant accompagné de distorsions sensorielles. Malheureusement, les risques associés immédiats sont très très graves donc ça peut aller jusqu'à la mort.

Il peut y avoir des pertes de connaissance, désorientations, vertiges, chutes mais c'est surtout que ça laisse des troubles neurologiques souvent importants, des troubles hématologiques, des troubles psychiatriques et même des troubles cardiaques qui peuvent aller jusqu'au décès et cela, d'autant plus que c'est associé à de la drogue ou à de l'alcool.

Je pense que je peux vous encourager et si vous entendez parler de jeunes, c'est vraiment essayer de ; alors je parle aussi aux parents qui pourraient nous écouter parce que c'est surtout sur les jeunes ; c'est vraiment quelque chose de très, très grave et qui, pour beaucoup de jeunes, paraît anodin mais le milieu médical est quand même très inquiet sur les proportions que ça peut prendre parce que c'est quelque chose qui est très accessible, ça s'achète sur internet à très bas prix.

Dans la région lyonnaise, il y a une camionnette qui a été arrêtée avec 200 kilos de bonbonnes il y a peu de temps.

M. Serge BÉRARD : On pourrait peut-être émettre un vœu pour que l'État engage une véritable action qui n'est pas suffisante aujourd'hui ?

M. Jean-Philippe GILLET : Il y a une Ministre qui est venue sur la région lyonnaise, à Mions la semaine dernière et qui a parlé de ce sujet mais, je pense qu'on pourrait faire un courrier de rappel pour qu'au niveau national et ça dépasse même parce que je pense qu'il faudrait qu'il y ait des mesures prises au niveau de l'Europe puisqu'un des fournisseurs est basé en Hollande et c'est quand même malheureux de vendre et surtout que c'est considéré comme un déchet chimique donc ça veut dire que les sociétés qui vendent ça, seraient tenues à minima de récupérer les emballages et de les faire détruire parce que je rappelle incidemment, pour une collectivité comme la nôtre, c'est plusieurs milliers d'euros de coût pour faire détruire parce que ce n'est pas des filières normales.

C'est des filières spécifiques où il faut détoxifier le métal avant de valoriser le métal donc en période de restriction économique, c'est vraiment de l'argent qu'on souhaiterait mettre ailleurs.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, je pense que l'idée d'émettre un vœu et de le transmettre à qui de droit, de notre Conseil municipal pourrait être une idée qu'on pourrait voter parce qu'effectivement, le problème n'est pas pris au sérieux comme il le devrait.

Pour terminer quand même, parce qu'il faut que j'aie le dernier mot.

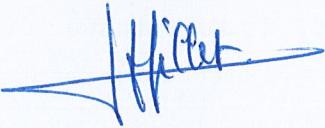
Jean-Philippe, tu ne m'en voudras pas...

Je vous rappelle qu'on a eu la visite d'une Ministre, la Ministre des Sports qui est venue nous rendre visite en l'occurrence mais là, en tant que Ministre des bénévoles, des associations et lors de la Journée mondiale du bénévolat, elle a rencontré nos associations des Restos du Cœur et du Secours Catholique, qui ont été très heureux de recevoir la Ministre et qui ensuite est allée à Chaponost donc c'était un moment important pour nos associations, d'être prises en compte comme ça et d'être mises en valeur, elles le méritent bien.

Bien, je vous propose maintenant qu'on se retrouve pour prendre un verre ensemble.

Merci à vous tous pour cette bonne année et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 h 07

| Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025 | |
|---|--|
| Signataires | Émargement |
| Serge BÉRARD (Maire) | Le 28 janvier 2026  |
| Jean-Philippe GILLET (Secrétaire du Conseil municipal du 17 décembre 2025) | Le 28 janvier 2026  |
| Mise en ligne le : 2 février 2026 | |